

## Opération « Forêt Patrimoine »

### Une nouvelle valorisation de la gestion forestière

Cas de la forêt domaniale de Boscodon



MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES

Crédit photographique :

- En haut à gauche : Association des amis de l'abbaye de Boscodon
- En haut à droite : Office national des forêts
- Au centre : Jean Mansir
- En bas à gauche : Office national des forêts
- En bas à droite : Office national des forêts

Opération « Forêt Patrimoine »  
Une nouvelle valorisation de la gestion  
forestière

Cas de la forêt domaniale de Boscodon

MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES



## FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN TRAVAIL D'ÉLÈVE FIF

| F.I.F. - E.N.G.R.E.F.   | TRAVAUX D'ELEVES  |
|---|---|
| <b>TITRE : Opération « Forêt Patrimoine », une nouvelle valorisation de la gestion forestière</b> : Cas de la forêt domaniale de Boscodon | Mots clés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Forêt Patrimoine »</li> <li>- Gestion multifonctionnelle</li> <li>- Forêt domaniale de Boscodon</li> </ul> |
| AUTEUR : Colin LE BALLE   | 17 <sup>e</sup> promotion   |
| Caractéristiques : 1 volume ; 93 pages ; 11 annexes ; 3 cartes ; 1 bibliographie.   |   |

### CADRE DU TRAVAIL

ORGANISME PILOTE : Office national des forêts, agence des Hautes-Alpes

Nom du responsable : Bruno Gauthier

Fonction : Responsable de l'unité territoriale « Embrunais Serre-Ponçon » et responsable du projet « Forêt Patrimoine » en forêt domaniale de Boscodon.

Nom du correspondant ENGREF : Christophe Voreux

Tronc commun   
 Option   
 Spécialité

Stage entreprise   
 Stage étranger   
 Stage fin d'études

Autre

Date de remise : novembre 2009

SUITE À DONNER  
(réservé au service des études)

- non confidentiel  
 - confidentiel de façon permanente.  
 - confidentiel jusqu'au / / puis non confidentiel.

## Résumé

L'opération « Forêt Patrimoine », initiée par l'Office national des forêts en 2007, a pour objectif de faire connaître et valoriser le patrimoine des forêts françaises. Cette politique propose une démarche novatrice de valorisation des forêts domaniales. Chaque projet « Forêt Patrimoine » repose sur une action partagée avec les acteurs du territoire et sur une gestion des dimensions forestières la plus adaptée aux enjeux locaux. Ce mémoire explore l'application de cette nouvelle démarche dans une forêt à haute valeur patrimoniale : la forêt domaniale de Boscodon. Il en résulte une proposition de choix précis d'objectifs d'aménagement.

## Abstract

In 2007, the French forest administration (Office national des forêts) has launched "Forêt Patrimoine", a new development scheme which has as its aim to promote and preserve the rich heritage of the French state forests. This project has an innovative approach to improve the forest management, through a shared involvement with the community and all the stakeholders of the forest. This report explores the application of the scheme "Forêt Patrimoine" in the forest of Boscodon, an Alps forest with high level of natural and historical heritage. It turns out several proposals and goals for a better and balanced forest management.

## REMERCIEMENTS

Je remercie très sincèrement mon maître de stage, Monsieur Bruno Gauthier, responsable du projet « Forêt Patrimoine » en forêt domaniale de Boscodon, pour m'avoir permis de réaliser cette expérience.

Je voudrais le remercier en particulier pour tous les moments de partages d'expériences professionnelles et personnelles qui ont été riches en enseignements de toutes sortes. Je le remercie enfin pour son accueil à la maison forestière de Crots.

Je tiens aussi à remercier l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts, école interne à l'établissement AgroParisTech, pour m'avoir permis de réaliser ce stage de fin d'études, qui finalise trois années de formation dans un cadre d'une grande qualité.

Grâce à cette expérience, j'ai pu découvrir la richesse du travail réalisé par les agents de l'Office national des forêts. Je remercie tous ceux de l'unité territoriale de l'Embrunais Serre-Ponçon, pour leur accueil et les moments de convivialité partagés. Je leur souhaite un bon courage pour leur futur professionnel.

Je voulais aussi adresser ma gratitude à Roger et Simone Cézanne, pour leur accueil chaleureux.

Enfin, ce stage a été l'occasion de découvrir le magnifique lieu qu'est l'abbaye de Boscodon. Pour cela, je voulais adresser un grand merci à tous les membres de l'association des amis de l'abbaye de Boscodon, et en particulier les habitants de l'abbaye, pour leur accueil et leur témoignage de vie.

# TABLE DES MATIÈRES ET DES ANNEXES

|   |           |
|---|-----------|
| Remerciements .....   | 1         |
| Index alphabétique des sigles .....   | 5         |
| Table des figures.....  | 6         |
| <b>Introduction.....</b>  | <b>7</b>  |
| <b>1. Opération « Forêt Patrimoine » .....</b>  | <b>9</b>  |
| 1.1. Origine de la politique « Forêt Patrimoine ».....  | 9         |
| 1.1.1. La prise en compte de la forêt comme élément du patrimoine français.....                         | 9         |
| 1.1.2. <i>La prise en compte des attentes de la société jusqu'au concept de «Forêt Patrimoine».....</i> | <i>12</i> |
| 1.2. Définition de la politique « Forêt Patrimoine ».....   | 12        |
| 1.2.1. <i>Définition .....</i>  | <i>12</i> |
| 1.2.2. <i>Cadre et démarche .....</i>   | <i>13</i> |
| 1.3. Sélection de la forêt domaniale de Boscodon.....   | 14        |
| 1.3.1. <i>Présentation de la forêt domaniale de Boscodon.....</i>                                       | <i>14</i> |
| 1.3.2. <i>Réponse du comité d'orientation .....</i>   | <i>18</i> |
| 1.4. Mission du stage .....   | 18        |
| <b>2. Méthodologie .....</b>  | <b>19</b> |
| 2.1. Principe .....   | 19        |
| 2.2. Identification des objectifs du projet .....   | 21        |
| 2.2.1. <i>Objectifs des différentes dimensions du patrimoine .....</i>                                  | <i>21</i> |
| 2.2.2. <i>Objectifs liés aux interactions entre les différentes dimensions du patrimoine.....</i>       | <i>26</i> |
| 2.3. Description des variables d'influence des objectifs .....  | 27        |
| 2.3.1. <i>Influence liée à la volonté des acteurs et aux caractéristiques de la concertation .....</i>  | <i>27</i> |
| 2.3.2. <i>Influence liée aux caractéristiques intrinsèques du site .....</i>                            | <i>28</i> |
| 2.3.3. <i>Influence liée à l'aménagement forestier.....</i>   | <i>30</i> |

|           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| 2.3.4.    | <i>Influence liée à la vision du commanditaire du projet</i> .....          | 30        |
| 2.4.      | Connaissance du territoire d'action .....                                   | 32        |
| 2.5.      | Démarche méthodologique du projet.....                                      | 33        |
| <b>3.</b> | <b>Résultats</b> .....  | <b>34</b> |
| 3.1.      | Résumé du diagnostic de territoire .....                                    | 34        |
| 3.1.1.    | <i>Dimension environnementale du projet</i> .....                           | 34        |
| 3.1.2.    | <i>Dimension sociale</i> .....  | 36        |
| 3.1.3.    | <i>Dimension paysagère</i> .....  | 38        |
| 3.1.4.    | <i>Dimension culturelle</i> .....   | 40        |
| 3.1.5.    | <i>Dimension sylvicole</i> .....  | 42        |
| 3.2.      | État de la concertation et du choix des objectifs .....                     | 44        |
| 3.2.1.    | <i>Présentation des objectifs</i> .....                                     | 44        |
| 3.2.2.    | <i>Concertation du projet « Forêt Patrimoine »</i> .....                    | 46        |
| <b>4.</b> | <b>Discussion</b> .....   | <b>47</b> |
| 4.1.      | Discussion autour de la politique « Forêt Patrimoine » .....                | 47        |
| 4.1.1.    | <i>Effet des orientations internes de l'ONF</i> .....                       | 47        |
| 4.1.2.    | <i>Légitimité du lancement de cette politique aujourd'hui</i> .....         | 48        |
| 4.2.      | Discussion autour du concept de « Forêt Patrimoine » .....                  | 48        |
| 4.2.1.    | <i>Le label « Forêt Patrimoine »</i> .....                                  | 48        |
| 4.2.2.    | <i>Critères d'éligibilité</i> .....   | 49        |
| 4.2.3.    | <i>Ouverture à la concertation</i> .....                                    | 50        |
| 4.2.4.    | <i>Maîtrise d'ouvrage du projet « Forêt Patrimoine »</i> .....              | 51        |
| 4.2.5.    | <i>Place de l'innovation</i> .....  | 51        |
| 4.3.      | Discussion autour du projet « Forêt Patrimoine » en forêt de Boscodon. .... | 51        |
| 4.3.1.    | <i>Méthodologie</i> .....   | 51        |
| 4.3.2.    | <i>Résultats</i> .....  | 52        |

|   |           |
|---|-----------|
| 4.3.3. Concertation .....   | 52        |
| 4.3.4. Travail réalisé .....  | 53        |
| <b>Conclusion</b> .....   | <b>54</b> |
| <b>Bibliographie</b> .....  | <b>55</b> |
| <b>Liste des contacts du projet « Forêt Patrimoine »</b> .....                            | <b>58</b> |
| <br>  |           |
| <b>Table des annexes</b> .....  | <b>61</b> |
| Annexe 1 : Note de service de l'ONF pour la création du réseau « Forêt Patrimoine » ..... | 62        |
| Annexe 2 : Charte nationale « Forêt Patrimoine ».....                                     | 64        |
| Annexe 3 : Cahier des charges « Forêt Patrimoine » .....                                  | 66        |
| Annexe 4 : Liste des 16 projets « Forêt Patrimoine » du réseau de référence.....          | 72        |
| Annexe 5 : Liste des membres du comité d'orientation « Forêt Patrimoine » .....           | 73        |
| Annexe 6 : Cartes de situation de la forêt domaniale de Boscodon .....                    | 74        |
| Annexe 7 : Liste des personnes présentes au groupe de travail « Forêt Patrimoine » .....  | 76        |
| Annexe 7 : Liste des personnes présentes au groupe de travail « Forêt Patrimoine » .....  | 77        |
| Annexe 8 : Compte rendu de la réunion du groupe de travail « Forêt Patrimoine » .....     | 78        |
| Annexe 9: Coupure de presse concernant la réunion « Forêt Patrimoine » d'avril 2009....   | 88        |
| Annexe 10 : Liste des membres du comité de pilotage du projet « Forêt Patrimoine » ....   | 89        |
| Annexe 11 : « Boscodon, un espace de ressourcement ».....                                 | 90        |

## INDEX ALPHABÉTIQUE DES SIGLES

CBNA : Conservatoire botanique national alpin

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

LIFE FUTMON : Projet Life+ (instrument financier européen pour l'environnement) Further Development and Implementation of an EU-level Forest Monitoring System

OFME : Observatoire de la forêt méditerranéenne

ONF : Office national des forêts

PACA : Provence-Alpes-Côte-d'Azur

PEFC : Program for the endorsement of forest certification schemes (programme de reconnaissance des certifications forestières).

PNE : Parc national des Écrins

Phénoclim : programme scientifique et pédagogique qui invite le public à mesurer l'impact du changement climatique sur la végétation en montagne.

RTM : Restauration des terrains en montagne

REE05 : Réseau éducation et environnement Hautes-Alpes et Écrins

RENECOFOR : Réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers

SIG : Système d'information géographique

SMADESEP : Syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon.

SRA : Service régional de l'archéologie

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

## TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Forêt de Verdun. *F. Lamiot*

Figure 2 : Vallée de la Durance au niveau du lac de Serre-Ponçon, où se connecte la vallée de Boscodon. *Source personnelle.*

Figure 3 : Bloc de 600 tonnes déplacé par la crue de 1998. *Source ONF.*

Figure 4 : Ancolie des Alpes. *Source ONF.*

Figure 5 : Isabelle de France. *Source association Prospérine.*

Figure 6 : Exploitation de sapins en forêt de Boscodon. *Source personnelle.*

Figure 7 : Abbaye de Boscodon. *Source Jean Mansir et source personnelle.*

Figure 8 : Graphique de la fréquentation en forêt de Boscodon en 2008. *Source ONF, 2009.*

Figure 9 : Schéma de la méthode élaborée pour le choix des objectifs du projet « Forêt Patrimoine ».

Figure 10 : Schéma représentant les éléments principaux structurant la dimension environnementale.

Figure 11 : Schéma représentant les différents éléments structurant la dimension sociale.

Figure 12 : Schéma représentant les différents éléments structurant la dimension culturelle.

Figure 13 : Schéma représentant les différents éléments structurant la dimension paysagère.

Figure 14 : Schéma représentant les différents éléments structurant la dimension sylvicole.

Figure 15 : Influence des principales caractéristiques intrinsèques de la forêt de Boscodon

Figure 16 : Schéma de la démarche méthodologique du projet « Forêt Patrimoine ».

Figure 17 : Tableau résumant la dimension environnementale projet « Forêt Patrimoine » de Boscodon.

Figure 18 : Tableau résumant la dimension sociale du projet « Forêt Patrimoine » de Boscodon.

Figure 19 : Tableau résumant la dimension paysagère du projet « Forêt Patrimoine » de Boscodon.

Figure 20 : Tableau résumant la dimension culturelle du projet « Forêt Patrimoine » de Boscodon.

Figure 21 : Tableau résumant la dimension sylvicole du projet « Forêt Patrimoine » de Boscodon.

Figure 22 : Intervention de Roger Cézanne, historien local, sur le patrimoine montagnard local. *Source personnelle.*

Figure 23 : Repas sur l'aire de détente de la pépinière. *Source personnelle.*

## INTRODUCTION

Les forêts domaniales françaises sont des espaces naturels qui ont été façonnés au long de l'histoire par leur relation avec l'homme, de façon unique et diversifiée. Aujourd'hui, un grand nombre de ces forêts possède un patrimoine environnemental, social, paysager, culturel et touristique important. L'Office national des forêts, à qui l'État a confié la gestion des forêts domaniales, a identifié un réel besoin de prendre en compte de manière adaptée cette richesse du patrimoine forestier français.

C'est à travers la politique de « Forêt Patrimoine » initiée en 2007, qu'il souhaite faire connaître et valoriser ce patrimoine.

Plus précisément, la politique « Forêt Patrimoine » est une démarche de l'ONF qui a pour ambition la création d'un réseau de forêts domaniales, représentatif de la richesse et de la diversité du patrimoine forestier français, exemplaire en matière de gestion durable et multifonctionnelle.

La particularité de cette politique est de proposer une démarche novatrice d'amélioration et de valorisation de la gestion forestière, en permettant la participation globale d'acteurs extérieurs aux prises de décisions, mais aussi en prenant en considération dans cette gestion de manière adaptée et exemplaire les différentes dimensions du patrimoine forestier.

L'élaboration et la mise en place de la politique « Forêt Patrimoine » dans une forêt à haute valeur patrimoniale des Alpes du Sud, la forêt domaniale de Boscodon, était le thème de mon stage de fin d'études de la formation des ingénieurs forestiers à l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (école interne à l'établissement AgroParisTech). Ce mémoire en présente les conclusions.

Grâce à la richesse de son patrimoine forestier et au jeu d'acteurs favorable, la forêt de Boscodon a été retenue en 2008 pour prendre part à la politique « Forêt Patrimoine », au même titre que d'autres forêts domaniales prestigieuses, comme les forêts de Fontainebleau, de Tronçais ou de la Grande Chartreuse.

La forêt domaniale de Boscodon se distingue au niveau régional par ses patrimoines exceptionnels, dus à sa situation géographique complexe, ainsi que par la richesse de son histoire.

Au niveau environnemental, la biodiversité est exceptionnelle, associée à une faune et une flore protégées importantes et à de nombreuses implications d'acteurs scientifiques.

Au niveau culturel, la forêt est une ancienne forêt monastique gérée du Moyen-Âge à la Révolution par une communauté religieuse habitant une abbaye romane qui jouxte la forêt. L'abbaye de Boscodon est aujourd'hui un monument historique exceptionnel en fin de restauration, habité par une communauté de religieux et gérée par une association, qui accueillent et donnent vie à l'abbaye.

Au niveau social et touristique, la forêt et le vallon de Boscodon ont une renommée départementale, associée à une très forte fréquentation et de nombreux aménagements et activités pour l'accueil du public. Cela est dû à la proximité de l'abbaye de Boscodon, de la montagne et du lac de Serre-Ponçon, haut lieu touristique estival, ainsi qu'à l'ambiance fraîche et reposante de la forêt de Boscodon.

Au niveau paysager, le cadre montagnard, la proximité du lac, le confinement et la faible urbanisation du vallon de Boscodon le rendent exceptionnel.

Enfin, au niveau sylvicole, la forêt est reconnue comme l'une des plus belles sapinières des Alpes du Sud et fournit un bois de sapin et de mélèze de qualité.

Ce mémoire est structuré en quatre parties. Tout d'abord, une première partie permet de présenter la politique « Forêt Patrimoine » et les détails de son application en forêt domaniale de Boscodon. Une deuxième partie décrit la méthodologie qui a été élaborée, en particulier pour parvenir à un choix d'objectifs concerté et adapté. La troisième partie de ce mémoire permet de présenter les résultats obtenus par le travail mené durant le stage. Il se traduit par la réalisation d'un diagnostic de territoire et par un choix restreint d'orientations qui pourront être reprises par les acteurs du projet. Enfin, une quatrième partie permet de discuter de différents points que soulève la mise en place de la politique « Forêt Patrimoine ».

# 1. OPÉRATION « FORÊT PATRIMOINE »

## 1.1. Origine de la politique « Forêt Patrimoine »

### 1.1.1. *La prise en compte de la forêt comme élément du patrimoine français*

Le **patrimoine** est un terme dont l'acceptation actuelle date des années 1970. Il désigne des productions humaines diverses, insistant sur leur dimension collective.

Un des éléments importants de la notion de patrimoine est qu'elle est présente lorsqu'il y a une menace de disparition de certains biens (Berthelon, 2007).

Une autre particularité est que l'importance du patrimoine réside dans la façon que l'on a de le valoriser. Cette façon suppose un projet, lequel suppose une volonté (Lê Tri, A-K., 1997).

➤ Le patrimoine forestier existe sous différentes formes, liées aux différentes dimensions qui s'expriment en forêt. On peut distinguer ainsi cinq aspects du patrimoine : le patrimoine environnemental, social, paysager, sylvicole et culturel.

Le patrimoine **environnemental** est la part la plus importante du patrimoine forestier. En effet, la forêt est avant tout un habitat naturel, un écosystème source de biodiversité importante. Ainsi, par exemple, la forêt abrite 72 % de la flore française.

Le patrimoine **social** concerne l'accueil du public en forêt. Il se décline en aménagements et des activités, par exemple des sentiers, des aires de repos, des structures d'accueil et d'information. Le patrimoine social a une importance majeure. D'une part parce qu'en forêt, il est possible de réaliser de nombreuses activités de loisirs, de détente voire de ressourcement. D'autre part car le patrimoine social forestier est aussi ce qui permet de mettre en contact les visiteurs avec les autres patrimoines par l'information, l'animation et l'interprétation.

Le patrimoine **paysager** est un autre aspect essentiel des forêts. En effet, la forêt est un espace au paysage naturel et souvent peu perturbé. Il peut aussi prendre des formes remarquables. La contemplation du paysage est une des raisons principales de la fréquentation des forêts (Granet, 2005).

Le patrimoine **sylvicole** représente la ressource en bois. Le bois étant une matière première, il a un rôle particulier dans la dynamique de création de richesses économiques. Les caractéristiques de la ressource et de la mobilisation du bois en forêt ont donc une importance pour le gestionnaire et l'exploitant forestier.

Le patrimoine **culturel** représente une part très intéressante du patrimoine forestier. De tout temps, les hommes ont utilisé la forêt à des fins diverses : pour l'exploitation de la ressource en bois tout d'abord, mais aussi pour des raisons artistiques, idéologiques et récréatives. Il existe dans les forêts de nombreux éléments remarquables de patrimoine culturel, sous des formes très diverses. On pourrait citer des légendes, des traditions, mais aussi des vestiges archéologiques ou des lieux de

spiritualité associés à une forêt, comme les abbayes bien connues de la Grande Chartreuse ou de Boscodon.

➤ Le patrimoine forestier s'identifie tout à fait à la définition qui a été donné d'un patrimoine :

Par la **dimension collective** du patrimoine forestier. Parce qu'il est multifonctionnel, il intéresse tous les membres de la société, à des niveaux différents. De plus, la forêt, suscite assez fréquemment un sentiment d'appartenance à un patrimoine commun. Ainsi, beaucoup de personnes ne comprennent pas qu'une forêt, même privée, ne soit pas accessible au public. Cette dimension collective est une richesse car elle fait de la forêt un lieu d'expression de la société. En revanche, elle n'est pas sans poser certaines difficultés aux propriétaires et gestionnaires.

Par les **menaces** qui existent sur le patrimoine forestier, et qui concernent toutes les dimensions de celui-ci. Au niveau environnemental par exemple, la biodiversité a tendance à s'éroder. Le niveau paysager est touché par une certaine homogénéisation et par une perte d'identité des paysages. Le niveau culturel enfin est atteint par une perte de mémoire, en particulier de la culture locale. Aujourd'hui, avec la prise de conscience par la société de l'importance de notre environnement dans son sens large, la forêt est un espace qui nécessite une réponse adaptée face aux menaces qui pèsent sur le patrimoine forestier.

Par la nécessité de **valoriser** le patrimoine forestier. En effet, le patrimoine forestier français est d'une grande richesse, mais encore trop peu connu par le grand public. Par exemple, qui pourrait contester le fait que les parcs nationaux français, qui abritent certes aussi un patrimoine important, sont très connus, voire plus que les forêts françaises les plus prestigieuses ? À l'inverse des parcs, celles-ci sont pourtant gérées depuis plusieurs siècles. Le patrimoine forestier mériterait donc une attention particulière.

➤ Le patrimoine forestier est géré par l'État, en particulier à travers l'Office national des forêts.

Les forêts domaniales, appartenant à l'État, sont les premières forêts concernées par la protection et la valorisation du patrimoine forestier. En effet, d'une part, elles recèlent une richesse particulière liée à l'histoire de la France et d'autre part, elles ont un rôle prépondérant dans l'accueil du public et donc dans la relation de la société au patrimoine.

Leur gestion est confiée à l'Office national des forêts, établissement public à caractère industriel et commercial. L'ONF, comme l'étaient ses prédécesseurs institutionnels des Eaux et forêts, est donc le gestionnaire d'une partie importante du patrimoine forestier français. La gestion des forêts domaniales s'appuie depuis deux siècles sur un outil législatif, le Code forestier, et son application, le régime forestier. Il a pour objectif une gestion durable de la ressource forestière, en particulier à travers la sauvegarde de la nature du sol boisé et le renouvellement des peuplements.

Cette gestion institutionnelle a créé de bonnes conditions pour la conservation et la valorisation du patrimoine forestier, et cela pour tous les aspects de ce dernier. Au niveau environnemental par exemple, car il a été démontré qu'un important facteur de la sauvegarde de la biodiversité est le maintien de la nature du sol (Dardignac, 2004). Au niveau paysager, car le renouvellement des peuplements a permis une certaine stabilité dans les paysages. Au niveau culturel et social, car la

forêt est un milieu généralement peu perturbé et qui a donc gardé un potentiel important. Enfin au niveau sylvicole, en faisant évoluer les techniques de gestion et d'exploitation des forêts.

En plus du régime forestier, l'ONF a développé et participe à l'application de nombreux outils de protection et de valorisation du patrimoine forestier. Au niveau environnemental par exemple, l'ONF participe de manière significative au réseau Natura 2000. Il a aussi créé ses propres réserves naturelles, les réserves biologiques. L'établissement a adopté la norme de qualité environnementale ISO14001 et le label PEFC dans les forêts domaniales. Au niveau social, chaque année, l'ONF alloue un important pourcentage du budget des forêts domaniales à l'accueil du public. Enfin, au niveau culturel, l'ONF est concerné par la protection et la valorisation du patrimoine archéologique, car il possède un service d'études archéologiques et il est acteur de nombreuses missions telles que la gestion de la forêt de Verdun, sanctuaire d'évènements tragiques de la Première Guerre mondiale. L'ONF y mène une gestion concertée avec les services de l'archéologie et en association avec les acteurs impliqués dans le devoir de mémoire.



Figure 1 : Forêt de Verdun

➤ Mais la gestion forestière de l'ONF peut être aussi améliorée et surtout mieux connue :

**Améliorée** d'une part, car bien que de nombreuses actions existent pour valoriser et protéger le patrimoine forestier, les expériences menées par l'ONF peuvent toujours être poussées plus loin en termes de moyens, d'innovation et de cohérence entre les actions et les besoins. De plus, souvent, les expériences menées ne regroupent pas de manière globale les différentes dimensions du patrimoine forestier. Cela peut avoir pour conséquence des oppositions entre ces différents aspects : par exemple entre les patrimoines environnemental et social, ou entre les patrimoines sylvicole et social. Une des solutions pour permettre une gestion équilibrée pourrait être de réaliser un projet de gestion globale du patrimoine forestier, adapté aux enjeux de chaque aspect du patrimoine.

**Mieux connue** d'autre part, car ainsi qu'il a été souligné précédemment, le patrimoine des forêts françaises est peu connu du grand public, en particulier s'agissant de la richesse de son environnement et de son histoire, du savoir-faire de l'ONF et de l'utilité de la gestion sylvicole. Une solution serait de réaliser des actions de communication de grande envergure, qui permettent un rayonnement important du patrimoine forestier dans la société.

### *1.1.2. La prise en compte des attentes de la société jusqu'au concept de «Forêt Patrimoine»*

L'État français, conscient de la gestion actuelle du patrimoine français et désireux de répondre à des attentes sociétales qui évoluent, a la volonté de valoriser et de faire connaître le patrimoine forestier. Cette volonté s'exprime en particulier à travers le contrat entre l'État et l'ONF. Le contrat indique que l'ONF doit travailler à intégrer le mieux possible les attentes sociétales et les autres fonctions de la forêt de manière plus équilibrée. Puis cette volonté s'est déclinée en 2007 dans le projet d'établissement de l'ONF avec l'idée de créer un réseau de « sites du patrimoine forestier » (item 1.4.2).

À l'origine de cette idée, réside le constat de l'ONF que son image est principalement orientée autour de la mobilisation du bois et qu'il existe déjà un grand nombre de forêts à haute valeur patrimoniale connues. En s'inspirant du système des parcs nationaux américains, il est venu l'idée de créer un réseau de forêts à haute valeur patrimoniale, sous le nom de « Forêt Patrimoine », dont l'objectif serait de faire connaître et valoriser le patrimoine forestier français dans une gestion durable et multifonctionnelle exemplaire.

## **1.2. Définition de la politique « Forêt Patrimoine »**

### *1.2.1. Définition*

La politique « Forêt Patrimoine » a été lancée en mai 2007. Dans une note de service (cf. annexe 1), la direction générale de l'ONF en a exposé le cadrage.

Elle y définit la politique « Forêt Patrimoine » comme une démarche volontaire et novatrice de l'ONF. Cette politique doit permettre de valoriser, de manière adaptée, des forêts domaniales à haute valeur patrimoniale, culturelle et touristique, et de les inscrire dans une dynamique territoriale forte. Elle vise également à témoigner du rôle et de la technicité de l'ONF dans la gestion concertée de ces sites.

Les ambitions sont multiples, il s'agit en effet de :

- **faire connaître et valoriser** le patrimoine forestier, dans ses différentes dimensions ;
- **intégrer** la forêt dans une dynamique territoriale et contribuer efficacement au développement local ;
- **rénover l'accueil du public** : une « Forêt Patrimoine » doit être un lieu privilégié pour l'accueil du public, et fournir un accueil d'excellence ;
- **constituer une vitrine nationale** des sites forestiers remarquables et les mettre en réseau, afin de faire connaître le savoir-faire de l'ONF.

La politique a pour objectif de créer un réseau représentatif de la richesse et de la diversité du patrimoine forestier français, exemplaire en matière de développement durable et adoptant une gestion multifonctionnelle. Elle porte sur un minimum de 16 forêts domaniales d'ici 2011.

### 1.2.2. Cadre et démarche

Un document déclaratif, une charte nationale exprime les fondements de la politique « Forêt Patrimoine » et en constitue le cadre (cf. annexe 2). Il est appuyé par un document technique indicatif, un cahier des charges (cf. annexe 3), qui exprime l'esprit de la politique. Les principaux points de la charte qui font l'originalité de « Forêt Patrimoine » sont :

- un **label** « Forêt Patrimoine », qui est une marque déposée et contrôlée par l'ONF ;
- un **réseau de référence**, constitué par 16 forêts emblématiques (cf. annexe 4) ;
- un **comité d'orientation national**, afin d'appuyer la définition du concept et de coordonner le projet. Certains membres sont des personnalités extérieures à l'ONF (cf. annexe 5) ;
- un **projet global d'aménagement** établi pour chaque forêt, cohérent avec l'aménagement forestier et prenant en compte les différentes dimensions forestières de manière adaptée aux enjeux ;
- l'ouverture du projet à la **participation des acteurs du territoire** : cela se concrétise par une contractualisation sur le projet lui-même entre l'ONF et ses partenaires locaux et nationaux ;
- la **participation de l'ONF** au financement pour un projet de développement durable partagé avec les collectivités ;
- une **démarche propre** à « Forêt Patrimoine » avec des points de repères spécifiques :
  - o le comité de pilotage, qui associe les principaux intervenants et décideurs. Il permet de réfléchir aux axes et aux actions du projet selon une concertation la plus large possible ;
  - o le protocole d'accord, qui est un document de mi-parcours. Il marque l'adhésion à la charte nationale et définit les grandes lignes et orientations du projet. Il affirme la volonté d'aller au bout de la démarche ;
  - o le contrat de projet, qui est le document d'objectif de « Forêt Patrimoine ». Il précise l'ensemble des voies et moyens mis en œuvre pour rendre la forêt éligible à la marque « Forêt Patrimoine ». Il contient les objectifs et axes stratégiques, le programme d'actions, le plan de financement.

La définition du concept « Forêt Patrimoine » est aujourd'hui toujours en positionnement. En effet, cela nécessite plusieurs années pour qu'un nouveau projet d'ampleur nationale soit cadré de manière définitive. En revanche, cela n'empêche pas l'ONF d'engager la constitution du réseau de référence.

### **1.3. Sélection de la forêt domaniale de Boscodon**

En juillet 2007, fort de sa forêt à haute valeur patrimoniale de renommée départementale, l'agence de l'ONF des Hautes-Alpes a lancé la candidature de la forêt domaniale de Boscodon pour participer au réseau de référence « Forêt Patrimoine ».

La candidature de la forêt de Boscodon s'appuie sur sa capacité à répondre aux attentes de la politique « Forêt Patrimoine », c'est-à-dire une valeur importante et reconnue du patrimoine forestier, une expression forte des différentes dimensions forestières, la capacité de la forêt et la volonté du gestionnaire local à répondre aux attentes territoriales.

#### *1.3.1. Présentation de la forêt domaniale de Boscodon*

➤ La forêt domaniale de Boscodon est localisée dans le sud du département des Hautes-Alpes, au nord de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (cf. carte annexe 6). Elle se situe dans la vallée de la Durance, qui est un axe de communication intense entre l'Italie et le bassin méditerranéen. La forêt est située à Crots, une petite commune de 900 habitants, à proximité immédiate du lac de Serre-Ponçon, la plus grande retenue d'eau française. Ce lac est un haut lieu de tourisme estival et hivernal.



*Figure 2 : Vallée de la Durance au niveau du lac de Serre-Ponçon, où se connecte la vallée de Boscodon.*

La forêt domaniale de Boscodon est une sapinière des Alpes du Sud de 866 ha. Elle est encaissée dans un vallon avec une exposition générale nord-est à nord-ouest. Elle évolue sur une altitude variant de 1000 à 2400 mètres, sous un climat de montagne à influence méditerranéenne et continentale : les précipitations sont assez faibles (de l'ordre de 800 mm/an), la température moyenne annuelle est de 7 °C à 1400 m et la saison de végétation brève (3 à 4 mois par an).

Le vallon où se situe la forêt est le berceau d'une intense activité torrentielle. Le Boscodon, torrent principal, se distingue par le plus grand cône de déjection de France et une haute fréquence de phénomène de laves torrentielles.



*Figure 3 : Bloc de 600 tonnes déplacé par la crue de 1998*

➤ Au niveau **environnemental**, la forêt est située dans la zone d'adhésion du parc national des Écrins (PNE). Le massif forestier qui contient la forêt de Boscodon est reconnu comme zone naturelle



Figure 4 : Ancolie  
des Alpes

d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), et il constitue un site Natura 2000 (Bois de Morgon, forêt de Boscodon, Bragousse, n° FR9301523). Le site accueille sept espèces végétales et animales de l'annexe 2 de la directive Habitats et 16 habitats d'intérêt communautaire sur 51 % de sa surface. Ce site abrite en particulier une richesse floristique remarquable qui peut être expliquée par l'amplitude altitudinale importante associée à la diversité des substrats. Tous statuts confondus, 92 espèces végétales d'intérêt patrimonial à des titres divers ont été notées sur le site. On retrouve par exemple deux espèces de l'annexe 2 de la directive Habitats, le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*) et la Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*), deux

espèces de l'annexe 4, le Sabot de Vénus et l'Ancolie des Alpes (*Aquilegia alpina*). On peut observer entre autres une des plus belles populations de Sabot de Vénus des Alpes, 10 000 pieds ayant été dénombrés. Le site offre aussi une richesse chiroptérologique remarquable compte tenu de sa modeste superficie, avec la présence de 14 des 29 espèces de chiroptères inventoriées sur la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Il est à noter aussi la présence dans les pineraies du site de l'Isabelle de France (*Graellsia isabellae galliaegloria*), un papillon de nuit inscrit à l'annexe 2 de la Directive Habitats.

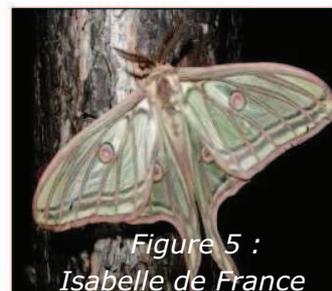


Figure 5 :  
Isabelle de France

L'ONF est fortement impliqué dans la gestion du site Natura 2000, il a été entre autres le rédacteur du document d'objectifs.

Au cœur de la forêt domaniale de Boscodon se trouve une placette du réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers (RENECOFOR) de type 3 – qui caractérise les placettes faisant l'objet d'un suivi particulièrement important (suivi floristique, météorologique, pédologique, atmosphérique, dendrométrique). Celle-ci fournit des données précises sur l'écosystème forestier de manière hebdomadaire depuis 15 ans. Les agents de l'ONF en assurent le fonctionnement. Il apparaît que la placette de Boscodon est la plus riche de France au niveau floristique et la moins polluée au niveau atmosphérique. Les mesures évoluent vers un projet européen de mesure des changements environnementaux (LIFE FUTMON).

➤ Au niveau **sylvicole**, le peuplement est une futaie irrégulière constituée majoritairement de sapin pectiné (58 %), de pin (17 %) et de mélèze (12 %). La forêt est caractérisée par une croissance ligneuse élevée pour une forêt de montagne (6 m<sup>3</sup>/ha/an) et fournit du bois d'œuvre de qualité. Les peuplements de sapins et de mélèzes peuvent atteindre jusqu'à 45 mètres de hauteur. Chaque année, environ 2000 m<sup>3</sup>/an de bois sont exploités.

La forêt est gérée par l'ONF en quatre séries : deux séries de production sur une surface totale de 330 ha, en futaie jardinée et irrégulière ; une série de 150 ha dont le rôle de protection contre les risques naturels est



Figure 6 : Exploitation de  
sapins en forêt de Boscodon

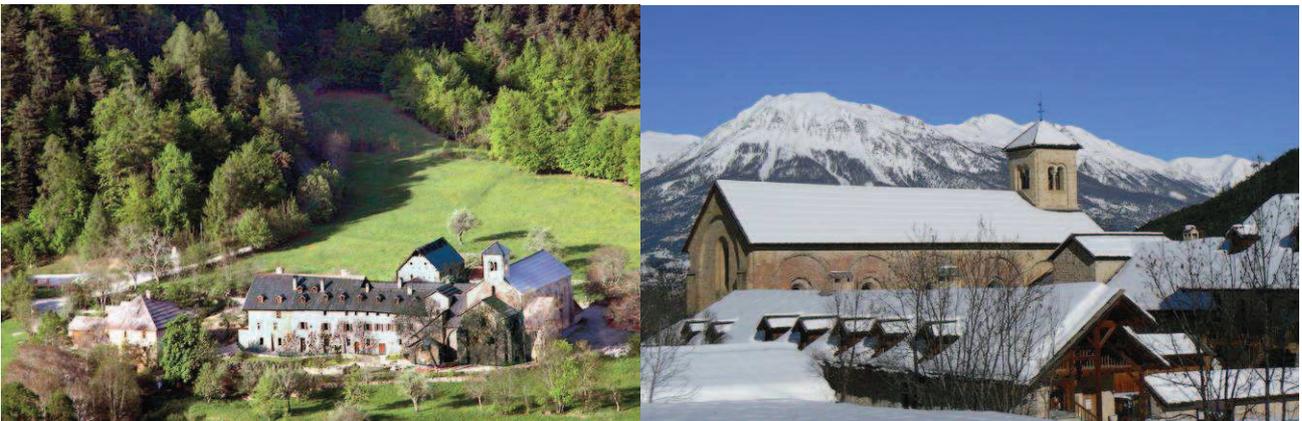
très marqué ; enfin, une série de 370 ha qui regroupe les vides non boisables et les peuplements inexploitable.

Deux entreprises d'exploitation forestière locales achètent les coupes de bois sur pied.

Il est intéressant de noter que la moitié de la forêt domaniale est issue d'acquisitions au titre de la restauration des terrains en montagne (RTM).

➤ Au niveau **culturel**, l'histoire de la forêt est particulièrement riche. Au XII<sup>ème</sup> siècle se sont installés à l'entrée de la forêt de Boscodon des moines de l'ordre chalaisien qui y ont construit une abbaye. Ces moines ont géré et exploité la forêt jusqu'à la Révolution française, période à laquelle la forêt monastique a été incorporée au domaine de l'État. Aujourd'hui, l'abbaye de Boscodon est en fin de restauration. C'est un bâtiment de style roman remarquable, classé monument historique. L'abbaye est gérée par une association (l'association des amis de l'abbaye de Boscodon) et habitée par une communauté mixte de religieux. Ils proposent des activités culturelles et touristiques à plusieurs dizaines de milliers de visiteurs chaque année.

Le vallon de Boscodon est aussi riche en éléments culturels liés à la vie montagnarde des Alpes du Sud. C'est le cas par exemple avec les anciennes pratiques de transhumance des troupeaux et de radelage des bois sur la Durance (ancien mode de transport fluvial). C'est aussi un témoin privilégié de la période importante de la RTM, avec des reboisements et la correction des torrents du vallon depuis 1873. Il s'agit d'un héritage culturel forestier très intéressant et peu connu.



*Figure 7 : Abbaye de Boscodon*

➤ Au niveau **paysager**, la forêt est remarquable pour plusieurs raisons. Elle est encaissée dans le vallon de Boscodon, préservé d'une forte urbanisation. De nombreux éléments remarquables y sont présents, d'origine humaine (le lac de Serre-Ponçon, l'abbaye de Boscodon) ou d'origine naturelle (les cirques d'érosions, les cargneules qui sont des formations géologiques particulières). Enfin, la présence de mélèzes et de feuillus permet des variations saisonnières importantes dans le paysage, qui participent à sa réputation.

➤ Au niveau **social**, la forêt de Boscodon est un lieu privilégié pour l'accueil du public. La forêt permet de nombreuses activités de loisirs, en particulier avec un réseau important de sentiers de randonnée pédestre (environ 15 km) et des circuits aménagés pour VTT. L'ONF est impliqué dans

l'accueil de groupes scolaires. Existente aussi de nombreux équipements touristiques pour les visiteurs, sous la forme de tables-bancs, de places à feu, d'un sentier botanique, d'un sentier de découverte de la forêt et de nombreux panneaux d'informations.

La richesse du patrimoine de la forêt de Boscodon, la proximité du lac et de la haute montagne font de la forêt de Boscodon un lieu très attractif. En 2008, un total de 70 000 visiteurs a été ainsi estimé en forêt, avec une affluente estivale très forte.

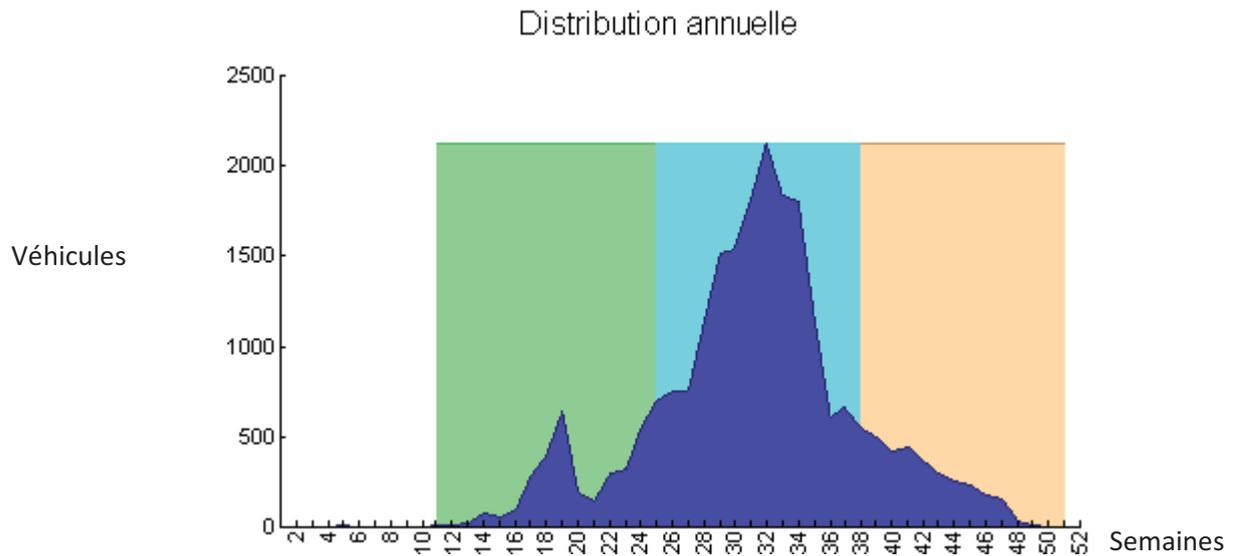


Figure 8 : Graphique de la fréquentation en forêt de Boscodon en 2008, en nombre de véhicules par semaine, comptés sur les routes principales d'accès de la forêt de Boscodon (comptage par éco-compteurs). Si l'on estime que chaque véhicule contient 3 passagers, le nombre de visiteurs peut être estimé à environ 68 000 personnes.

➤ Enfin, Il existe une **dynamique d'intégration territoriale** importante de la forêt domaniale de Boscodon, par l'implication dans différents projets de nombreuses collectivités, organismes scientifiques et associations :

- le conseil général des Hautes-Alpes est partenaire de l'aménagement du vallon de Boscodon pour l'accueil du public à travers une opération de grand site départemental ;
- le conseil régional PACA est partenaire de l'accueil du public à travers une convention entre l'ONF et la région, signée en 2004 à Boscodon, pour l'intégration de la forêt dans les grands sites forestiers régionaux ;
- il existe un partenariat avec le parc national des Écrins et le Conservatoire botanique national alpin (CBNA), pour la réalisation de suivi d'espèces protégées et en particulier du Sabot de Vénus ;
- le syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon (SMADESEP), en partenariat avec le service de la RTM de l'ONF, est en train de développer un projet muséographique sur le thème innovateur « Boscodon, à la découverte des torrents du massif des Alpes » ;
- La communauté de communes de l'Embrunais et la commune de Crots sont également impliquées ;
- Des associations naturalistes sont enfin associées dans différents projets, comme Natura 2000.

### 1.3.2. Réponse du comité d'orientation

Le 10 avril 2008, une lettre de la direction générale de l'ONF a été adressée à la direction territoriale Méditerranée pour l'informer que les forêts domaniales de la Sainte-Baume, de Boscodon et des Camporells avait été retenues par le comité d'orientation pour que « dans chacune de ces forêts soit engagée une démarche partagée de valorisation et de gestion "Forêt Patrimoine" ». Ces documents ont été transmis au niveau départemental puis local pour constituer un comité de pilotage et désigner un chef de projet. Pour le projet en forêt domaniale de Boscodon, c'est M. Bruno Gauthier, responsable de l'unité territoriale Embrunais Serre-Ponçon, qui a été désigné pour assurer cette responsabilité.

Il peut être intéressant de noter qu'au niveau de la candidature de la forêt de Boscodon, un point favorable et un point défavorable importants se sont dégagés. La force de la candidature de la forêt domaniale de Boscodon semble avoir été la triple opportunité d'un patrimoine forestier exceptionnel, d'une volonté locale forte et d'un jeu d'acteurs favorable. En revanche, le point défavorable est sa faible renommée car c'est une forêt peu connue au niveau national, ce qui est dû en particulier à sa petite taille.

## 1.4. Mission du stage

Ce travail se déroule dans le cadre du stage de fin d'études de la formation des ingénieurs forestiers de l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF), école interne à l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech).

Au mois de janvier 2009, on pouvait considérer que le projet n'en était qu'à son commencement. En effet, il y avait eu en septembre 2008 une première rencontre entre des acteurs susceptibles de constituer un comité de pilotage, mais qui était restée sans suite.

Il a été déterminé deux objectifs de travail pour les 6 mois de stage :

- Réfléchir de façon théorique sur tous les aspects du projet et pouvoir fournir le contrat de projet et un plan de financement, même s'ils ne sont pas définitifs.  
Il est en effet très intéressant et éducatif de pouvoir aborder tous les aspects d'un projet, du commencement jusqu'à sa réalisation.
- Mettre en place concrètement des instances de concertation, l'établissement et la signature du protocole d'accord par le comité de pilotage si cela est possible.

Il s'agit de deux objectifs très distincts car entre la période de réflexion et sa concrétisation, il peut s'écouler un temps important nécessaire à la concertation entre les acteurs et les partenaires. Il a été estimé à deux ans pour ce projet.

## 2. MÉTHODOLOGIE

### 2.1. Principe

Le but de cette méthodologie est de définir et décrire les éléments qui encadrent les prises de décisions du projet « Forêt Patrimoine » en forêt domaniale de Boscodon.

Concrètement, pour la durée du stage, ces décisions se sont limitées à un choix d'objectifs communs avec les acteurs du projet « Forêt Patrimoine ». Dans cette méthodologie, ne sont donc pas présentés les éléments qui permettent une prise de décision sur le choix des actions et le financement du projet.

Pour parvenir au choix d'objectifs, ni le cahier des charges ni la charte « Forêt Patrimoine » n'indiquent de méthode de prise de décision. Ils proposent en revanche une démarche à suivre qui permet de créer un environnement favorable pour une prise de décision efficace.

Une méthode élémentaire a donc été élaborée. Elle doit permettre d'aboutir à un choix restreint d'objectifs, pour un projet adapté aux enjeux, durable et multifonctionnel. Pour cela, la première étape nécessaire est d'identifier les objectifs du projet « Forêt Patrimoine ». Ils sont associés à deux éléments principaux:

- les différentes dimensions du patrimoine. *Par exemple, un objectif de la dimension environnementale est la protection des espèces végétales rares ;*
- les interactions entre ces dimensions. *Par exemple, en forêt de Boscodon, entre la dimension sociale et sylvicole, un objectif du projet peut être d'améliorer la communication et la sensibilisation pour une meilleure compréhension entre les deux parties.*

La deuxième étape est d'identifier le poids de chaque objectif. Ce poids est défini par un ensemble de variables d'influence :

- L'importance propre de chaque objectif en forêt de Boscodon. En effet, chaque élément du patrimoine a une valeur objective et l'importance de son expression conditionne la valeur des objectifs qui lui sont associés.  
*Par exemple, en forêt de Boscodon, l'objectif de protection des espèces rares a une forte importance, due à la présence d'une importante population de Sabots de Vénus.*
- L'importance propre des interactions entre chaque dimension du patrimoine en forêt de Boscodon.  
*Par exemple, en forêt de Boscodon, l'objectif d'améliorer la communication et la sensibilisation entre la dimension sociale et sylvicole est de premier plan, en raison des incompréhensions fortes entre les visiteurs et les exploitants forestiers.*
- Les caractéristiques intrinsèques de la forêt.  
*Par exemple, l'objectif de protection des espèces rares a un poids non négligeable pour le projet car la forêt de Boscodon présente un important potentiel d'accueil de biodiversité. Ce*

potentiel peut être expliqué par l'amplitude altitudinale importante associée à la diversité des substrats, au confinement et au climat complexe. Ce sont des caractéristiques intrinsèques du site.

- La volonté des acteurs à s'impliquer pour un objectif.  
*Par exemple, à Boscodon, l'objectif de protection des espèces rares a un poids important car c'est un objectif soutenu par de nombreux et importants acteurs du projet, comme le parc national des Écrins, le Conservatoire botanique national alpin, le comité de pilotage Natura 2000 et les associations naturalistes.*
- Le contenu de l'aménagement forestier et la relation avec la personne qui réalise l'aménagement forestier à l'ONF. En effet, ils ont une influence particulière sur le projet.  
*Par exemple, l'objectif d'avoir une bonne connaissance des peuplements en réalisant des inventaires en plein est important dans le projet car il est peut être très utile pour réaliser l'aménagement forestier. C'est donc un objectif soutenu par le responsable de l'aménagement.*
- Enfin, la vision du commanditaire du projet, l'ONF et en particulier du comité d'orientation national « Forêt Patrimoine ». Elle est décrite dans le cahier des charges et la charte. *Par exemple, l'objectif de développer des aménagements accessibles aux personnes handicapées à Boscodon a une valeur non négligeable, car le cahier des charges précise « la conception des équipements et les activités envisagées intègrent une offre pour le public à handicaps ».*

Enfin, la dernière étape est de mettre en comparaison les objectifs avec leur poids respectif. Ceux qui ont le plus d'importance pour le projet seront choisis pour être réalisés.

Les deux premières étapes d'identification des objectifs et de leur poids pour le projet se réalisent concrètement dans un diagnostic de territoire. Sa réalisation s'appuie sur une connaissance fine du territoire. Cette dernière repose sur une recherche bibliographique, des entretiens d'acteurs, l'utilisation de la ressource d'informations géographiques de l'ONF et sur des visites de terrain.

**Connaissance fine du territoire :**

- Recherche bibliographique
- Visites sur le terrain
- Entretiens
- SIG

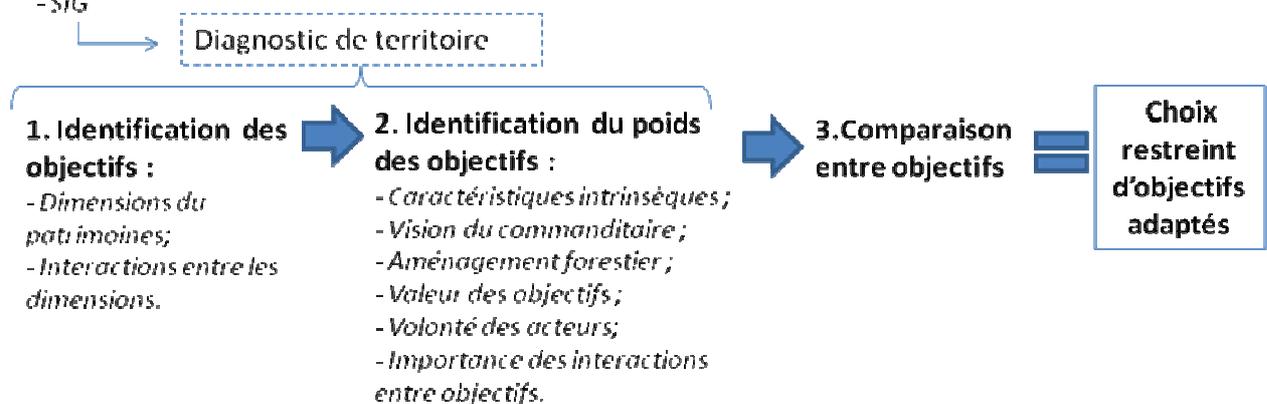


Figure 9 : Schéma de la méthode élaborée pour le choix des objectifs du projet « Forêt Patrimoine »

Enfin, le but de la méthodologie est aussi de définir une démarche qui remplace de manière temporelle la méthode de prise de décision du projet. Pour cela, la démarche proposée par le cahier des charges « Forêt Patrimoine » a été utilisée et précisée pour l'ensemble du projet.

## 2.2. Identification des objectifs du projet

Pour qu'un élément du patrimoine soit pris en compte par le projet, il est associé à un ou plusieurs objectifs. L'identification de ces objectifs est la première étape de la réflexion du projet. On doit distinguer deux sources principales d'où l'on peut identifier les objectifs.

### 2.2.1. *Objectifs des différentes dimensions du patrimoine*

C'est principalement à travers les différentes dimensions du patrimoine que l'on peut identifier les objectifs potentiels du projet.

- **Dimension environnementale**

On peut décrire les objectifs liés à la dimension environnementale du patrimoine forestier en la décomposant de la manière suivante :

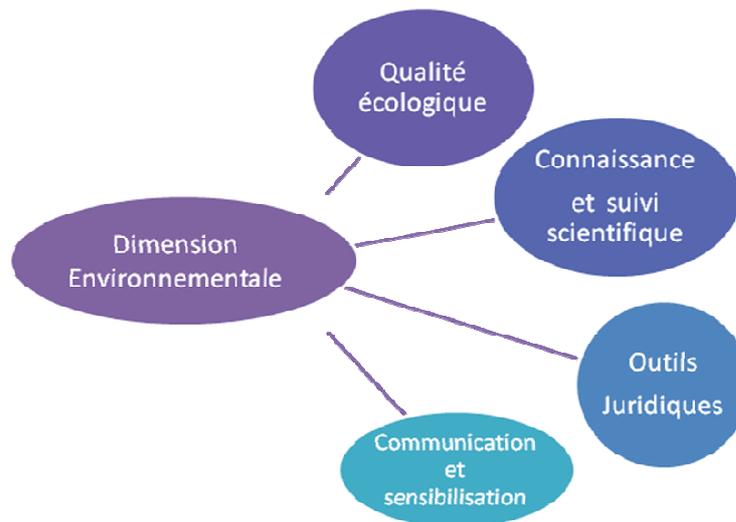


Figure 10 : Schéma représentant les éléments principaux structurant la dimension environnementale

La qualité écologique du milieu naturel forestier concerne la biodiversité et l'état de conservation de la faune, de la flore et des habitats naturels. Les objectifs qui lui sont associés sont principalement la préservation et l'amélioration de la qualité écologique.

*Par exemple, à Boscodon, cela pourrait se traduire par un objectif d'améliorer les habitats des amphibiens qui sont potentiellement sur le site, par la création de mares forestières.*

La connaissance et le suivi scientifique de l'espace forestier concerne l'état des données connues sur l'écosystème forestier et la dynamique du suivi scientifique des espèces et des habitats. Les objectifs associés sont l'amélioration, le partage et la diffusion des connaissances et la conservation et l'innovation des efforts de suivi.

*Par exemple, en forêt de Boscodon, cela pourrait se traduire par un objectif de rapprochement entre les différents propriétaires des bases de données naturalistes dans le but de réaliser une base de données commune basée sur le partage des données de Boscodon.*

Les outils juridiques pour la protection des espaces naturels concernent les moyens d'action techniques et juridiques disponibles pour la conservation et la préservation du milieu naturel. Les objectifs associés sont la connaissance de ces outils et leur meilleure utilisation lorsqu'ils existent déjà.

*Par exemple, en forêt de Boscodon, cela pourrait se traduire par l'objectif de réaliser des actions du document d'objectifs de Natura 2000 qui n'ont pas pu être réalisés par manque de financement.*

La communication et la sensibilisation pour la préservation du milieu naturel et forestier concernent les actions sociales et celles qui permettent de faire passer des informations aux visiteurs, avec un objectif de protection et de connaissance du milieu forestier. Les objectifs associés sont le développement et la connaissance des outils et des moyens de communication.

*Par exemple, en forêt de Boscodon, cela pourrait se traduire concrètement par l'objectif d'une amélioration de la connaissance des espèces protégées par le grand public. Cela pourrait être possible par la mise en place d'une exposition sur les espèces présentes sur le site mêlant art photographique, reconnaissance botanique et sensibilisation à l'environnement.*

#### ▪ Dimension sociale

Les objectifs liés à la dimension sociale du patrimoine forestier peuvent être identifiés grâce à la distinction de quatre éléments.

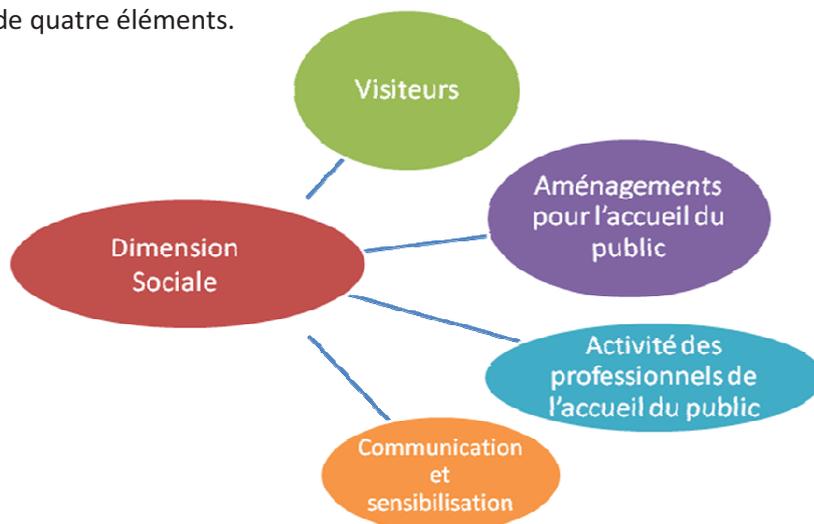


Figure 11 : Schéma représentant les différents éléments structurant la dimension sociale

Les objectifs associés aux visiteurs sont l'amélioration de leur accueil, de leur connaissance et de leur encadrement. Ils concernent toutes les personnes fréquentant la forêt pour des raisons diverses, depuis la visite familiale jusqu'aux activités cynégétiques.

*Par exemple, en forêt de Boscodon, cela pourrait se traduire par un objectif d'amélioration de l'accueil des familles, avec la création d'un sentier en boucle de longueur courte et sécurisé pour les enfants.*

Les objectifs associés aux aménagement d'accueil du public concernent tous les aménagements d'accueil du public, en particulier pour la détente, la circulation et le stationnement des visiteurs. Les objectifs sont en particulier l'ajustement de l'équipement de la forêt par rapport aux attentes des visiteurs et à la vision des acteurs, son renouvellement et son entretien.

*Par exemple, en forêt de Boscodon, cela pourrait se traduire concrètement par l'objectif d'améliorer l'activité de randonnée pédestre, en rénovant la signalétique des sentiers et en l'adaptant aux normes de la charte de balisage du département des Hautes-Alpes.*

Les objectifs associés à l'activité des professionnels de l'accueil du public concernent les activités que pratiquent en forêt de Boscodon les établissements publics et les entreprises privées pour l'accueil, l'encadrement et l'accompagnement de visiteurs. Il s'agit d'objectifs de connaissance des attentes du public qui fréquentent la forêt et de développement d'offres professionnelles. Il s'agit aussi d'objectifs d'amélioration de leur l'encadrement et de la relation entre ces professionnels.

*Par exemple, en forêt de Boscodon, cela pourrait se traduire concrètement par un objectif d'améliorer la connaissance entre les accompagnateurs en moyenne montagne qui fréquentent le massif et les agents de l'ONF.*

Les objectifs associés à la communication et la sensibilisation sont le développement et la connaissance des outils et actions de communication, autour des aménagements et des activités d'accueil du public.

*Par exemple, en forêt de Boscodon, cela pourrait se traduire concrètement par l'objectif d'améliorer le respect de la propreté près des places à feux, par la mise en place de panneaux d'information invitant à ramasser ses déchets.*

#### ▪ Dimension culturelle

Les objectifs liés à la dimension culturelle du patrimoine forestier peuvent être identifiés grâce à la distinction de trois éléments.

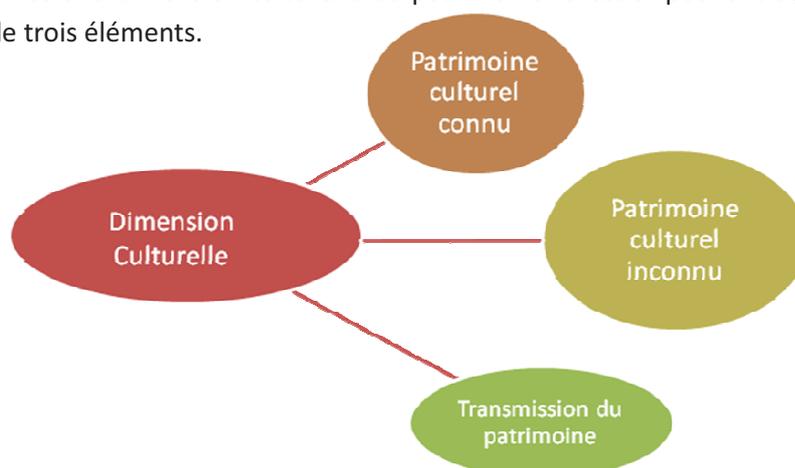


Figure 12 : Schéma représentant les différents éléments structurant la dimension culturelle

Les objectifs associés au patrimoine culturel connu sont en particulier la préservation et la valorisation de ce patrimoine. *Par exemple, pour le projet « Forêt Patrimoine » de Boscodon, cela pourrait se traduire par l'objectif de rénover le site de la fontaine de l'Ours, qui est un lieu*

culturellement important pour la commune de Crots car il est lié à une légende locale. Il est aujourd'hui dans un état de conservation qui se dégrade.

Les objectifs associés au patrimoine culturel inconnu concernent les éléments culturels potentiels du site qui n'ont pas été mis à jour ou récupérés. Il peut s'agir de vestiges archéologiques, de données culturelles orales ou écrites. Les objectifs associés sont la connaissance et la recherche de ce patrimoine.

*Cela pourrait se traduire par exemple par l'objectif d'améliorer la relation sociologique entre l'homme et la forêt, par des enquêtes orales auprès des habitants les plus âgés de la commune de Crots et du hameau du Bois, proches de la forêt de Boscodon, sur leur relation à cette forêt.*

Lorsqu'il y a une transmission du patrimoine culturel, sa préservation et sa connaissance prennent un sens plus important. Les objectifs associés à cet aspect sont la sensibilisation et la communication autour du patrimoine culturel, en particulier auprès des habitants locaux et des groupes scolaires.

*Par exemple, en forêt de Boscodon, cela pourrait se traduire concrètement par l'objectif d'une meilleure transmission de la culture locale de protection contre les risques naturels, par une exposition ou un évènement ponctuel sur les crues exceptionnelles des torrents du vallon et sur les travaux de correction des torrents et les travaux de la restauration des terrains en montagne.*

#### ▪ Dimension paysagère

On peut décrire les objectifs liés à la dimension paysagère du patrimoine forestier grâce à la distinction de deux aspects du paysage – l'aspect remarquable et l'aspect cohérent du paysage – et d'un moyen d'action sur le paysage, les outils juridiques de la protection du paysage.

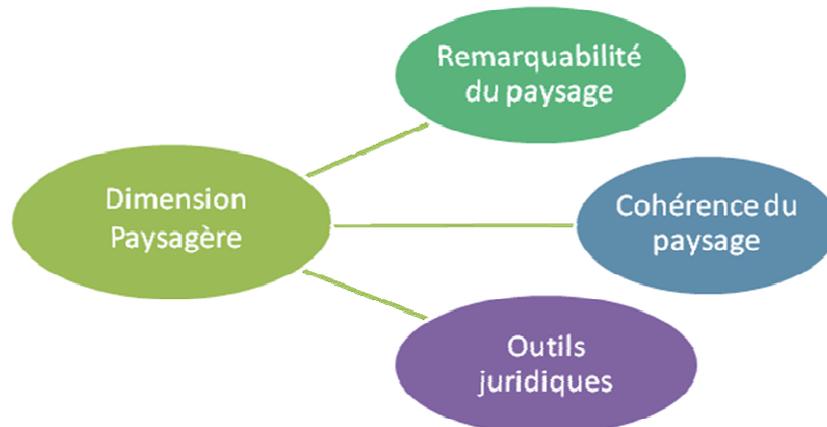


Figure 13 : Schéma représentant les différents éléments structurant la dimension paysagère

L'aspect remarquable du paysage est défini par le fait qu'un paysage peut présenter des formes uniques et rares dans un ensemble paysager. Les objectifs qui lui sont associés sont la préservation et la valorisation des éléments remarquables du paysage. En effet, dans le contexte actuel d'homogénéisation et de perte d'identité des paysages, c'est un élément d'action principal qui concerne la dimension paysagère.

*Par exemple, en forêt de Boscodon, l'objectif de valorisation et de préservation des éléments remarquables pourrait se traduire en créant une base photographique, qui puisse montrer les éléments remarquables mais aussi surveiller l'évolution du paysage.*

La cohérence du paysage est définie par le fait que chaque territoire possède des caractéristiques et une structure paysagère qui lui est propre. Les objectifs qui lui sont associés sont la préservation et l'amélioration de la cohérence du paysage, par rapport aux éléments paysagers étrangers pouvant mettre à mal l'identité du paysage.

*Par exemple, dans le vallon de Boscodon, cela pourrait se traduire simplement par le remplacement d'une rambarde de sécurité routière métallique par une rambarde en bois, en plus grande harmonie avec le paysage.*

Les objectifs qui sont associés aux outils juridiques de protection du paysage sont l'amélioration de leur utilisation, voire l'application de nouveaux outils de protection.

L'identification des objectifs est aussi facilitée par la distinction de deux éléments, les éléments naturels ou façonnés du paysage, et par la distinction entre deux échelles, l'échelle d'action ou l'échelle d'observation du paysage (DIREN, 1999).

La distinction entre les éléments façonnés ou naturels du paysage influence la préservation des éléments paysagers, car selon la nature des éléments paysagers, elle peut être très différente. Par exemple, on peut difficilement modifier une forme naturelle remarquable du paysage pour le préserver sans qu'elle perde sa naturalité, alors que cette réflexion n'a pas lieu d'être lorsqu'il s'agit d'éléments paysagers d'origine humaine.

De même, la distinction entre l'échelle d'observation du paysage ou l'échelle d'action du paysage influence la préservation et la valorisation du paysage. En effet, lorsque l'on regarde un paysage, la vision ne s'arrête pas simplement à la limite du territoire du projet (le paysage d'action), mais au-delà (le paysage d'observation). Or, si ce paysage d'observation est très incohérent avec le paysage du territoire d'action, cela influencera de manière importante la prise en compte de la dimension paysagère dans le projet.

#### ▪ Dimension sylvicole

Les objectifs liés à la dimension sylvicole du patrimoine peuvent être identifiés grâce à la distinction de quatre éléments :

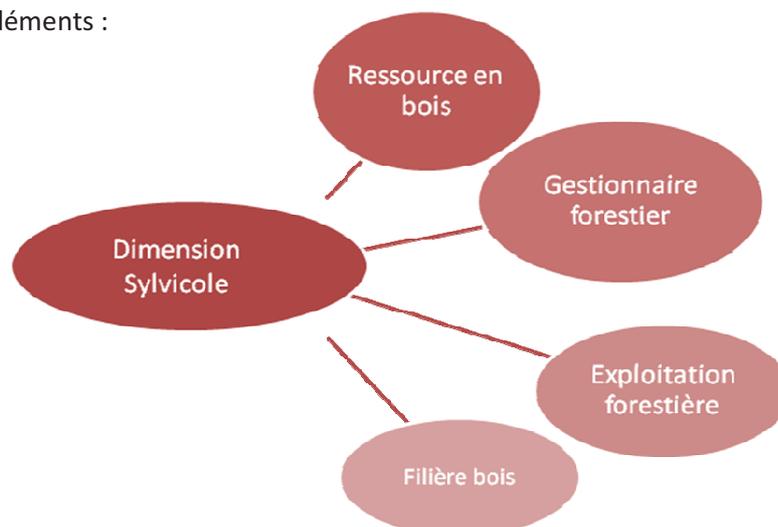


Figure 14 : Schéma représentant les différents éléments structurant la dimension sylvicole

Les objectifs associés à la ressource en bois sont le renouvellement, l'amélioration de cette ressource et sa connaissance. Ils concernent la qualité et la quantité de la ressource disponible et la croissance du peuplement.

*Par exemple, en forêt de Boscodon, il pourrait s'agir d'un objectif d'amélioration de la connaissance du peuplement en continuant la réalisation d'inventaires en plein du peuplement.*

Les objectifs associés au gestionnaire forestier concernent l'ONF, qui gère la mobilisation du bois en forêt domaniale. Il s'agit principalement de l'amélioration des compétences de gestion, qui conditionnent sa manière d'utiliser la ressource. L'objectif principal associé à l'exploitation forestière est l'amélioration des compétences de l'exploitant forestier pour le transport et la coupe du bois.

*Ces objectifs d'amélioration des compétences pourraient se concrétiser par exemple par la mise en place d'études de faisabilité pour l'exploitation du bois par câble, ce qui améliorerait la mobilisation de la ressource.*

Les objectifs associés à la filière bois sont sa promotion et l'amélioration de la relation entre les différents acteurs de la filière : les gestionnaires forestiers, les exploitants et les industriels et artisans. *Par exemple, pour le projet « Forêt Patrimoine », cela pourrait se traduire par un objectif d'amélioration de la relation entre les acteurs de la filière, en valorisant à chaque niveau l'utilisation du label PEFC, que possèdent les bois exploités en forêt de Boscodon.*

### 2.2.2. Objectifs liés aux interactions entre les différentes dimensions du patrimoine

La deuxième source d'objectifs, après avoir identifié les objectifs propres à chaque dimension du patrimoine, est l'interaction inévitable entre les différentes dimensions du patrimoine.

Les différentes dimensions du patrimoine s'expriment dans un même espace et comme chacune a des objectifs propres qui peuvent être contradictoires avec les autres dimensions, des interactions existent. Ces interactions sont la source de deux objectifs en particulier, celui de l'amélioration de l'équilibre et celui d'une meilleure communication entre les dimensions.

Par exemple, il y a une interaction importante entre la dimension environnementale et la dimension sylvicole. Elle est liée au fait que ces dimensions peuvent avoir des ambitions inverses, orientées pour l'aspect environnemental vers une gestion la plus respectueuse de l'environnement, mais orientées vers une gestion la plus efficace en termes de profit pour l'aspect sylvicole.

Il y a une autre interaction importante entre la dimension sociale et la dimension sylvicole. Cette interaction est liée au fait qu'il y a des intérêts souvent divergents entre l'accueil du public et l'exploitation forestière. Une exploitation forestière peut entraîner un dérangement sonore, visuel et « sécuritaire », alors que le public recherche en forêt le calme et le contact du milieu naturel. Par exemple, une sensibilisation des visiteurs sur les effets inévitables à court terme d'une exploitation peut permettre une meilleure compréhension des dérangements rencontrés.

Enfin, il y a une interaction forte entre la dimension sociale et la dimension environnementale. Elle est liée au fait que plusieurs aspects de la dimension sociale peuvent avoir un impact négatif sur la dimension environnementale, comme, à Boscodon, la cueillette de fleurs sauvages protégées.

## 2.3. Description des variables d'influence des objectifs

Dans le processus du choix d'objectifs, après avoir identifié la source des différents objectifs du projet, la deuxième phase est d'identifier le poids de chacun d'eux. Pour cela, les variables qui donnent de l'influence à chaque objectif ont été identifiées.

### 2.3.1. *Influence liée à la volonté des acteurs et aux caractéristiques de la concertation*

Une des particularités du projet « Forêt Patrimoine » est que les acteurs extérieurs de toutes les dimensions du patrimoine sont invités à participer au choix des objectifs du projet. La concertation avec des acteurs des différentes dimensions du patrimoine dans le même projet est relativement innovante. Pour cela, il est intéressant de connaître le fonctionnement de la concertation, afin de connaître les points d'influence qui sont associés. On peut en distinguer quatre :

- La volonté de concertation de la part du maître d'ouvrage du projet

La concertation peut aller de la simple consultation à une participation des parties prenantes aux décisions, à leur mise en œuvre et à leur suivi. Cela dépend du choix de l'intensité de la concertation par le maître d'ouvrage, ici l'ONF. Il est intéressant de se pencher sur les éléments qui structurent cette volonté, qui dépend de ce que peut apporter la concertation pour l'ONF et des moyens disponibles pour mener à bien la concertation.

La concertation peut tout d'abord apporter à l'ONF une diversité de points de vue, qui peut permettre d'enrichir les réflexions autour du projet. Elle est également susceptible de créer une reconnaissance de la part des acteurs extérieurs pour avoir été invités à participer à la gestion d'un espace jusqu'alors géré seulement par le gestionnaire. Cette reconnaissance peut avoir de l'importance pour l'ONF, en particulier s'agissant de son image auprès du grand public. Enfin, la concertation peut apporter une implication financière de la part d'acteurs extérieurs à la maîtrise d'ouvrage du projet. Cette situation est assez rare et pourrait amener certains acteurs à ne participer que s'ils obtenaient une part de celle-ci.

La volonté dépend aussi des moyens disponibles pour mener à bien la concertation. Pour le projet « Forêt Patrimoine », ces financements sont liés à des décisions prises à des niveaux supérieurs à l'échelon local.

*Pour le projet « Forêt Patrimoine » à Boscodon, la volonté de l'ONF est de permettre une concertation large, avec une démarche d'invitation d'acteurs extérieurs pour chaque aspect de la gestion forestière. Concernant les moyens, le projet local a les moyens d'avoir un responsable de projet et d'accueillir un stagiaire, ce qui n'est pas toujours le cas dans les autres projets « Forêt Patrimoine ».*

- La volonté des acteurs extérieurs

La volonté d'implication des acteurs extérieurs dans le projet dépend principalement de ce que le projet peut leur apporter. Principalement, il s'agit de l'écoute et de la prise en compte de leur point de vue ainsi que de la réalisation d'activités et donc de chiffre d'affaires.

*Par exemple, à Boscodon, les acteurs de l'archéologie sont très intéressés par l'invitation à participer au projet car ils ont peu d'occasions de donner leur point de vue dans un projet qui allie gestion d'un espace forestier et archéologie.*

Concernant les collectivités territoriales, le projet peut apporter une reconnaissance des électeurs, mais surtout une légitimité d'action sur des compétences d'aménagement du territoire. En effet, en France, le grand nombre de niveaux d'aménagement du territoire a pour conséquence une superposition des compétences et un flou des limites entre les différentes échelles.

*Pour le projet « Forêt Patrimoine », on peut retrouver cette situation pour des compétences de valorisation du patrimoine local entre le pays et le département ou encore pour des compétences de développement et de promotion touristique, entre la commune et la communauté de communes.*

#### ▪ La relation entre les acteurs

La relation et la connaissance des acteurs entre eux et avec l'ONF ont une influence importante sur la concertation. Si les acteurs ont déjà l'habitude de travailler ensemble, la concertation sera facilitée.

*Dans le département des Hautes-Alpes, la densité de population est faible, donc les mêmes acteurs de l'aménagement du territoire se retrouvent assez souvent. En forêt domaniale de Boscodon, l'ONF côtoie la plupart des acteurs invités car il travaille en lien pour de nombreuses missions avec les collectivités, les organismes scientifiques et des associations.*

#### ▪ Influence de l'environnement économique et politique

- Si l'environnement économique est favorable, les acteurs s'engageront financièrement et humainement de manière plus aisée.

*Par rapport à cela, la mise en place du projet « Forêt Patrimoine » se situe justement en période de crise économique. Cela aura sûrement des répercussions sur l'engagement des acteurs lors du financement du projet.*

- Le dynamisme de la vie politique peut être très différent selon les territoires et les échelles d'aménagement et cela influence l'engagement des acteurs politiques dans le projet.

*Par exemple, à Boscodon, il y a une différence importante de dynamisme politique entre le département des Hautes-Alpes et la commune de Crots. Le relatif dynamisme de la commune n'est pas forcément explicable par une faible volonté d'action, mais par des visions différentes de l'évolution du territoire.*

### 2.3.2. Influence liée aux caractéristiques intrinsèques du site

On entend par « caractéristiques intrinsèques » les variables naturelles et non naturelles que l'on retrouve dans chaque espace forestier. Ils ont une influence sur le projet car ils conditionnent son expression dans les différentes dimensions du patrimoine. La connaissance de ces caractéristiques est importante pour la compréhension du fonctionnement du projet.

|                           | Sociale  | Environnementale  | Culturelle  | Paysagère  | Sylvicole  |
|---------------------------|--|---|---|--|--|
| <b>Relief</b>             | Il conditionne les activités sportives et récréatives et il influence l'accessibilité du site pour les visiteurs.<br><i>Ex. : À Boscodon les activités possibles sont variées, en raison du milieu montagnard.</i>                                   | Il conditionne la biodiversité.<br><i>Ex. : À Boscodon, l'importante variation altitudinale (environ 1400 m) est une raison principale de la richesse de la biodiversité des habitats.</i>  | Il influence le développement de la société et la représentation de la forêt par la société.<br><i>Ex. : La montagne est riche d'imaginaire populaire. À Boscodon, il existe la légende de la fontaine de l'Ours.</i>   | Il conditionne la vision du paysage.<br><i>Ex. : À Boscodon, les belvédères sont nombreux et ont un rôle important pour l'accueil du public.</i>   | Il influence la croissance des peuplements et l'accessibilité du site pour l'exploitation.<br><i>Ex. : À Boscodon, près de 50 % de la surface forestière n'est pas mobilisable à cause du relief.</i>                                  |
| <b>Climat</b>             | Il conditionne la température, les précipitations et donc l'attractivité du site.<br><i>Ex. : À Boscodon, le climat estival est chaud et sec. La forêt est un lieu très attractif, apprécié pour sa fraîcheur.</i>                                   | Il conditionne la biodiversité.<br><i>Ex. : À Boscodon, le climat est unique car c'est un climat de montagne à influence méditerranéenne et continentale. C'est une raison de la richesse de la biodiversité.</i>   | Il influence les pratiques culturelles locales.<br><i>Ex. : La transhumance est une pratique agricole locale qui est fonction des conditions climatiques.</i>   | Il influence le changement du paysage avec les saisons.<br><i>Ex. : À Boscodon, chaque saison modifie fortement le paysage. Cela donne une forte valeur au paysage.</i>  | Il influence la croissance des peuplements et la période d'exploitabilité.<br><i>Ex. : À Boscodon, la réalisation des coupes n'est possible que sur une courte période.</i>  |
| <b>Géologie</b>           | Elle influence l'attractivité du paysage et donc de la forêt.<br>Elle influence la sécurité des visiteurs.<br><i>Ex. : À Boscodon, il y a une influence importante due aux phénomènes d'érosion et d'activités torrentielles fortement présentes</i> | Elle conditionne la diversité des sols.<br><i>Ex. : À Boscodon, il y a une flore rare associée aux éboulis et milieux rocheux. C'est le cas par exemple de l'Androsace pubescente, de la Béardie laineuse, du Sainfoin de Boutigny...</i>                 | Elle influence à travers l'utilisation des matériaux locaux dans la construction. Elle participe ainsi à l'identité culturelle.<br><i>Ex. : À Boscodon, c'est le cas de l'abbaye, construite à partir de roches prélevées à proximité.</i>  | Elle influence la remarquabilité du paysage.<br><i>Ex. : À Boscodon, on observe des cargneules, blocs de roche jaune ocre. Cette roche poreuse et sensible à l'érosion se manifeste dans le paysage sous forme de tours.</i> | Elle influence, car la forêt est un outil important de gestion des risques naturels.<br><i>Ex. : À Boscodon, près de 50 % de la surface est dédiée à la protection des risques d'avalanches, d'érosion et des risques torrentiels.</i> |
| <b>Taille de la forêt</b> | Elle influence la concentration du public dans le milieu forestier et la renommée de la forêt.<br><i>Ex. : À Boscodon, la forêt est de petite taille et le public est nombreux. Cette concentration influence la gestion des visiteurs.</i>          | Elle influence la taille des populations d'espèces forestières et leur isolement.<br><i>Ex. : À Boscodon, il n'y a pas de problèmes particuliers car la forêt est intégrée dans un massif forestier plus large avec des habitats naturels similaires.</i> | Elle influence car la taille de la forêt peut être liée à des événements historiques importants.<br><i>Ex. : À Boscodon, il y a des liens culturels forts avec la taille, car la forêt est issue de la fusion d'une ancienne forêt monastique et d'acquisitions au titre de la RTM.</i> | Elle influence la vision du paysage.<br><i>Ex. : À Boscodon, la forêt est petite, et la vision est étendue par l'altitude. Le paysage du territoire qui entoure la forêt a donc aussi une importance.</i>                    | Elle influence la quantité de bois mobilisé et donc le chiffre d'affaires.<br><i>Ex. : À Boscodon, même si il y a une forte croissance, comme la surface forestière est petite, l'enjeu économique perd de son importance.</i>         |

Figure 15 : Influence des principales caractéristiques intrinsèques de la forêt de Boscodon

### *2.3.3. Influence liée à l'aménagement forestier*

L'aménagement forestier est le document de référence de gestion de la forêt domaniale. Or le projet « Forêt Patrimoine » propose de réaliser un nouveau projet global et adapté aux enjeux du patrimoine, avec un document d'objectifs propre, le contrat de projet. On peut se demander comment la gestion décrite dans l'aménagement forestier va interagir avec le nouveau projet.

Tout d'abord, l'aménagement forestier doit intégrer les objectifs développés par le nouveau projet « Forêt Patrimoine ». En effet, le cahier des charges indique que « la gestion sylvicole multifonctionnelle est mise en œuvre par l'application de l'aménagement forestier. Ce document de référence permet, à l'échelle de la « Forêt Patrimoine », d'intégrer les différentes demandes sociales identifiées, les conditions de maintien de la biodiversité, de la qualité paysagère et les orientations pour la sylviculture et la mobilisation du bois ».

La durée avant le renouvellement de l'aménagement est un paramètre qui a une influence sur la mise en place du projet « Forêt Patrimoine ». En effet, lors du choix des objectifs du projet, si l'aménagement forestier est en cours d'application, il peut exister des conflits avec la gestion décrite dans l'aménagement forestier. La communication entre le gestionnaire local et le responsable de l'aménagement forestier est alors nécessaire pour organiser cela. Si l'aménagement forestier doit être renouvelé, il est essentiel que le responsable de l'aménagement participe au choix des objectifs du projet « Forêt Patrimoine ». Cela permet ainsi de réaliser une adéquation entre les deux projets.

De plus, actuellement, de nouveaux cadrages sont réalisés, dans la manière de concevoir les aménagements forestiers, qui sont plus adaptés aux enjeux des sites et plus multifonctionnels (directives nationales d'aménagement). Le nouvel aménagement forestier aura théoriquement plus de facilité à intégrer les objectifs du contrat de projet.

### *2.3.4. Influence liée à la vision du commanditaire du projet*

L'ONF, et en particulier le comité d'orientation « Forêt Patrimoine », est responsable de la bonne orientation des projets. C'est particulièrement vrai pour les seize projets « Forêt Patrimoine » du réseau de référence, qui ont pour but de montrer et définir concrètement à quoi correspond le futur label « Forêt Patrimoine ». La prise en compte de leur vision est donc importante pour le projet. Cette vision s'exprime dans les documents de présentation de la politique « Forêt Patrimoine » et en particulier dans le cahier des charges et la charte, où l'on trouve des axes d'actions précis. Ces documents sont avant tout une source d'influence par rapport aux objectifs déjà identifiés mais peuvent être aussi une source d'inspiration pour le projet.

## Axes de réflexions liés aux différentes dimensions du patrimoine

- Axes liés à toutes les dimensions :

|   |
|---|
| Faire connaître et valoriser le patrimoine forestier                              |
| Conforter l'accueil du public, la préservation et la mise en valeur du patrimoine |

- Axes liés à la dimension environnementale :

|  |
|--|
| La « Forêt Patrimoine » constitue un territoire privilégié d'innovation et d'expérimentation pour de nouvelles pratiques de gestion des milieux. |
| Favoriser la biodiversité  |

- Axes liés à la dimension sociale :

|   |
|---|
| La « Forêt Patrimoine » contribue au développement de l'écocitoyenneté  |
| La nature des aménagements et des équipements participe à l'objectif de respecter voire de renforcer le caractère des lieux                               |
| La « Forêt Patrimoine » constitue un territoire privilégié d'innovation et d'expérimentation pour de nouvelles pratiques d'accueil et de tourisme durable |
| La forêt préserve des zones de silence, sans équipements particuliers   |
| La conception des équipements et les activités intègrent une offre pour le public à handicap  |
| Une réversibilité maximale des aménagements et des équipements est recherchée   |
| Une attention particulière est apportée à la pédagogie  |

- Axes liés à la dimension paysagère

|   |
|---|
| L'identité du site est renforcée par la définition de prescriptions techniques, pour garantir l'unité du lieu         |
| Mettre en valeur les paysages   |
| Rechercher la variété des ambiances paysagères au sein des espaces naturels et marquer finement les "entrées" de site |

- Axes liés à la dimension sylvicole

|   |
|---|
| La « Forêt Patrimoine » constitue un territoire privilégié d'innovation et d'expérimentation pour de nouvelles pratiques de gestion sylvicole |
| Chaque « Forêt Patrimoine » a le label PEFC   |

- Axes liés à la dimension culturelle : pas d'objectifs précis.

## Axes de réflexions liés aux interactions entre les patrimoines

|  |
|--|
| Préserver la biodiversité et assurer une gestion sylvicole en tonalité avec le site  |
| Organiser la fréquentation de manière à assurer un équilibre entre la qualité des sites d'accueil et le maintien d'espaces de silence et d'aventure. |
| L'exploitation et les travaux s'effectuent dans le respect des valeurs et usages des lieux   |
| La gestion forestière est expliquée à tous   |

## **2.4. Connaissance du territoire d'action**

Après avoir identifié de manière précise les paramètres qui influencent la gestion du patrimoine forestier, il est nécessaire de croiser ces informations avec une connaissance fine du territoire. Le but de cette démarche est de pouvoir identifier avec précision le poids de chaque paramètre, et ainsi de réaliser un choix d'objectifs plus éclairé. Cette connaissance du territoire a été rendu possible grâce à une recherche bibliographique, des entretiens avec des acteurs, des visites sur le terrain et l'utilisation de la ressource en éléments cartographiques de l'ONF.

Une recherche bibliographique préliminaire avait tout d'abord été effectuée à la bibliothèque de l'ENGREF. Elle a permis de trouver par exemple qu'une élève avait effectué une étude phytosociologique de l'Embrunais (PIGEON, 1985). Cette étude a pu servir pour avoir une connaissance plus précise du milieu naturel.

La recherche bibliographique s'est poursuivie auprès de l'ONF, où sont rassemblés les documents de gestion et les documents de projets relatifs à la forêt de Boscodon. Par exemple, cela concerne les anciens aménagements forestiers. Le premier aménagement forestier de la forêt domaniale de Boscodon en 1873 a ainsi été consulté. Il s'agit aussi par exemple du document d'objectifs du site Natura 2000. Pour compléter la recherche, le site intranet de l'ONF propose une ressource importante de documents, comme une thèse très intéressante sur la multifonctionnalité en forêt (BOUTEFEU, 2007).

Localement, M. Roger Cézanne, un habitant natif du village de Crots et passionné par l'histoire locale, a aussi apporté de nombreuses informations. Il en est de même pour la communauté de religieux habitant l'abbaye de Boscodon, qui m'ont permis de consulter leurs importantes archives.

Des entretiens avec des acteurs ont été conduits, dans un but de recherche générale d'information. Les personnes choisies étaient celles avec qui il existe déjà des relations avec l'ONF, relatives à la forêt domaniale de Boscodon. Ainsi, le personnel de l'ONF, l'ancien agent patrimonial de la forêt, le responsable local du parc national des Écrins, les religieux de l'abbaye de Boscodon, le responsable de l'urbanisme de la commune de Crots, et de nombreux autres acteurs des différentes dimensions du patrimoine ont été questionnés.

La base de données de  systèmes d'information géographique (SIG)  de l'ONF a été consultée afin d'approfondir les connaissances du site. Grâce aux nombreux projets réalisés à Boscodon, de nombreuses données géographiques existent sur la forêt domaniale.

Enfin, des visites nombreuses sur le terrain ont été effectuées, pour relever des informations et intégrer les réalités du terrain.

Pour conclure sur la recherche d'informations nécessaire à la conduite du projet « Forêt Patrimoine », le cahier des charges conseille de réaliser des études préliminaires à la concertation et au choix d'objectifs afin de baser les réflexions du projet sur des connaissances fines. À Boscodon, le constat réalisé est qu'il existe assez d'informations réunies pour initier la réflexion du projet. En revanche, si certains objectifs de « Forêt Patrimoine » demandent un éclairage particulier sur certains aspects du patrimoine, des études complémentaires seront intégrées au contrat de projet.

## 2.5. Démarche méthodologique du projet

L'ensemble des éléments de la méthodologie s'inscrit dans le temps, à travers une démarche qui a été définie pour la totalité du projet. Cette démarche met en relation les éléments abordés dans cette partie et des éléments développés par le cadre du projet dans le cahier des charges et la charte « Forêt Patrimoine » (cf. §1.2.2).

Cette démarche méthodologique de projet peut se décrire en quatre étapes :

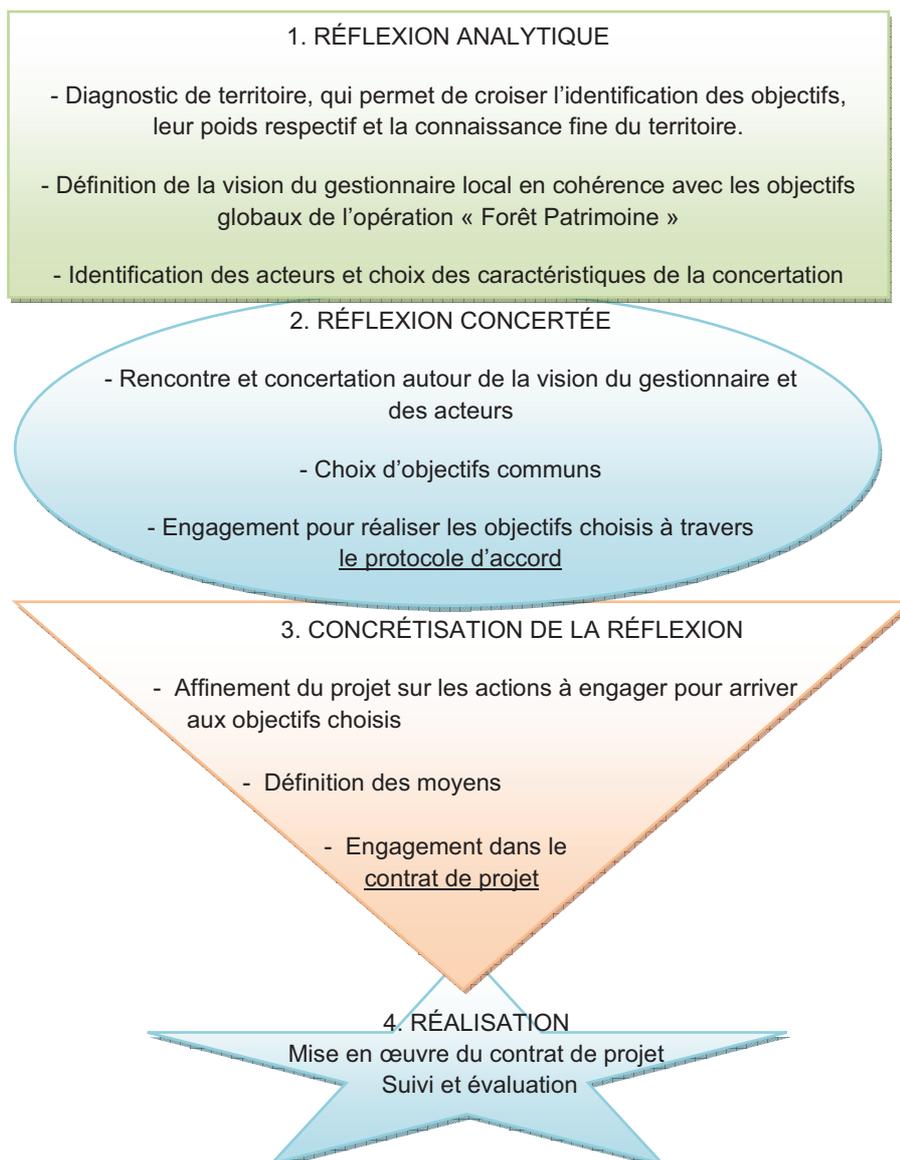


Figure 16 : Schéma de la démarche méthodologique du projet « Forêt Patrimoine »

Aujourd'hui, le projet « Forêt Patrimoine » est en cours de concertation et de choix des objectifs. Les résultats présentés dans la troisième partie ne concernent donc que les deux premières étapes.

Pour la suite du projet, il a été estimé que deux années de travail et de concertation seraient nécessaires pour arriver à la contractualisation du projet « Forêt Patrimoine » en forêt domaniale de Boscodon.

## 3. RÉSULTATS

### 3.1. Résumé du diagnostic de territoire

Structuré autour des cinq dimensions du patrimoine forestier, le diagnostic de territoire permet de décrire et d'analyser le territoire en détail, en prenant en compte chaque aspect d'influence du projet, identifié dans la méthodologie. Il répond à l'étape d'identification des objectifs et à l'étape d'identification du poids de chaque objectif (cf. §2.1). Dans cette partie sont présentés les points principaux de l'analyse.

#### 3.1.1. *Dimension environnementale du projet*

La dimension environnementale du projet « Forêt Patrimoine » a une importance majeure, en particulier en raison de la richesse de l'expression du patrimoine environnemental en forêt de Boscodon, qui donne un poids important aux objectifs.

Trois éléments influencent les objectifs liés à la qualité écologique de la forêt. Tout d'abord, l'élément qui met le plus en valeur les objectifs de préservation, de protection et d'amélioration de la qualité écologique est la très forte richesse environnementale, en bon état de conservation et reconnue par les différents statuts de protection du massif. La bonne relation et la bonne connaissance entre les acteurs de l'environnement invités au projet sont le deuxième point d'influence qui donne une valeur supplémentaire aux objectifs liés à la qualité écologique. Cela est dû aux différentes occasions qu'ils ont eues de travailler ensemble, comme pour la mise en place du site Natura 2000. Il est aussi intéressant de constater que le bon état de conservation de la qualité écologique du site est un élément qui a facilité la bonne entente entre les différents acteurs. Enfin, le comité d'orientation influence la mise en valeur des objectifs de préservation de la qualité écologique en soutenant « l'innovation et l'expérimentation de nouvelles pratiques de gestion des milieux ».

Deux éléments influencent les objectifs liés à la connaissance et au suivi scientifique en forêt de Boscodon. Le grand nombre de données, de suivis et d'acteurs scientifiques impliqués sur le site est l'élément qui a le plus d'influence. Cela met en valeur de manière importante les objectifs d'amélioration de la connaissance scientifique. Cela met aussi en valeur le manque de relation entre certains acteurs scientifiques, en particulier en ce qui concerne la diffusion et le partage des données naturalistes. Un deuxième point qui influence les objectifs est le proche renouvellement de l'aménagement forestier. En effet, l'aménagement nécessite des connaissances scientifiques sur l'écosystème et le peuplement forestier. Le projet « Forêt Patrimoine » permet donc de demander des actions supplémentaires d'étude de la forêt qui peuvent être utiles.

Un élément principal influence les objectifs liés aux outils institutionnels de protection du milieu naturel. L'existence de plusieurs de ces outils, comme Natura 2000 et la zone d'adhésion du parc national des Écrins, mettent en effet en valeur le besoin d'améliorer leur prise en compte.

Enfin, deux éléments influencent les objectifs liés à la communication et la sensibilisation autour du milieu naturel. Tout d'abord, il s'agit de la faible sensibilisation en forêt de Boscodon. Il existe un

sentier de découverte de la forêt, des panneaux d'informations sur le site Natura 2000, mais il y a peu d'appels à respecter, peu d'invitations et d'activités à interpréter et à interagir avec le milieu environnemental. Il n'existe pas non plus de communication écrite sous forme de livrets spécifiques à la dimension environnementale de la forêt de Boscodon. Tout cela met en relief la nécessité de connaître les outils et moyens de communication et de sensibilisation et de les développer.

| Constat  | Axe  | Actions envisagées   | Partenaires envisagés  |
|--|--|--|--|
| Très forte qualité environnementale et bon état de conservation des habitats.  | Essayer de replacer et d'ajuster l'importance du site dans son environnement global.   | Inciter à l'extension du site Natura 2000 et à l'adhésion de la commune de Crots au parc national des Écrins.  | Site Natura 2000, collectivités locales.   |
|  | Essayer d'approcher l'origine de la grande richesse du site, en particulier par la relation entre le patrimoine biologique et culturel.  | Recherche sur l'évolution de la biodiversité végétale par rapport à l'exploitation forestière historique.  | CBNA, PNE, laboratoires de recherche.  |
| Important suivi et connaissance écologique de la forêt.<br>Nombreuses données naturalistes dispersées.                             | Améliorer le suivi et la connaissance de l'écosystème forestier sur le massif  | Amélioration du protocole de suivi des populations de Sabot de Vénus.  | Associations naturalistes, ONF, PNE, CBNA.   |
|  |  | Réalisation d'inventaires biologiques sur les espèces protégées moins emblématiques comme la Buxbaumie verte.  |  |
| Plusieurs outils institutionnels de protection du milieu naturel, existent, mais il est possible d'améliorer leur prise en compte. | Améliorer le regroupement et le partage des données naturalistes entre les différentes bases de données existantes.                      | Regroupement des données naturalistes disponibles sur Boscodon.  | Associations naturalistes, ONF.  |
|  |  | Recherche de moyens de partage des données de manière informatique avec tous les acteurs de l'environnement.   |  |
| Plusieurs outils institutionnels de protection du milieu naturel, existent, mais il est possible d'améliorer leur prise en compte. | Améliorer la connaissance des peuplements pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion sylvicole.      | Présence de critères environnementaux dans les inventaires sylvicoles de la forêt pour le renouvellement de l'aménagement forestier en 2013.   | Responsable de l'aménagement à l'ONF.  |
|  | S'appuyer sur le document d'objectifs Natura 2000 pour la mise en place d'actions supplémentaires pour la protection ou la connaissance. | Suivi d'espèces spécifiques demandant des protocoles difficiles à mettre en place (cas des chouettes forestières).   | Naturalistes à l'ONF, Natura 2000, associations naturalistes   |
| Peu de sensibilisation sur l'environnement, la forêt et les changements globaux.   | Améliorer la connaissance des outils et les moyens de sensibilisation.   | Proposer et élaborer différentes formes de communication sur la richesse biologique, la protection des ressources naturelles, l'écocitoyenneté et les nombreuses espèces protégées en forêt domaniale de Boscodon. | ONF, REE05 et Maison de la nature (spécialistes de l'éducation à l'environnement), guides de moyenne montagne. |
|  | Communiquer autour des actions de connaissance et de suivi de la forêt.  | Communication autour de RENECOFOR, Natura 2000, l'aménagement forestier, les bases de données et le suivi d'espèces  | ONF, Natura 2000, associations naturalistes, PNE.  |
|  | Sensibiliser le grand public sur le changement climatique.   | Mise en place de stations de mesure « Phénoclim » en forêt de Boscodon et avec cela des animations pour groupes scolaires.   | ONF, Phénoclim, enseignants.   |

Figure 17 : Tableau résumant la dimension environnementale du projet « Forêt Patrimoine » de Boscodon

### 3.1.2. Dimension sociale

L'accueil du public en forêt de Boscodon est le plus important aspect du projet. D'une part car c'est l'un des points les plus importants développés par l'opération « Forêt Patrimoine », qui vise à un accueil du public d'excellence. D'autre part car l'accueil du public est la fonction qui s'exprime de la manière la plus forte en forêt de Boscodon.

Les principaux points d'influence des objectifs liés à l'accueil du public en forêt sont les suivants :

Les objectifs qui sont liés aux visiteurs sont ceux qui ont le plus de poids dans le projet, en raison de trois éléments principaux d'influence. Le premier point d'influence est l'importance de la fonction d'accueil du public en forêt de Boscodon. La proximité du lac de Serre-Ponçon, de la montagne et surtout de l'abbaye de Boscodon, la préservation du paysage, la forte qualité écologique et l'ambiance fraîche et calme de la forêt attirent de nombreux visiteurs tous les ans (environ 70 000). Les visiteurs peuvent venir pour des raisons très différentes. Cette affluence du public donne de l'importance à l'objectif d'amélioration de son accueil et de sa connaissance. Le deuxième élément d'influence est la vision du comité d'orientation qui donne des objectifs précis pour l'accueil du public. Il propose ainsi d'accueillir tous les publics, dont le public à handicap. Il recommande aussi d'innover dans les pratiques d'accueil. Enfin, l'aménagement forestier soutient les objectifs d'amélioration des connaissances et d'encadrement des visiteurs, car cela permet d'améliorer la gestion forestière.

Deux éléments principaux influencent les objectifs liés aux activités des professionnels de l'accueil du public. Il s'agit tout d'abord de la relation entre les deux principaux acteurs de l'accueil du vallon de Boscodon que sont l'ONF et l'abbaye de Boscodon. Depuis le début de la restauration de l'abbaye de Boscodon dans les années 1970, les liens avec l'ONF n'ont jamais été développés. Aujourd'hui, la volonté des acteurs est différente et le potentiel en termes de développement de l'accueil du public est important. De plus, la relation entre les autres acteurs du tourisme et en particulier entre l'ONF et les accompagnateurs de moyenne montagne ne sont pas développées ni encadrées. Cela donne de l'importance à l'objectif d'amélioration des relations entre les acteurs professionnels. De son côté, le comité d'orientation propose aussi de développer des activités touristiques, en soutenant « l'innovation du tourisme durable ».

Les objectifs liés aux aménagements et équipements sont influencés par trois éléments. En particulier, la vision du comité d'orientation insiste sur une gestion exemplaire des aménagements : « Les aménagements doivent respecter l'esprit des lieux », « il doit exister des zones sans équipements », « une réversibilité maximale des aménagements et équipement est recherchée ». Un autre point d'influence des objectifs est le nombre important d'aménagements et d'équipements qui sont présents en forêt de Boscodon. En revanche, ils n'ont pas été réalisés de manière cohérente, mais en réaction à la forte affluence du site. Cela met en valeur la nécessité d'améliorer et de réajuster les aménagements avec une cohérence globale et ajustée aux attentes des visiteurs. Enfin, le troisième point d'influence, plutôt défavorable à la réalisation des objectifs, est le point de vue divergent entre les acteurs sur certains aspects importants de la gestion des équipements, en particulier la circulation à l'intérieur de la forêt. En effet, à Boscodon, la forte affluence estivale des visiteurs dépasse la capacité d'accueil de la forêt et diminue entre autres la qualité de circulation des véhicules légers. Les solutions proposées pour résoudre ces difficultés sont différentes selon les

acteurs, mais il apparaît que cela pourrait se concrétiser par une limitation de la pénétration des véhicules et la réorientation des flux de circulation.

Enfin, deux éléments influencent les objectifs liés à la communication et la sensibilisation autour des aménagements et équipements. En premier lieu, le comité d'orientation met en valeur la nécessité de développer l'écocitoyenneté, et soutient l'objectif de connaissance des outils de communication, en insistant sur l'attention qui doit être portée à la pédagogie. En deuxième lieu, il faut souligner que peu de choses existent actuellement sur ce thème à Boscodon, comme par exemple une charte de bonne conduite pour les visiteurs de la forêt ou des panneaux proposant de ramener ses déchets.

| Constat  | Objectifs  | Actions envisagées  | Partenaires envisagés   |
|--|--|---|---|
| De très nombreux visiteurs qui viennent pour des raisons différentes.  | Améliorer leur connaissance.   | Amélioration du dispositif de comptage des véhicules et des piétons.  | ONF, conseil général des Hautes-Alpes, conseil régional PACA  |
|  | Améliorer l'accueil de tous les publics.   | Développer des aménagements et activités pour les personnes à handicap, les familles.   |   |
| Aménagements et équipements non adaptés à l'affluence estivale :<br>- déficit de moyen de stationnement,<br>- problème de flux de circulation. | Accueil des véhicules légers exemplaire, en réorganisant les flux de circulation : limiter la pénétration des véhicules en forêt et résoudre le problème du nœud de circulation au niveau de l'abbaye. | Limiter l'accès de la route de la fontaine de l'Ours pour certaines périodes de l'année.  |   |
|  |  | Création d'une route qui longe le torrent pour éviter de passer par l'unique route étroite qui mène à l'abbaye, pour les véhicules montants. Passage à sens unique de cette route étroite, « la cavée », en descente. |   |
| Certains aménagements ne sont plus adaptés à l'esprit du lieu et certains nécessitent un renouvellement.                                       | Réadapter l'équipement par rapport à la nouvelle vision du projet : moins de quantité et plus de qualité.  | Enlever certains aménagements (poubelles, bancs) et informations superflus ou désuets.  |   |
|  | Veiller au bon état de l'équipement.   | Renouveler la signalétique du vallon.   |   |
| Pas d'espace d'accueil adapté, témoin d'une gestion exemplaire.  | Création d'un espace d'accueil adapté.   | Réaménagement de l'espace d'accueil au niveau de l'abbaye, avec un point d'information commun entre l'abbaye et la forêt, avec des toilettes.   |   |
| Faibles relations entre les acteurs professionnels de l'accueil du public et potentiel important de développement.                             | Amélioration des relations entre les acteurs professionnels.   | Développer en particulier le lien entre l'abbaye et l'ONF. Développer des offres communes au niveau de l'animation ou au niveau artistique en période estivale  | Abbaye de Boscodon, ONF, accompagnateurs de moyenne montagne. |
|  | Développement et promotion d'offres touristiques, en relation avec le territoire.  | Soutien du projet « Boscodon, à la découverte des torrents du massif des Alpes ».   | SMADESEP, ONF, communauté de communes                         |
| Peu de sensibilisation et responsabilisation des visiteurs sur les activités et aménagements du vallon.  | Sensibiliser les visiteurs sur la vision d'accueil du vallon développée dans le projet « Forêt Patrimoine ». Développement de l'écocitoyenneté.  | Mise en place d'une charte pour les visiteurs.<br>Inciter les visiteurs à ramener leurs déchets, à respecter les aménagements.  |   |

Figure 18 : Tableau résumant la dimension sociale du projet « Forêt Patrimoine » de Boscodon

### 3.1.3. Dimension paysagère

La forêt et le vallon de Boscodon ont un intérêt exceptionnel du point de vue paysager. Leur cohérence et leur remarquabilité en font l'un des espaces paysagers les plus remarquables de l'Embrunais et du département des Hautes-Alpes.

La vallée du Boscodon constitue un ensemble paysager au centre duquel se situe l'abbaye, entourée de massifs forestiers, de torrents et pâturages et surplombée par des pics ou versants de rochers à nus. Le paysage est un mélange subtil entre des éléments humains et naturels exceptionnels.

Trois éléments influencent les objectifs de la dimension paysagère de manière globale. Tout d'abord le comité d'orientation promeut la « mise en valeur du paysage ». Par ailleurs, la forêt de Boscodon est un territoire de montagne, ce qui influence les objectifs, car le relief augmente la vision du paysage et donc son importance. Enfin, un élément défavorable est le manque d'acteurs privilégiés qui soutiennent les objectifs de la dimension paysagère dans le projet.

Deux points influencent les objectifs liés aux éléments remarquables du paysage. Il s'agit tout d'abord de l'importante présence d'éléments remarquables, qu'ils soient naturels ou humains. Cela donne de la valeur à l'objectif de préservation et de valorisation de ces éléments. Le deuxième point d'influence est l'aménagement forestier. En effet, dans sa gestion, il encourage la préservation d'éléments remarquables, comme par exemple certains arbres remarquables de peuplements de mélèze et de sapins de la forêt de Boscodon qui peuvent atteindre plus de 45 mètres de hauteur.

Les objectifs qui sont liés à la cohérence du paysage sont influencés par quatre éléments :

- Le premier élément est la forte cohérence du paysage du vallon et de la forêt de Boscodon. En effet, le vallon de Boscodon est préservé d'une forte urbanisation et l'ensemble du site n'est perçu valablement qu'en remontant la route d'accès à l'abbaye le long du torrent de Boscodon. La perception depuis la route nationale n° 94 n'est que fugitive et participe au caractère confiné et préservé du vallon.
- Un deuxième point d'influence est la vision du comité d'orientation, qui insiste sur « l'unité du lieu » et « le renforcement de l'esprit du lieu ». Cela soutient l'objectif de préservation de la cohérence du paysage, et donne de l'importance à la nécessité de traiter les éléments incohérents du paysage. Dans le bas du vallon, en le remontant et au niveau de l'abbaye, il existe quelques éléments qui nécessiteraient de faire l'objet d'un aménagement paysager.
- Un troisième point d'influence, plutôt défavorable, de l'objectif de préservation de la cohérence du paysage est la taille de la forêt. Étant petite, la vision du paysage dépasse assez vite celle du territoire d'action. Il existe donc une grande portion du paysage où l'on ne peut agir qu'avec la participation d'autres propriétaires, ce qui rend l'objectif plus difficilement réalisable.
- Un quatrième point d'influence est l'aménagement forestier, car par sa gestion, il encourage la préservation de la cohérence du paysage, en particulier par le mode de traitement sylvicole. En forêt de Boscodon, il s'agit majoritairement de futaie jardinée, qui est un traitement qui est « doux » pour l'évolution du paysage.

De nombreux outils juridiques de protection du paysage existent déjà, ce qui influence les objectifs qui leur sont liés. C'est le cas par exemple de la loi Montagne de 1985, loi d'urbanisme et d'aménagement pour les populations montagnardes. Elle concerne entre autres le développement de la diversité de l'offre touristique, et la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel. La loi Littoral de 1986 quant à elle concerne le lac de Serre-Ponçon, mais aussi curieusement, une partie du vallon de Boscodon. Cette loi vise entre autres à la protection des équilibres biologiques et écologiques, à la lutte contre l'érosion, à la préservation des paysages et du patrimoine. Enfin, la réglementation de protection du paysage autour des monuments historiques, contrôle les aménagements dans un rayon de 500 m autour du monument historique. Ces outils mettent en valeur l'objectif d'amélioration de leur utilisation. L'influence de la dimension paysagère pose des questions importantes sur l'aménagement du territoire et le projet. Il serait souhaitable d'approfondir la réflexion car les quelques aspects développées ici ne suffisent pas pour établir une réflexion complète.

| Constat   | Objectifs   | Actions envisagées   | Partenaires envisagés  |
|---|---|--|--|
| Incohérence de plusieurs éléments dans le paysage du vallon de Boscodon.                              | Atténuation voire disparition du caractère discordant des éléments paysagers étrangers. | Zone artisanale des moulins : amélioration du paysage de l'entrée du vallon. Marquer l'entrée du vallon de Boscodon à la limite supérieure de cette zone pour l'enlever intellectuellement du paysage du vallon.                       | Abbaye de Boscodon, particuliers, commune de Crots, conseil général des Hautes-Alpes, ONF. |
|   |   | Intégration de plusieurs éléments discordants le long de la route qui mène à l'abbaye : remplacement de la rambarde de sécurité de métal par une rambarde de sécurité en bois. Enterrement des lignes électriques le long de la route. |  |
|   |   | Réaménager l'actuel parking de l'abbaye pour en faire un lieu d'accueil plus important et concordant avec l'identité du paysage.   |  |
| Le paysage du vallon de Boscodon est riche, depuis les petites structures jusqu'aux grands ensembles. | Préservation du paysage, des petits éléments remarquables, jusqu'aux grands ensembles.  | Inciter à inscrire des recommandations supplémentaires dans l'aménagement forestier, par exemple sur l'irrégularité des peuplements, le pourcentage de feuillus.   | Tous les acteurs du projet.  |
|   |   | Améliorer le site de la fontaine de l'Ours.  |  |
|   |   | Positionner chaque action « Forêt Patrimoine » par rapport au respect de l'identité du paysage.  |  |
| Importance de valoriser le paysage du vallon car c'est une source de renommée pour la forêt.          | Valoriser le paysage et les éléments remarquables.                                      | Valoriser le paysage par les belvédères. Restaurer les points de vue existants, en créer de nouveaux.  | Tous les acteurs du projet.  |
|   |   | Créer une base photographique du paysage et la gérer.  |  |
|   |   | Valoriser le paysage autour du thème des saisons.  |  |
| Existence de nombreux outils juridiques de protection du paysage.                                     | Veiller au respect de ces outils réglementaires   |  | Commune de Crots, abbaye de Boscodon et la DIREN.  |

Figure 19 : Tableau résumant la dimension paysagère du projet « Forêt Patrimoine » de Boscodon

### 3.1.4. Dimension culturelle

Les principaux points d'influence de la dimension culturelle sur le projet « Forêt Patrimoine » sont les suivants.

Un premier élément qui met en valeur les objectifs de la dimension culturelle pour le projet est la présence de nombreux acteurs de la culture associés au projet « Forêt Patrimoine ». L'abbaye de Boscodon a été invitée à participer au projet (à travers l'association des amis de l'abbaye de Boscodon). D'autres acteurs de la culture ont été invités, comme des responsables du patrimoine archéologique régional (à travers la direction régionale des affaires culturelles, le service régional d'archéologie). Enfin, la présence d'un historien local valorise encore la dimension culturelle du projet.

Les objectifs associés au patrimoine culturel connu sont particulièrement influencés par la valeur importante du patrimoine culturel dans le vallon de Boscodon, qui a la propriété d'être fortement associé à la forêt. L'abbaye de Boscodon est un monument historique de renommée départementale et son histoire est indissociable de la forêt : d'une part l'arrivée des moines et leur emplacement géographique sont liés au fait qu'une de leurs activités principales était l'exploitation du bois. D'autre part, le départ des moines est lié à une affaire juridique avec l'évêque d'Embrun qui avait pour ambition de récupérer la ressource en bois des moines. Aujourd'hui, la forêt est reconnue comme l'une des plus belles sapinières des Alpes du Sud, du fait de la gestion raisonnée de la forêt depuis le Moyen-Âge. Cet aspect historique de la gestion forestière est un sujet de recherche très intéressant qui pourrait être développé, en particulier s'agissant de la gestion forestière conduite par les moines, dont les connaissances sont limitées.

D'autres éléments du patrimoine participent à la valeur culturelle de Boscodon, en particulier les éléments liés à la culture de montagne des Alpes du Sud en lien avec le milieu forestier. Enfin la présence de petit patrimoine bâti (fontaine de l'Ours, cabanes de berger et cabanes forestières) est importante pour la culture locale et donne de la valeur à la dimension culturelle du projet.

Un dernier élément d'influence de la dimension culturelle est le patrimoine important de la restauration des terrains en montagne. Depuis 1873, les forestiers ont travaillé à la correction des torrents du Boscodon, du Bragousse et du Colombier. Aujourd'hui, les ouvrages de travaux du génie civil et biologique sont visibles et les souvenirs des crues extraordinaires marquent encore le paysage du vallon de Boscodon.

Une autre conséquence de l'importance du patrimoine culturel à Boscodon est la mise en valeur des objectifs d'approfondissement et de recherche du patrimoine culturel non encore connu, en particulier sur la relation entre la forêt et l'homme. Cela met en avant les possibilités de recherches sur les aspects de patrimoine bâti (recherche archéologiques), mais aussi de patrimoine non bâti. À Boscodon, il peut s'agir d'informations orales, de traditions, de légendes, d'archives, mais aussi de patrimoine culturel biologique. En effet, il est possible de retrouver, grâce à des marques dans l'environnement naturel actuel, des informations sur des pratiques anciennes ou sur l'histoire du peuplement. Par exemple, l'analyse et la datation de charbons anciens est une technique de recherche qui permet de retracer l'histoire d'un peuplement.

Les objectifs liés à la transmission du patrimoine sont aussi mis en valeur par l'importance de la matière à transmettre. L'imaginaire populaire joue ici un grand rôle, comme la légende de la fontaine de l'Ours et il en est de même des éléments locaux de patrimoine comme les chemins de transhumance, l'histoire de la RTM. Enfin, l'objectif de transmission du patrimoine est aussi fortement mis en valeur par le lien qui existe entre le syndicat mixte d'aménagement et de développement du lac de Serre-Ponçon (SMADESEP) et l'ONF. En effet, ces deux acteurs se sont soutenus mutuellement pour la candidature de leur projet respectif, « Boscodon, à la découverte des torrents du massif des Alpes » et « Forêt Patrimoine », qui intègrent des objectifs de transmission du patrimoine culturel local.

| Constat   | Objectifs  | Actions envisagées  | Partenaires envisagés  |
|---|--|---|--|
| Patrimoine culturel bâti et non bâti riche, en particulier avec la présence de l'abbaye de Boscodon. Le patrimoine culturel a la particularité d'être souvent associé à la forêt.   | Protection du patrimoine existant.   | Remise en état de la fontaine de l'Ours.  | Commune de Crots, ONF.   |
|   |  | Attention apportée aux nouveaux aménagements du projet « Forêt Patrimoine ». Qu'ils puissent respecter et mettre en valeur le patrimoine culturel existant.                                     | Groupes de travail et comité de pilotage « Forêt Patrimoine ». |
|   | Valorisation du patrimoine existant.   | Valorisation de la relation culturelle entre l'abbaye et la forêt.  | Abbaye de Boscodon, ONF.                                       |
|   | Recherche approfondie sur le patrimoine culturel et en particulier la relation entre l'homme et la forêt à travers l'histoire. | Prospection archéologique sur le site.  | DRAC, SRA, Service archéologique de l'ONF.                     |
| Recherche bibliographique et dans les archives.   |  |   |  |
| Recherche sur l'oralité au niveau local. Sur la vie des forestiers, les événements et traditions liés à la forêt.   |  | Centre de l'oralité alpine, historien local.  |  |
| Importance de la matière à transmettre sur l'identité locale : légendes, traditions, savoir-faire. Concerne les touristes (pour la diffusion de la culture) et la population locale (pour une meilleure appropriation du lieu). | Valorisation et transmission du patrimoine culturel.   | Recherche de patrimoine bioculturel, qui relie l'environnement et l'histoire.   | Groupe de recherche et laboratoires universitaires.            |
|   |  | Valorisation des anciens sentiers de transhumance et de chemin de ceinture, des pratiques de radelage sur la Durance. Création de « sentiers du patrimoine » et d'évènements ponctuels.         | Acteurs locaux du patrimoine, ONF, commune de Crots.           |
|   |  | Valorisation de la culture locale des forestiers liées à la restauration des terrains en montagne, en relation avec le projet « Boscodon, à la découverte des torrents des massifs des Alpes ». | SMADESEP, ONF.   |

Figure 20 : Tableau résumant la dimension culturelle du projet « Forêt Patrimoine » de Boscodon

### 3.1.5. Dimension sylvicole

En forêt de Boscodon, avec une croissance élevée du peuplement et un bois de qualité, les enjeux économiques existent. Ils sont mis en valeur par la vision du comité d'orientation « Forêt Patrimoine », qui souhaite une gestion sylvicole exemplaire. Mais ils ont une importance relativement faible par rapport à la dimension sociale, culturelle et environnementale. Les enjeux sylvicoles du projet sont donc pris en compte de manière moins importante, mais ne sont pas pour autant négligés, car cela reste l'activité la plus lucrative pour les gestionnaires et il est par ailleurs nécessaire de tenir compte des difficultés des acteurs de la filière bois.

Les principaux points d'influence de la dimension sylvicole sur le projet « Forêt Patrimoine » sont les suivants.

Les objectifs de la dimension sylvicole sont influencés de manière plutôt défavorable par la cause du faible nombre d'acteurs privilégiés, à l'exception de l'ONF, qui soutiennent la dimension sylvicole.

Les objectifs de renouvellement et d'amélioration des peuplements, et de connaissance, liés à la ressource en bois, ne sont pas fortement mis en valeur pour le projet. Le renouvellement de la forêt, est un objectif déjà atteint, du fait de la gestion à long terme et de l'absence de problèmes de régénération. Il en est de même pour l'objectif d'amélioration de la ressource, qui est difficile à porter. En effet, la forêt de Boscodon est déjà productive pour une forêt de montagne et fournit déjà un bois de qualité reconnue. En revanche, l'objectif de connaissance de la ressource peut être mis en valeur par ses qualités, et par le soutien de l'aménagement forestier.

Les objectifs liés au gestionnaire forestier sont influencés par la valeur de l'interaction entre le gestionnaire forestier et la fonction d'accueil du public. En effet, cette interaction n'est pas très développée, ce qui influence de manière défavorable l'image de l'ONF en tant que gestionnaire des forêts. L'objectif de valoriser la gestion forestière auprès du grand public est soutenu par le comité d'orientation, qui propose que « la gestion forestière soit expliquée à tous ». L'objectif d'améliorer la gestion sylvicole est aussi mis en valeur par la vision du comité d'orientation, qui soutient « l'innovation et l'expérimentation de nouvelles pratiques de gestion sylvicole ».

Les objectifs liés à l'exploitation forestière n'ont pas une importance marquante pour le site. Cependant, l'objectif d'améliorer la relation entre l'exploitation forestière et l'accueil du public est importante pour le projet. En effet, l'interaction entre les exploitants et les visiteurs est l'une des seules interactions conflictuelles en forêt de Boscodon. Cela met donc en avant la nécessité de l'améliorer. Le conflit s'exprime à travers des déclarations orales de certains visiteurs aux exploitants et agents forestiers, lorsqu'ils sont contrariés par le dérangement visuel ou sonore qu'implique une exploitation forestière. La sensibilisation du public et l'amélioration des exploitations en milieu touristique sont les moyens d'action disponibles.

De manière différente, le comité d'orientation soutient un objectif spécifique lié à l'exploitation, qui est celui d'identifier clairement le label PEFC sur le site. En forêt de Boscodon, l'application du label n'est pas identifiée de manière claire. C'est donc un objectif non négligeable pour le projet « Forêt Patrimoine ».

Les objectifs liés à la filière bois ne sont pas mis en valeur pour le projet « Forêt Patrimoine ». En effet, la relation entre les acteurs de la filière bois est peu développée, et le projet « Forêt

Patrimoine », par le manque d'acteurs engagés et les faibles enjeux pour le site, n'apparaît donc pas comme un terrain propice à des actions pour la filière bois. En revanche, le dynamisme croissant de la filière bois-énergie met en perspective la nécessité d'une amélioration de la relation entre les acteurs de la filière bois qui pourrait être développé dans le futur.

| Constat  | Objectifs   | Actions envisagées   | Partenaires envisagés              |
|--|---|--|------------------------------------|
| Croissance élevée, bonne qualité du bois, pas de problème de régénération. Connaissances techniques bonnes, mais moyens limités pour avoir une connaissance précise du peuplement. | Maintenir une bonne connaissance du peuplement pour une gestion sylvicole exemplaire.   | Continuer à réaliser des inventaires en plein pour le renouvellement de l'aménagement forestier en 2013. L'innovation et l'expérimentation peuvent être envisagées.  | ONF, responsable de l'aménagement. |
| Image de l'ONF et de son savoir-faire peu valorisée auprès du grand public.  | Valoriser la gestion forestière auprès du grand public.   | Sensibilisation sur la nécessité de la gestion forestière, par exemple par des événements ponctuels sur la découverte du savoir-faire de l'ONF.  | ONF.                               |
| L'application du label PECF n'est pas clairement identifiée.   | Clarifier et valoriser l'application du label PECF en forêt de Boscodon.  | Sensibiliser sur l'existence et l'utilité du label auprès du grand public.   | Exploitants forestiers, ONF.       |
| L'exploitation est quelquefois conflictuelle avec l'accueil du public.   | Améliorer la relation entre les deux parties, pour permettre à chacun de réaliser ses activités dans les meilleures conditions possibles. | Sensibiliser le public sur la nécessité de l'exploitation forestière et sur les dérangements inévitables d'une exploitation. Essayer de réduire le dérangement dû aux exploitations près des zones touristiques. |                                    |

Figure 21 : tableau résumant la dimension sylvicole du projet « Forêt Patrimoine » de Boscodon

## **3.2. État de la concertation et du choix des objectifs**

### *3.2.1. Présentation des objectifs*

Après avoir réalisé le diagnostic de territoire, on en arrive donc à la dernière étape du choix restreint d'objectifs, d'orientations pour le projet « Forêt Patrimoine » (§ 2.1). Cette partie propose un choix de sept orientations pour le projet, qui repose sur la comparaison des objectifs identifiés dans le diagnostic de territoire.

#### **- SENSIBILISER, COMMUNIQUER, ANIMER autour du milieu naturel et forestier**

*Pour préserver la richesse et le bon état du patrimoine environnemental, il semble utile de prioriser les actions de sensibilisation, communication et animation autour du milieu naturel et forestier. En effet, la dimension sociale est très présente, donc la portée des actions en sera améliorée.*

#### **- ACCUEILLIR de manière exemplaire les visiteurs en forêt**

*Accueillir les visiteurs, depuis leur entrée dans le vallon (création d'une entrée de la « Forêt Patrimoine ») jusqu'à leur sortie (améliorer les liaisons vers la montagne et les vallées adjacentes).*

*Privilégier l'accueil de tous les publics avec la possibilité d'accueil de personnes à handicap (accessibilité d'au moins un sentier, une place à feu, une fontaine et du point d'accueil de la forêt et de l'abbaye).*

*Accueillir les véhicules légers, moyen de circulation majeur du site, avec des espaces de stationnement adaptés et respectueux du paysage. Réadapter le flux des véhicules aux besoins de calme et de respect des lieux, en particulier aux abords de l'abbaye de Boscodon en période estivale.*

*Accueillir les visiteurs pour qu'ils puissent profiter du paysage remarquable. Cela nécessite le réaménagement et la création de points de vue paysagers. Cela nécessite des actions d'amélioration du paysage (enterrement des lignes électriques, remplacement des rambardes métalliques).*

#### **- RENOUER le lien entre l'abbaye de Boscodon et l'ONF**

*Depuis le début de la restauration de l'abbaye dans les années 1970 jusqu'à aujourd'hui, les liens étaient peu développés entre l'ONF et l'association qui gère l'abbaye. Aujourd'hui les volontés sont différentes et il s'agit de créer un partenariat fort d'intérêt commun afin d'accueillir de manière exemplaire les visiteurs du vallon de Boscodon. Il existe de nombreuses manières de développer et faire vivre ce lien :*

- développer l'animation de groupes scolaires et pour tout public sur de nombreux thèmes et formes possibles,*
- développer le lien par l'art. La forêt et l'abbaye peuvent être des moyens d'exposition et d'expression artistiques communs,*
- développer le lien avec la spiritualité. La forêt peut être considérée comme un lieu de ressourcement pour tout être humain en quête de spirituel.*

- **PROPOSER des activités de loisirs en forêt qui répondent aux attentes des visiteurs.**

*Développer un réseau de sentiers de randonnée pour tout public et pour différentes activités (ânes, VTT, etc.). Proposer des sentiers « patrimoines », qui allient des éléments de la culture locale et des éléments remarquables.*

*Relier et promouvoir les offres touristiques du vallon de Boscodon et l'activité touristique à l'échelle intercommunale (Embrunais, lac de Serre-Ponçon) avec les organismes touristiques (espaces de promotion du tourisme, offices de tourisme) et les accompagnateurs de moyenne montagne.*

*Le milieu montagnard et la présence d'activités érosives et torrentielles actives nécessitent d'informer les visiteurs sur la sécurité des activités.*

- **PROMOUVOIR le projet « Boscodon, à la découverte des torrents du massif des Alpes ».**

*Le caractère torrentiel du vallon de Boscodon est unique en France et aucun projet touristique en France n'existe sur cette problématique. Le sujet concerne des aspects culturels, environnementaux et de loisirs qui sont en cohérence avec l'identité montagnarde et sauvage du vallon de Boscodon, aussi mis en valeur dans le projet « Forêt Patrimoine ». Des actions de communication scientifiques et culturelles sur les torrents peuvent être envisagées pour promouvoir le projet.*

- **REGROUPER les données dispersées.**

*Il apparaît nécessaire de créer une base unique de données sur la forêt et le vallon de Boscodon, en relation avec la dimension paysagère (création d'une base photographique) ainsi qu'avec la dimension environnementale (regroupement et partage de données scientifiques).*

- **RECHERCHER de manière croisée, au niveau scientifique et historique.**

*L'histoire, la culture et la biodiversité sont à Boscodon d'une richesse exceptionnelle. Si les moyens le permettent, il peut être très intéressant d'essayer de rechercher les raisons de ce caractère, par une recherche scientifique, historique et culturelle croisée. Cela peut se concrétiser par exemple par une recherche sur l'évolution de la biodiversité en lien à l'exploitation forestière et par l'étude des rapports entre l'homme et la forêt depuis un millénaire.*

On peut remarquer que ces choix privilégient la dimension sociale de la forêt et que la dimension économique de la ressource en bois n'est pas présente dans les propositions. Cette dernière n'est pas pour autant mise de côté, mais les moyens engagés pour le projet seront moins orientés vers la dimension sylvicole.

Le choix d'objectifs est à resituer par rapport à l'avancée de la concertation dans le projet : le choix présenté ici est issu des résultats du diagnostic de territoire et de la comparaison des objectifs, mais ils n'ont pas été concertés avec l'ensemble des acteurs par manque de temps. Ils sont cependant inspirés des réflexions de la concertation.

Ces propositions ont vocation à être intégrées au protocole d'accord et au contrat de projet. Leur intégration dépendra de la concertation engagée avec les acteurs du projet « Forêt Patrimoine ».

### 3.2.2. Concertation du projet « Forêt Patrimoine »

Pour le projet « Forêt Patrimoine » à Boscodon, la concertation a été engagée. Il a été choisi de la réaliser à deux niveaux.

Un premier niveau où se rencontrent les acteurs qui ont des compétences techniques et que l'on peut nommer groupe de travail. Il a pour but de réfléchir aux objectifs du projet et aux actions envisageables.

Le 9 avril 2009, le groupe de travail s'est réuni pour la première fois, avec 23 personnes (et huit personnes excusées) à l'abbaye de Boscodon (annexe 7). Après une rapide présentation de l'objet de la réunion, les présents ont constitué trois groupes sur les thèmes suivants : histoire du vallon, accueil du public et préservation de la biodiversité. Un rapporteur de chaque groupe a donné à la fin de la réunion une rapide synthèse orale puis ultérieurement une contribution écrite (annexes 8 et 9).

Par le nombre important d'acteurs présents (plus de 50 % des personnes invitées) et par l'intérêt des acteurs à s'investir dans le travail proposé, la réunion a été une réussite.

Le deuxième niveau de concertation est le comité de pilotage, où se rencontrent les acteurs qui ont le pouvoir d'engager leur organisme dans le projet. Leur rôle est de permettre de concrétiser les réflexions du groupe de travail par une prise de choix définitif et par un engagement contractuel.

Il est constitué de 15 personnes (annexe 10). À ce jour, il n'a pas encore été organisé de réunion du comité de pilotage, mais la majorité des membres ont pu faire connaissance lors d'une visite du comité national d'orientation « Forêt Patrimoine » à Boscodon, le 19 juin, où les acteurs locaux du projet « Forêt Patrimoine » et le comité national d'orientation ont eu la chance de se rencontrer en ce début de mise en place du projet. La visite fut une réussite. Elle s'est déroulée autour de la découverte du patrimoine de la forêt de Boscodon, avec plusieurs interventions dont celle du frère Jean Mansir, religieux à l'abbaye de Boscodon (annexe 11). Elle s'est terminée par une réunion entre les membres du comité d'orientation pour étudier l'avancée des projets « Forêt Patrimoine », dont celui de la forêt domaniale de Boscodon. Cette rencontre a permis ce jour-là de montrer la volonté des acteurs et la richesse du patrimoine forestier de la forêt de Boscodon.



Figure 22 : Intervention de Roger Cézanne, historien local, sur le patrimoine montagnard local



Figure 23 : Repas sur l'aire de détente de la pépinière

## 4. DISCUSSION

Dans une première partie, après avoir présenté le projet puis cherché les moyens de le construire, après avoir donné ensuite un exemple de réflexion et les avancées du projet, il semble important de prendre du recul sur certains éléments du projet « Forêt Patrimoine ». Il est intéressant d'aborder des aspects généraux de fond et de forme du projet, ainsi que de discuter sur les enjeux de l'opération et des projets « Forêt Patrimoine ». Enfin, des aspects du projet local et du travail réalisé pendant le stage seront discutés.

### 4.1. Discussion autour de la politique « Forêt Patrimoine »

#### 4.1.1. *Effet des orientations internes de l'ONF*

Depuis 2002, l'ONF fait l'objet de profondes réformes. La révision générale des politiques publiques (RGPP) se mêle à la restructuration des secteurs d'activités de l'ONF. Cela a pour conséquence des mouvements de personnels, une diminution des effectifs et des orientations marquées de rentabilité et d'autofinancement. Dans cet environnement, la mise en place de la politique « Forêt Patrimoine » pose plusieurs questions :

- Tout d'abord, sur la capacité de l'ONF à s'engager financièrement de manière adaptée dans les différents projets « Forêt Patrimoine ». En effet, l'ambition est de pouvoir développer des projets importants en termes de budget. Cette interrogation, si elle est posée par des partenaires extérieurs potentiels, peut avoir des conséquences défavorables par rapport à leur engagement.
- Cet environnement pose aussi des questions sur l'influence des orientations commerciales de l'ONF sur le contenu des projets « Forêt Patrimoine ». Par exemple, la proposition d'objectifs réalisée dans ce rapport ne contient pas d'actions de valorisation de la dimension sylvicole. Cela pourrait ne pas être accepté par les responsables de l'agence départementale et par le comité d'orientation.
- En 2011 est prévue la contractualisation du projet « Forêt Patrimoine » à Boscodon. Or, cette même année est prévu le renouvellement du contrat entre l'État et l'ONF. Avec la restructuration actuelle de l'établissement, il est possible qu'il y ait des changements internes importants. De ce fait, il risque d'y avoir des conséquences défavorables pour le projet.
- Enfin, les restructurations internes de l'ONF ont des conséquences sur les relations entre les employés et leurs responsables. Alors que les projets « Forêt Patrimoine » nécessitent une bonne volonté et une bonne relation entre les personnels techniques et politiques, la réforme peut avoir des conséquences défavorables sur le bon déroulement d'un projet.

#### 4.1.2. *Légitimité du lancement de cette politique aujourd'hui*

Il peut être intéressant de discuter de la légitimité du lancement de la politique « Forêt Patrimoine » aujourd'hui.

D'une part, le lancement de la politique « Forêt Patrimoine » se situe à un moment propice, allant dans le sens de la politique de l'État de répondre à une attente de la société pour une meilleure prise en compte de l'environnement. « Forêt Patrimoine » rejoint ainsi d'autres initiatives politiques, en particulier le Grenelle de l'environnement initié en 2007.

D'autre part, le lancement aujourd'hui de la politique « Forêt Patrimoine » pourrait être critiqué car il serait en lien avec les réformes de l'ONF en cours. En effet, on pourrait penser que cette politique est une façon d'améliorer l'image de l'ONF pour cacher les difficultés internes et aussi de faire des économies budgétaires en faisant participer financièrement les acteurs des territoires dans des forêts appartenant à l'État. Enfin, la politique n'aurait pas d'objectifs de développement à long terme avec des conséquences positives sur l'emploi.

Cette vision est partagée par certains agents techniques, car il y a quelques années, à Boscodon, le poste d'agent de la forêt de Boscodon a été supprimé. Aujourd'hui, le personnel et l'engagement financier nécessaires à Boscodon en vue de la labellisation « Forêt Patrimoine » produit certaines incompréhensions.

Pour répondre à cette image défavorable du projet, on peut tout d'abord mentionner le fait que la politique « Forêt Patrimoine » est une idée qui a germé avant le début des restructurations internes de l'ONF. Le lien direct avec les réformes n'est donc pas fondé. De plus, la vision de la politique est construite pour que chaque « Forêt Patrimoine » conduise une dynamique d'aménagement à long terme, où l'on peut s'appuyer sur une dynamique de réseau. La politique n'est donc pas seulement un outil de communication.

## **4.2. Discussion autour du concept de « Forêt Patrimoine »**

### *4.2.1. Le label « Forêt Patrimoine »*

Pour la reconnaissance de chaque projet « Forêt Patrimoine », l'ONF a créé un label, une marque déposée. Pour mieux identifier les enjeux de la politique, il peut être intéressant de comprendre les raisons qui ont conduit à ce choix.

Pour cela, il est tout d'abord intéressant de définir un processus de labellisation, que l'on peut associer parallèlement à la politique « Forêt Patrimoine » :

- Un organisme crée un produit virtuel, une marque, à partir d'un besoin (réel ou non).  
*Dans le cas présent, l'ONF crée le label « Forêt Patrimoine » pour répondre au besoin de faire connaître et valoriser le patrimoine forestier français.*

- Une dynamique de demande est créée, afin que les personnes qui souhaitent ou ont besoin d'une reconnaissance, d'une identité ou d'un retour d'image associé au label, s'engagent.  
*Dans le cas de « Forêt Patrimoine », la dynamique de demande est créée en proposant à 16 forêts emblématiques de s'engager dans le projet. À terme, d'autres forêts domaniales voire des forêts de collectivités ou de particuliers seraient invitées à s'engager pour la protection et la valorisation du patrimoine forestier français.*
- Le label est accordé en contrepartie d'un engagement, qui permet de répondre au besoin identifié par l'organisme qui a créé le label.  
*Dans le cas de « Forêt Patrimoine », l'engagement se fait autour du contrat de projet, qui définit des actions et le financement identifié pour valoriser et faire connaître le patrimoine forestier.*

Le label « Forêt Patrimoine » a cependant des particularités spécifiques, qui le distinguent d'autres labels. En particulier, il a été créé par l'ONF et concerne des forêts gérées par l'ONF. Dans ce seul cas, le label serait un label interne à l'établissement et n'aurait qu'une faible légitimité et un faible retour d'image par rapport à la société. L'engagement d'acteurs extérieurs à l'ONF est nécessaire. Un deuxième point est la particularité de l'engagement « Forêt Patrimoine », qui est basé sur un partenariat financier entre l'ONF et les acteurs du territoire.

À partir de cette définition, il est possible d'établir différentes réflexions. Tout d'abord, il est intéressant de noter que celui qui crée le label et qui en bénéficie est la même personne, ce qui est très particulier pour un label. Il n'est en revanche pas le seul organisme à bénéficier de ses fruits, car la protection et la valorisation du patrimoine forestier concernent toute la société, et le retour d'image et les conséquences du projet sur le développement local sont partagés avec les acteurs du territoire.

C'est néanmoins une particularité qui pourrait être critiquée, en considérant que les bénéfices du projet « Forêt Patrimoine » sont déséquilibrés entre l'ONF et les partenaires extérieurs, par rapport à l'engagement financier, qui est souvent l'aspect le plus important pour la conduite d'un projet.

Une dernière réflexion liée à la forme élaborée de « Forêt Patrimoine » est la capacité très intéressante de cette politique à créer rapidement une demande et des engagements financiers dans un milieu naturel, là où ils sont habituellement peu présents. On peut conclure que le label « Forêt Patrimoine » est une forme peu commune mais très valorisante pour le milieu forestier.

#### *4.2.2. Critères d'éligibilité*

L'obtention du label « Forêt Patrimoine » est la dernière étape du projet qui se situe après la signature du document d'objectifs, le contrat de projet. Un audit est alors réalisé par l'ONF, pour évaluer si la qualité du projet et sa réalisation correspondent aux attentes de l'ONF et du comité d'orientation. Le label est alors attribué par le directeur général, sur avis d'une commission associant ses ministères de tutelle et des personnalités qualifiées.

On peut s'interroger sur les critères fixés par l'ONF pour accepter d'attribuer le label aux différents projets.

Pour les seize forêts du réseau de référence, il est en effet difficile d'imaginer qu'après la signature du contrat de projet, il soit possible que le label ne soit pas attribué.

Après examen de la question, on peut répondre que l'obtention du label se limite à deux critères d'éligibilité. Le premier est la sélection de la forêt participant à la politique « Forêt Patrimoine ». Le second est l'aboutissement du projet, concrétisé par la signature du contrat de projet. Cela signifie que le critère de sélection de la forêt à participer à la politique « Forêt Patrimoine » est le plus important, car il indique que l'ONF s'engage à participer financièrement au projet, comme cela est indiqué dans la charte « Forêt Patrimoine ».

Pour le projet « Forêt Patrimoine » en forêt de Boscodon, la seule condition pour obtenir le label est donc d'arriver au bout de la démarche du projet.

#### *4.2.3. Ouverture à la concertation*

Plusieurs réflexions peuvent être menées sur la participation des acteurs extérieurs au projet « Forêt Patrimoine ».

On peut tout d'abord se demander dans quelle mesure la participation à la réalisation d'actions dans le milieu forestier par des acteurs extérieurs à la gestion est une nouveauté. En effet, dans les forêts à haute valeur patrimoniale, de nombreux projets existent où des partenaires extérieurs sont présents. Par exemple, en forêt de Boscodon, le conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur est investi dans le dispositif permanent de comptage des véhicules et des piétons. Autre exemple, les actions du document d'objectif Natura 2000 qui sont intégrées dans la gestion forestière ont été concertées avec des acteurs extérieurs. Ceux-ci participent donc indirectement à la gestion forestière.

Nouveauté très intéressante, la concertation du projet est globale entre les différents acteurs des différentes dimensions du patrimoine.

On peut se demander dans quelle mesure la concertation avec des acteurs extérieurs est une nécessité. En effet, plusieurs aspects du projet invitent à ne pas favoriser la concertation. Premièrement, on peut penser que techniquement, la diversité des compétences de l'ONF pourrait être suffisante pour établir un projet adapté aux enjeux et au territoire. Deuxièmement, lorsque la concertation d'un projet est limitée, celui-ci est souvent plus rapide et plus efficace en termes de prise de décisions.

Mais ces éléments sont peu de choses par rapport aux avantages que la concertation apporte. Elle est tout d'abord stratégique. En effet, il a été dit précédemment que la présence des acteurs extérieurs est une exigence pour la légitimité du projet et son financement. Ensuite elle rend le projet plus humain. Elle permet une ouverture et une rencontre entre des points de vue et des personnes différents. Je me permettrai de conclure cette réflexion par un adage qui résume la situation « Tout seul, on va plus vite, mais à plusieurs, on va plus loin ».

Un dernier point de réflexion sur le lien entre les collectivités territoriales et la concertation peut être discuté : un projet « Forêt Patrimoine » est un premier pas vers l'ouverture de la prise de décision par les collectivités territoriales sur l'ensemble de la gestion d'une forêt domaniale. En cette période

de restructurations importantes à l'ONF, on peut se poser la question de la possibilité que les collectivités jouent à l'avenir un rôle plus important dans la gestion des forêts publiques.

#### *4.2.4. Maîtrise d'ouvrage du projet « Forêt Patrimoine »*

Dans le projet « Forêt Patrimoine » la maîtrise d'ouvrage reste prioritairement accordée à l'ONF, car celui-ci est le responsable de sa gestion. D'une part cette attitude est très compréhensible. Cela signifie aussi que s'il y a des problèmes en forêt, sa responsabilité est plus grande, même si les décisions ont été prises de manière concertée. D'autre part, cette place privilégiée accentue le déséquilibre entre l'ONF et les partenaires extérieurs identifiés par la forme du label. Cela peut avoir des conséquences sur l'engagement des partenaires extérieurs, qui ne pourraient s'engager que s'il existe un partage plus important dans les responsabilités du projet « Forêt Patrimoine ».

Pour permettre aux projets de pouvoir surmonter les positions de partenaires exigeants, la charte précise que « au besoin, des maîtres d'ouvrage différents peuvent être désignés pour la réalisation des opérations prévues ».

#### *4.2.5. Place de l'innovation*

Plusieurs réflexions peuvent être réalisées sur la place de l'innovation dans le projet, car elle définit un peu son caractère. Dans le projet « Forêt Patrimoine », l'innovation est encouragée dans la charte et le cahier des charges.

Néanmoins, plusieurs éléments invitent à limiter le nombre d'actions innovantes.

La nature innovante d'une action implique que l'on ne connaît pas la portée exacte des actions engagées. Les actions innovantes comportent donc une prise de risque supplémentaire. Une deuxième remarque peut être faite : par leur nouveauté, les actions innovantes conduisent souvent à un engagement financier souvent plus important.

Dans un contexte d'incertitude sur les moyens financiers disponibles, l'aspect d'innovation et de progrès technique n'a pas été priorisé pour le projet « Forêt Patrimoine » de Boscodon. Il est aussi important de noter qu'il y a déjà beaucoup d'actions réalisables avant qu'il soit nécessaire de proposer des actions innovantes.

### **4.3. Discussion autour du projet « Forêt Patrimoine » en forêt de Boscodon.**

#### *4.3.1. Méthodologie*

Pour rappel, la méthode élaborée pour le choix des objectifs du projet est une méthode élémentaire, basée sur une comparaison qualitative du poids de chaque objectif identifié pour le projet. On peut se demander si ce choix est judicieux par rapport au temps, aux données et aux moyens d'analyse disponibles. En effet, il aurait été possible de réaliser des études statistiques avec les données afin de pouvoir soutenir le choix des objectifs par une méthode scientifique.

Par manque de temps, il n'a pas été réalisé d'étude statistique pour le choix des objectifs. Comme les résultats présentés dans ce rapport ne sont pas concertés, cela a pour conséquence une perte d'objectivité car le choix des propositions a été influencé par la proximité de l'ONF. En revanche, pour le futur choix concerté des objectifs, une méthode qualitative ne perd pas son objectivité car différents points de vue sont présents pour réaliser le choix.

Un autre élément développé par la méthodologie pourrait être discutable : il s'agit de l'identification des objectifs en structurant la réflexion par dimensions puis par composantes principales. Un oubli au niveau de cette structuration conduirait à provoquer l'oubli d'objectifs.

#### *4.3.2. Résultats*

Sept orientations ont été retenues, ce qui est un nombre important. Par comparaison, le protocole d'accord provisoire du projet « Forêt Patrimoine » de la forêt domaniale de Bercé (Sarthe) en propose trois, celui de la forêt domaniale de Fontainebleau (Seine-et-Marne) en propose quatre. Cela peut être compréhensible par le fait que les orientations des protocoles d'accord déjà réalisés concernent de larges aspects du patrimoine et peuvent regrouper plusieurs des propositions du présent projet.

#### *4.3.3. Concertation*

La concertation en forêt de Boscodon a été qualifiée de réussie dans les résultats.

L'absence de conflit observé n'est peut être qu'apparente car seulement deux rencontres ont été effectuées, ce qui ne suffit certainement pas pour bien connaître les relations entre les acteurs. De plus, des « accidents relationnels » entre différents acteurs peuvent toujours se produire.

Il en est de même pour la volonté des acteurs : les deux rencontres ont été révélatrices d'une volonté forte de concertation. La participation a été forte et les acteurs ont semblé très intéressés et impliqués. Cela peut être relativisé car la première réunion était un groupe de travail et la deuxième une présentation entre les acteurs et le comité d'orientation. Dans les deux cas, les aspects de financement, qui sont les éléments clés de la concertation ont été peu abordés.

Un point intéressant de la concertation est la différence de l'engagement entre les collectivités territoriales. Selon l'échelle, la manière de concevoir le projet et la volonté d'action sont très différentes. La région PACA est la collectivité territoriale qui a le plus de moyens financiers, suivie par le département des Hautes-Alpes. En revanche, le département est la collectivité la plus active, entre autres car il est investi depuis longtemps dans le vallon de Boscodon et il aimerait concrétiser des projets initiés depuis de nombreuses années. Une des difficultés est la relation avec la commune. En effet, le dynamisme politique est moins important par rapport aux autres acteurs politiques.

#### *4.3.4. Travail réalisé*

Le travail présenté dans ce rapport est différent de ce qui était prévu de réaliser. Il était prévu d'aller intellectuellement au bout de la démarche du projet « Forêt Patrimoine » et à un niveau pratique, de conduire le projet jusqu'à la signature du protocole d'accord avec le comité de pilotage. Au bout des six mois de stage, un choix d'objectifs a été réalisé qui potentiellement pourrait correspondre au protocole d'accord, mais il n'a pas été concerté, et il n'y a pas eu de réflexion quant à la définition précise des actions et du plan de financement.

Au niveau pratique, le projet a permis d'organiser une première réunion du groupe de travail. Le stage n'a pas permis la réunion du comité de pilotage, car il a été possible d'accueillir en juin le comité national d'orientation « Forêt Patrimoine ».

## CONCLUSION

Depuis 2008, la forêt domaniale de Boscodon est engagée dans une démarche d'amélioration et de valorisation de la gestion forestière, par sa participation à la politique de l'Office national des forêts « Forêt Patrimoine ».

Pour initier le projet « Forêt Patrimoine » en forêt de Boscodon, un stagiaire de la formation des ingénieurs forestier a été missionné, afin d'imaginer le projet dans sa globalité et de mettre en place les premiers éléments de sa réalisation.

Les six mois de stage ont finalement permis de réaliser plusieurs éléments de la démarche du projet. Une recherche fine d'informations sur le territoire d'action a tout d'abord été réalisée. Le stage a aussi permis d'initier la concertation avec les acteurs du projet. Cela a été concrétisé par deux événements, qui ont été une réussite. Ceux-ci sont très encourageants pour la suite du projet et en particulier l'engagement des partenaires.

Le projet a aussi permis d'élaborer une réflexion méthodologique sur les moyens de faire des choix d'objectifs pour le projet. La méthodologie élaborée est basée sur une comparaison qualitative du poids des chaque objectif. Pour identifier les objectifs et leur poids pour le projet, chaque élément du patrimoine a été structuré. On peut noter que la méthode employée peut être aisément redéployable dans un projet similaire.

A partir de cela, le stage a permis de réaliser un choix d'objectifs restreints qui peuvent correspondre à des orientations principales pour le projet « Forêt Patrimoine » en forêt de Boscodon. Dans ces résultats, la dimension sociale est la plus sollicitée, en particulier pour sensibiliser les visiteurs sur l'environnement, sa connaissance, et la responsabilité de chacun par rapport au milieu naturel. Les conclusions proposent aussi de renouveler l'accueil du public en forêt et les activités que l'on y trouve. Le choix d'objectifs propose aussi d'améliorer les liens entre les deux acteurs principaux du vallon, l'ONF et l'abbaye de Boscodon, pour un bénéfice partagé sur de nombreux aspects culturels et de l'accueil du public. La recherche scientifique et historique est aussi mise en avant, par ses patrimoines environnemental et culturel dont la richesse est toujours à explorer.

Le projet est donc actuellement une réussite, même si plusieurs incertitudes pourraient diminuer le potentiel d'action. Les incertitudes sont en particulier liées au bon déroulement de la concertation avec les partenaires, au contexte économique défavorable et à la restructuration de l'Office national des forêts. L'importance des moyens financiers dégagés par l'ONF ainsi que par les partenaires définiront d'ici 2011 l'envergure, la réussite du projet, et la labellisation de la forêt domaniale de Boscodon, comme « Forêt Patrimoine ».

La discussion a permis d'identifier que le label « Forêt Patrimoine » est très novateur dans sa forme et très intéressant pour le milieu naturel et forestier. On ne peut qu'espérer son développement et espérer qu'il prenne sa place dans les outils de qualité pour la valorisation et la protection du milieu forestier.

## BIBLIOGRAPHIE :

### - Générale

BERTHELON (R.). – *Fiche information : Patrimoine-Définition* – Espace Pédagogiques Interactifs, Université de Paris1, 2007. – 2p.

BOUTEFEU (B.). - *Résumé de la thèse « La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie »*, 2007 - 11p.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS. – *Fontainebleau, Forêt Patrimoine, Protocole d'Accord, document de travail*. 2009 – 8p.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS. – *Forêt Domaniale de Boscodon, Révision d'aménagement forestier (1994-2013)* – 1994.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS. - *Mémento du Régime Forestier* - Direction Territoriale Rhône Alpes, 2003 - 36p.

RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE. – *Quelle multifonctionnalité de la forêt pour les grands sites.* – Collection *Le fil des grands sites*, n°4, 2008 – 16 pages.

### - Pour la dimension environnementale du projet :

CECCHINI (S.). – *Réseau National de suivi à long terme des écosystèmes forestiers – la placette d'observation Renecofof en forêt de Boscodon (sp 05), période d'observation 1992-2005* – Office National des Forêts, 2005 – 7p.

GATTUS (J-C.). - *Inventaire patrimonial en forêt les sabots de venus (cypripedium calceolus) du massif de morgon, bilan 2000-2004* – ONF, 2004 – 7p.

MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE. - *Les zones de tranquillité dans les Alpes françaises Définition, délimitation et traduction dans le droit français*, 2008 - 48p.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS. - *Site Natura 2000 FR9301523, Bois de Morgon, forêt de Boscodon, Bragousse : document d'objectifs*, 2007 - 175p.

PIGEON (V.). – *Préétude phytosociologique de l'Embrunais, étude stationnelle des forêts de Boscodon et de Crots* – ENGREF, Laboratoire de Botanique et Phytosociologie forestières, 1985 – 130p.

### - Pour la dimension culturelle du projet :

BRÈS (R.). – *La forêt de Boscodon, Cahier de l'Abbaye de Boscodon n°3: Archéologie, histoire, architecture* – Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon, 1985 – p. 82-87.

BRUGNOT (Y.). – *De la politique française de restauration des terrains en montagne à la prévention des risques naturels, Actes du colloque Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire 22-23 mars 2001* – Grenoble, Publications de la MSH Alpes, 2002 – 11 p.

DARDIGNAC (C.). - La prise en compte du patrimoine archéologique dans la gestion forestière L'exemple de l'Île-de-France - *LA MÉMOIRE DES FORÊTS, Actes du colloque « Forêt, archéologie et environnement »*, 2004 - p.263 -268.

FAVIER (R.). Ecologie et religion : la suppression de l'Abbaye de Boscodon, *Cahiers de l'Abbaye de Boscodon n°2: Grandes pages d'Histoire* – Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon, 1983 – p. 23-25.

FURESTIER (D.). – Les radeliers de la Durance – *forêt méditerranéenne*, t. 23, n°1, juin 2002 – p. 65-74.

GRANET (A.-M.). - L'héritage bioculturel forestier : intégrer l'activité humaine dans la connaissance et la gestion des forêts –*RDV techniques ONF*, volume 1, 2003 - p.42-46.

- Pour la dimension sociale du projet :

BIAYS (V.). – Conseil Général des Hautes-Alpes : Etude de développement stratégique du vallon de Boscodon, document de travail – Bureau d'étude *Paysages*, 2009 – 13p.

BLANC (F.). – Impacts écologiques de la fréquentation des milieux forestiers, rapport de stage FIF – ENGREF, 2006 – 74p.

CHAUVIN (G.). – *Aux sources du petit Buëch, Projet de Gestion et de Valorisation du Bassin de Rabou-Chaudun, Projet "Life bioculturel"* – CEMAGREF, 2002 – 45p.

CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTES-ALPES. - *La charte de Balisage et de signalétique des activités de randonnées*, 2008 - 32p.

CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTES-ALPES – *Schéma département en faveur des personnes handicapées, conseil général des Hautes-Alpes*, 2007 - 155p.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS. – *Observatoire de la fréquentation des forêts de Provence-Alpes-Côte-D'azur, rapport final d'étude et propositions de mise en œuvre* – Direction territoriale Méditerranée, 2008 – 39p.

PIANFETTI (L.). – *Renaissance d'une abbaye et revitalisation d'un espace rural. Réflexions et enjeux. Stage mémoire de Diplôme paysagiste D.P.L.G – E.N.S.P 1995– 96 p.*

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE SERRE-PONCON. – Étude de faisabilité du projet « Boscodon, a la découverte des torrents du massif des alpes » – 2007 – 31p.

- Pour la dimension paysagère du projet :

CHAMBON (V.). – *Rédaction d'un guide paysager pour les Alpes du Sud, mémoire de fin d'études FIF – ENGREF, 2006 – 91p.*

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR – *Atlas des paysages des Hautes-Alpes – 1999, accessible en ligne sur <http://www.paca.ecologie.gouv.fr/docHTML/atlas05/index.html>*

- Pour la dimension sylvicole

INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL. – *Département des Hautes-Alpes, résultats du troisième inventaire forestier (1997)*. République française, ministère de l'agriculture et de la pêche, 1999 – 170p.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS – *Guide des sylvicultures de montagne, Alpes du Sud françaises - volume 1. Forêts de protection – 2009.*

## LISTE DES CONTACTS DU PROJET « FORÊT PATRIMOINE »

### Maitre de stage

- **M. Bruno GAUTHIER**, responsable de l'unité territoriale Embrunais Serre-Ponçon, agence départementale des Hautes-Alpes, direction territoriale Méditerranée, Office national des forêts et responsable du projet « Forêt Patrimoine » en forêt domaniale de Boscodon.

Maison Forestière des Crots, Allée Elie Chauvet, 05200 CROTS

bruno.gauthier@onf.fr

Tél: 04 92 43 07 75

Fax: 04 92 43 07 75

### Office national des forêts

- **M. Alain CASTAN**, directeur départemental de l'ONF  
ONF, 5 rue des Silos, 05000 GAP
- **M. Philippe BOUVET**, directeur du service RTM  
5, rue des Silos 05000 GAP

### Collectivités territoriales

- **M. Richard SIRI**, vice-président du conseil général des Hautes-Alpes  
Hôtel du département, place St Arnoux, BP 159 05008 GAP
- **M<sup>me</sup> Christinne Nivou**, conseillère régionale PACA  
Hôtel de Région, 27 Place Jules Gesde, 13481 MARSEILLE Cedex 20
- **M. Christian Grossan**, chef de service au conseil général des Hautes-Alpes  
Hôtel du département, Place St Arnoux, BP 16005008 GAP
- **M. Jean-Pierre GANDOIS**, maire de la commune de Crots  
Mairie de Crots, 05200 CROTS
- **M<sup>me</sup> Laurence Criscuolo**, communauté de communes de l'Embrunais  
Rue de l'Archevêché, 05200 EMBRUN  
Tél: 04 92 43 76 25
- **M. Victor BERENGUEL**, président du pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (SUD)  
Maison de la Vallée, 4 rue des 3 Frères Arnaud, 04400 BARCELONNETTE

### Acteurs de l'aménagement du territoire

- **M. Christophe Piana**, directeur du SMADESSEP  
Rue de Morgon 05160, SAVINES-LE-LAC

- **M<sup>me</sup> Françoise Albospeyre**, chargée de mission à la DIACT  
28 rue St Arey, 05011 GAP
- **M<sup>me</sup> Sylvia Lochon**, chef de service environnement à la DDAF  
5, rue des Silos 05000 GAP

#### Acteurs de la dimension sociale

- **M<sup>me</sup> Isabelle Roux**, responsable du Réseau éducation et environnement 05 & Écrins  
Forest Activités, 25 rue du Forest d'Entrais, 05000 GAP
- **M<sup>me</sup> Brigitte Fouret**, directrice du comité de promotion de Serre-Ponçon  
BP 71, 05200 EMBRUN  
04 92 43 77 43
- **M<sup>me</sup> Géraldine SARTON**, bureau de tourisme de Crots  
Mairie de Crots 05200 CROTS  
04 92 43 13 05
- **Office de tourisme d'Embrun**  
Place général Dosse, 05200 EMBRUN  
04 92 43 72 72
- **Frère Jean Mansir, O.P.**, association des Amis de l'Abbaye de Boscodon  
Abbaye de Boscodon, 05200 CROTS
- **M<sup>me</sup> Gaëlle Lacortiglia**, Permanente à l'association des amis de l'abbaye de Boscodon  
Abbaye de Boscodon, 05200 CROTS

#### Acteurs de la dimension culturelle

- **M. Xavier MARGARIT**, DRAC, Conservatoire Régional de L'archéologie,  
DRAC SRA, 23 Bd du Roi René, 13617 Aix en Provence
- **M. Christophe Chauvin**, chercheur au CEMAGREF  
2 rue de la papeterie BP 76, 38402 Saint-Martin-d'Hères Cedex
- **M. Etienne SARTON**, Président de l'association des amis de l'abbaye de Boscodon  
Abbaye de Boscodon, 05200 CROTS
- **M. Roger Cézanne**, historien Local  
Allée Elie Chauvet, 05200 CROTS
- **M. Furestier**, les radeliers de la Durance  
Le petit puy, 05200 EMBRUN
- **Association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement de Crots**  
Picomtal, 05200 CROTS
- **M. Jaques Bastide**, société d'étude des Hautes-Alpes  
23 rue Carnot, 05000 GAP
- **M. Hervé Gasdon**, technicien RTM

Maison Forestière de Paramart , route saint André, 05200 EMBRUN

#### Acteurs de la dimension environnementale

- **M. Jean Christophe Gattus**, expert naturaliste ONF  
ONF, 5, rue des Silos, 05000 GAP
- **M. Christian Couloumy**, chef du secteur de l'Embrunais au parc national des Écrins  
Maison du Parc des Ecrins, 05380 CHATEAUROUX les ALPES
- **M. Yves Baret**, chef du service aménagement au parc national des Écrins  
Domaine de Charance, 05000 GAP
- **M. Jean-Claude DOU**, président du comité de pilotage Natura 2000  
Mairie de Puy-saint-Eusèbe, le Villard, 05200 Puy-Saint-Eusèbe
- **M. Jacky Arcis**, responsable RENECOFOR ONF  
Maison Forestière de Crots, 05200 CROTS
- **M. Pascal Condroyannis** directeur du Conservatoire botanique national alpin  
Domaine de Charance, 05000 GAP
- **M. Hervé Gasdon**, président de la Société alpine de protection de la nature  
48 rue Jean Eymard, 05000 GAP
- **M. Michel Phisel**, président du CRAVE  
BP28 05000 GAP
- **M. Claude Remy**, président de l'association naturaliste « Arnica Montana »,  
BP 144, M.J.C 35 rue Pasteur 05102 BRIANCON
- **M<sup>me</sup> Natacha Heitz**, responsable de la Maison de la Nature des Hautes-Alpes  
BP 16 05600 GUILLESTRE

#### Acteur de la dimension sylvicole

- **M. Guy Cales** Directeur Adjoint ONF 05 et responsable de l'aménagement  
ONF, 5 rue des Silos, 05000 GAP
- **M. Jean-Marc D'INCAN**, représentant du syndicat des exploitants forestiers et scieurs Alpes  
Maison de l'Entreprise, Parc d'Activités du Val Durance, 04200 Sisteron

## **TABLE DES ANNEXES**

Annexe 1 : Note de service de l'ONF pour la création du réseau « Forêt Patrimoine »

Annexe 2 : Charte nationale « Forêt Patrimoine »

Annexe 3 : Cahier des charges « Forêt Patrimoine »

Annexe 4 : Liste des 16 « Forêt Patrimoine » du réseau de référence

Annexe 5 : Liste des membres du comité d'orientation « Forêt Patrimoine »

Annexe 6 : Cartes de localisation de la forêt domaniale de Boscodon

Annexe 7 : Liste des personnes présentes au groupe de travail « Forêt Patrimoine » du 9 avril

Annexe 8 : Compte rendu de la réunion du groupe de travail « Forêt Patrimoine » du 9 avril

Annexe 9 : Coupure de presse concernant la réunion « Forêt Patrimoine » du 9 avril

Annexe 10 : Liste des membres du comité de pilotage « Forêt Patrimoine » de Boscodon

Annexe 11 : « Boscodon, un espace de ressourcement »

# Annexe 1 : Note de service de l'ONF pour la création du réseau « Forêt Patrimoine »



NOTE

N° NDS-07-G-1403

DE SERVICE

Diffusion interne : G  
Diffusion externe : 0  
Service rédacteur : DMD - DEDD  
Plan de classement : 5.6 et 5.9

le 24/05/2007

Direction Générale  
2, avenue de Saint-Mandé  
75570 Paris Cedex 12

**Objet :** Création du réseau « Forêt Patrimoine »

**Mots clés :** Patrimoine forestier, Accueil du public, Développement durable des territoires, FEDD

**Processus de rattachement :** Suivre et contrôler l'application des aménagements

**Autres processus concernés :** Réaliser des études et prestations

La présente note de service expose le cadrage de la création du réseau « Forêt Patrimoine », inscrite au Projet d'Etablissement [créer un réseau de « Sites du patrimoine forestier » - item 1.4.2]

## 1. PRESENTATION DU PROJET

La politique « **Forêt Patrimoine** » est une démarche volontaire et novatrice de l'ONF : elle doit permettre de valoriser, de manière adaptée, des forêts domaniales à haute valeur patrimoniale, culturelle, touristique et de les inscrire dans une dynamique territoriale forte. Elle vise également à témoigner du rôle et de la technicité de l'ONF dans la gestion concertée de ces sites.

Elle est fondée sur **quatre ambitions** :

- Faire connaître et valoriser le patrimoine forestier
- Intégrer la forêt au territoire
- Rénover la politique d'accueil du public en forêt
- Contribuer à l'image d'excellence et à la vitrine des savoir-faire de l'ONF pour le développement durable

Et a pour **objectif** :

La création d'un réseau représentatif de la richesse et de la diversité du patrimoine forestier français, exemplaire en matière de développement durable en conjuguant enjeux économiques, protection de l'environnement et réponses aux attentes sociales (réseau de référence).

## 2. CADRE DE LA POLITIQUE

Pour promouvoir cette politique pilote auprès des multiples décideurs et acteurs locaux, il a été choisi de s'appuyer sur :

- Une charte nationale « Forêt Patrimoine » (annexe1), qui exprime les fondements de cette politique que l'ONF entend mener en liaison étroite avec les collectivités. « Forêt Patrimoine » est une marque déposée et contrôlée par l'ONF

- Des forêts sélectionnées en fonction de :
  - leur dimension culturelle, sociale et économique
  - leur qualité paysagère et environnementale
  - leur capacité de réponse aux attentes territoriales
- Une implication technique et financière de l'ONF pour un projet de développement durable partagé avec les collectivités ( FEDD Accueil )
- Un plan stratégique de développement durable établi pour chaque forêt, cohérent avec l'aménagement forestier et visant à conforter l'accueil du public, la préservation et la mise en valeur du patrimoine tout en intégrant l'ensemble des autres fonctions et usages qui s'y exercent.
- Une contractualisation sur le projet lui-même entre l'ONF et ses partenaires locaux et nationaux (mécènes).

### 3. MODALITES D'APPLICATION EN 2007

Pour engager cette démarche innovante, l'orientation stratégique donnée pour 2007, repose sur les axes suivants :

- L'expérimentation du processus sur 3 forêts pilotes : Fontainebleau (région Ile de France), Mont Valier (région Midi-Pyrénées), Forêts Rouennaises ( région Haute Normandie ).  
Ces forêts présentent des caractéristiques fort différentes mais ont chacune fait l'objet d'une démarche concertée de développement durable de territoire ; outre l'appui aux actions programmées pouvant entrer dans le projet, il conviendra de mettre en évidence les apports conceptuels et opérationnels d'une « Forêt Patrimoine »
- La sélection des projets « Forêt Patrimoine » :  
Sur la période 2007-2011, l'objectif est d'engager la démarche sur 16 forêts, représentatives de la richesse et de la diversité du patrimoine forestier de France. Cette sélection sera arrêtée au niveau national, à partir des propositions transmises par les Directeurs Territoriaux et validées par une Commission Nationale dont certains membres seront des personnalités extérieures à l'ONF. Au delà des sites retenus pour cette première phase, les propositions présentées permettront de préfigurer un réseau plus large pour le moyen terme.  
L'annexe 2 présente les modalités de sélection des sites à suivre par les territoires, les propositions devant être transmises à la direction générale avant le 15 juillet 2007.
- Un comité de pilotage (dont la composition figure en annexe 3) est constitué pour assurer une coordination nationale et mutualiser les expériences.

Le Directeur du Marketing  
et du Développement

Alain Le Berre

Le Directeur de l'Environnement  
et du Développement durable

Jacques Le Héricy

## **Annexe 2 : Charte nationale « Forêt Patrimoine »**

*Les forêts domaniales comprennent nombre de sites emblématiques à haute valeur patrimoniale, culturelle et touristique. L'Office national des forêts, à qui l'Etat en a confié la gestion souhaite faire connaître et valoriser ce patrimoine au travers d'une politique de « Forêt Patrimoine ». La présente charte donne les fondements de cette politique que l'ONF entend mener en liaison étroite avec les collectivités*

- 1) L'Office National des Forêts crée un label, identifié par la marque déposée « Forêt Patrimoine », destiné à faire connaître et à valoriser le patrimoine forestier dans une politique d'exemplarité en matière de développement durable.
- 2) La qualification de « Forêt Patrimoine » repose sur des valeurs affirmées et partagées du patrimoine forestier : biodiversité, paysages, éléments culturels ou sylvicoles, patrimoine social. La désignation des sites concernés vise la constitution d'un réseau représentatif de la richesse et de la diversité du patrimoine forestier domanial français.
- 3) La « Forêt Patrimoine » veut apporter une réponse adaptée et durable aux attentes de la société vis à vis de l'espace forestier : attrait paysager, accueil de tous les publics, pédagogie de la nature, lieu de ressourcement... Elle contribue au développement de l'écocitoyenneté
- 4) Chaque « Forêt Patrimoine » fait partie intégrante d'un territoire. Elle s'appuie sur un projet, dont la forêt constitue le cœur et qui prend en compte cette dimension et sa dynamique. Construite autour d'une vision partagée et tout en confortant l'accueil du public, la préservation et la mise en valeur du patrimoine elle intègre l'ensemble des autres fonctions et usages qui s'y exercent.
- 5) Les projets de valorisation, établis pour chaque forêt en fonction de sa tonalité propre et des enjeux repérés, respectent, voire renforcent le caractère et l'esprit des lieux: la nature des aménagements et des équipements, leur répartition, leur intégration, le choix des matériaux participent à cet objectif. Les actions menées et leur cohérence apportent une réelle plus value en termes environnemental, économique et social.
- 6) La gestion forestière fait partie du projet et contribue à sa dimension économique et patrimoniale. L'aménagement forestier, document de référence, en traduit les objectifs et les actions sylvicoles. L'exploitation et les travaux s'effectuent dans le respect des valeurs et usages des lieux.
- 7) La « Forêt Patrimoine » constitue un territoire privilégié d'innovation et d'expérimentation pour de nouvelles pratiques d'accueil et de tourisme durable, de gestion des milieux, de gestion sylvicole adaptée aux enjeux. Le transfert d'expériences sur les massifs forestiers « ordinaires » constitue l'un des objectifs du réseau de ces sites.

8) Le pilotage du projet, de la décision à sa réalisation s'adapte au contexte local. Il s'appuie toujours sur des partenariats et sur une concertation formalisée. Un pilote unique assure la coordination du projet. Au besoin, des maîtres d'ouvrage différents peuvent être désignés pour la réalisation des opérations prévues, en fonction de la nature de celles-ci et des compétences des partenaires.

9) Le projet partagé comprend un plan stratégique, une charte des valeurs, un programme d'actions et un plan de financement. Il est conforté par la signature d'un contrat de projet entre les partenaires. L'ONF contribue pour une part significative aux financements mobilisés. Les modalités de gestion du site sont précisées dans ce programme.

10) Sur chaque « Forêt Patrimoine », un système de suivi et d'évaluation est institué. Il apprécie les actions mises en œuvre, les résultats de la gestion intégrée du site, la qualité de la concertation et du partenariat ainsi que l'articulation de la forêt avec son territoire.

11) Le label (la marque déposée) « Forêt Patrimoine » consacre les valeurs patrimoniales du site, la qualité du projet et sa réalisation. Propriété de l'ONF, il est attribué au site par son Directeur général, sur l'avis d'une commission associant ses ministères de tutelle et des personnalités qualifiées. A la signature du contrat de projet par les partenaires, il est accordé l'autorisation d'appellation « Opération Forêt Patrimoine ». La marque, elle même, est attribuée au vu des réalisations et de la mise en place de la gestion. L'attribution est renouvelable tous les cinq ans. L'ONF en régit les règles d'usages, définies après consultation de la commission d'attribution.

### **Annexe 3 : Cahier des charges « Forêt Patrimoine »**

*Complément de la charte « Forêt Patrimoine » qui fixe les principes fondamentaux, le cahier des charges précise les conditions à respecter et la méthodologie à mettre en œuvre au niveau de chacune des forêts domaniales concernées.*

#### **1. Qualification d'une « Forêt Patrimoine »**

La qualification repose sur les critères suivants :

##### Un socle patrimonial :

Une « Forêt Patrimoine » présente des caractéristiques paysagères, écologiques et patrimoniales remarquables qui doivent être identifiées et analysées.

Elle peut témoigner du rapport marqué et continu entre l'homme et la forêt, de la perception d'un patrimoine paysager caractéristique et vivant, de la présence d'une richesse faunistique et floristique particulière, d'ambiances spécifiques liées à des traitements sylvicoles, de liens entre la forêt et l'économie du bois ...L'un ou l'autre de ces caractères est parfois dominant mais c'est souvent leur conjugaison qui donnent toute sa valeur à la forêt patrimoine.

Le socle patrimonial peut aussi reposer sur une valeur sociale affirmée de la forêt. Il en est ainsi de la valeur récréative de certaines forêts périurbaines qui leur confère un caractère emblématique, au delà de leur simple valeur écologique, paysagère ou sylvicole.

##### Une multifonctionnalité affirmée

La réponse conjugée et harmonieuse aux diverses fonctions de la forêt (économie, environnement, social) constitue un objectif assigné à ces lieux. Elle apporte une valeur ajoutée au socle patrimonial.

##### La présence d'une dynamique locale,

La capacité des forêts patrimoine à s'inscrire dans une dynamique locale, à faire progresser la réflexion d'aménagement intégré et durable constitue également un critère de sélection des sites

##### Une volonté d'innovation et de progrès technique

La diversité de situation des forêts patrimoine et de leur contexte doit enfin constituer un moteur d'innovation dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des sites tant sur le plan de l'accueil du public que de la gestion des milieux naturels ou des modes de sylviculture.

## **2. Un parti d'intégration dans les dynamiques territoriales**

### **2.1 La notion d'espace :**

Chaque « Forêt Patrimoine » – forte de son identité – a vocation à s'inscrire au mieux dans le fonctionnement de son territoire et à contribuer efficacement au développement local.

Ce concours peut s'exprimer autant par la valorisation de la forêt domaniale elle-même que par les projets qu'elle peut générer à sa périphérie (économie de la filière bois, infrastructures d'accueil ou de découverte, circuits de randonnées ...) ou par les bénéfices qu'elle peut apporter (bois énergie, régulation des eaux, protection de captages...)

### **2.2 La notion de temps :**

La politique « Forêts Patrimoine » relève de l'intérêt général à long terme : sa mise en place nécessite plusieurs années et son évaluation demande un délai suffisant. Ensuite, sa gestion s'inscrit dans le long terme. Cette échelle de temps incontournable requiert une volonté affirmée, une clarté dans les objectifs, un accord sur les valeurs, un travail en réseau, une communication continue, ainsi qu'une adaptabilité à l'évolution du contexte.

## **3. La « Forêt Patrimoine », un territoire d'excellence du développement durable: principes généraux d'aménagement et de gestion**

### **3.1 Affirmer une logique de préservation et de valorisation intégrant les autres fonctions de la forêt**

Tout en confortant l'accueil du public, la préservation et la mise en valeur du patrimoine, le projet prend en compte l'ensemble des autres fonctions et usages qui s'exercent sur la forêt

### **3.2 Soutenir les pratiques de bonne gestion**

- ✓ . La gestion sylvicole vise à l'exemplarité et répond aux enjeux de la « Forêt Patrimoine ». Elle est mise en oeuvre en application de **l'aménagement forestier**. Ce document de référence permet, à l'échelle de la « Forêt Patrimoine », d'intégrer les différentes demandes sociales identifiées, les conditions du maintien de la biodiversité, de la qualité paysagère et les orientations pour la sylviculture et la mobilisation des bois.
- ✓ La participation citoyenne du public est favorisée : la gestion forestière est expliquée à tous et une charte de bonne conduite organise la coexistence harmonieuse des différents usagers ainsi que le respect des lieux.
- ✓ Chaque « Forêt Patrimoine » métropolitaine a le label de gestion forestière durable PEFC.

### 3.3 Inscrire le projet de valorisation du site pour l'accueil du public dans le respect du patrimoine forestier :

- ✓ Le maintien, voire le renforcement, **du caractère et de l'esprit des lieux** (et si nécessaire, la restauration de sa naturalité) est fondamental. Une analyse des atouts, des secteurs de sensibilité particulière et des nuisances existantes permet d'établir un diagnostic de l'état du site et d'organiser géographiquement et techniquement l'accueil du public : l'ambition affichée est **une gestion globale exemplaire**. La « Forêt Patrimoine » préserve des zones de silence importantes, sans équipements particuliers.
- ✓ **L'expérimentation** de nouvelles pratiques d'accueil et de tourisme durable, de gestion de milieux fait partie des objectifs du réseau « Forêt Patrimoine».
- ✓ La découverte du site est organisée préférentiellement à partir d'un réseau de sentiers piétons, voire cyclistes et cavaliers dont l'un, au moins, est accessible à tous. La conception des équipements et les activités envisagées intègrent **une offre pour le public à handicaps**.
- ✓ La **variété des ambiances paysagères** au sein des espaces naturels est recherchée et les «entrées » **de site** sont finement marquées.
- ✓ **L'identité du site** est renforcée par la définition de prescriptions techniques précisant les matériaux à employer en cohérence avec les matériaux locaux et leurs modalités d'utilisation, ainsi que par des éléments visuels permettant d'identifier la « Forêt Patrimoine» Pour garantir l'unité de lieu, ces prescriptions s'appliquent également aux éventuelles zones concédées.
- ✓ La **signalétique** interne et la ligne de mobilier sont conformes à la charte graphique appliquée dans les forêts domaniales. Ils intègrent les éléments visuels propres aux sites «Forêt Patrimoine».
- ✓ Les équipements nécessaires au développement des activités économiques ou sociales du territoire, dont l'implantation s'impose sur le site ou à proximité immédiats, cherchent, grâce à **un effort d'intégration**, à contribuer à renforcer l'esprit des lieux. Une réversibilité maximale des aménagements et équipements est recherchée.
- ✓ Ces équipements sont conçus dans une logique d'entretien pérenne et économe, ils développent des solutions techniques adaptées visant à économiser les énergies et les flux, utilisant les énergies renouvelables et les matériaux à plus value environnementale
- ✓ Les marchés de travaux et fournitures attachés au projet intègrent des critères environnementaux et sociaux
- ✓ Une attention particulière est portée à la pédagogie, aux moyens d'interprétation et à la qualité de l'information pour aider le visiteur à comprendre et apprécier le lieu pour, en corollaire, le **respecter**.

### 3.4 Evaluer

Sur chaque « Forêt Patrimoine », un système d'évaluation avec indicateurs de suivi (impact des aménagements réalisés, fréquentation, articulation forêt - territoire) est mis en place pour s'assurer de la qualité de la gestion intégrée du site, de la réalité de la concertation et du partenariat.

## **4. Une approche participative et partenariale**

### **4.1 Une dynamique de projet organisée autour d'une concertation efficace :**

Chaque site s'inscrit dans une dynamique de projet à laquelle élus, associations, socioprofessionnels, habitants sont invités à participer (et à s'engager suivant leur responsabilité) afin de mettre en évidence les objectifs et la tonalité qu'il convient de donner au projet de valorisation.

Après une première phase d'animation et de discussion (quelques mois), un **protocole d'accord** est établi pour préciser les grandes orientations du projet (sa rédaction est, en général, assurée par l'ONF).

Il fait référence à la charte nationale, décrit la forêt suivant les critères fondamentaux d'une

« Forêt Patrimoine » et explicite les thèmes et méthodes de travail envisagés. En outre, il engage les partenaires sur le plan moral et marque leur volonté d'aboutir à un programme définitif.

Ce protocole lance alors une phase d'études destinées à préparer l'établissement **du contrat de projet**, document contractuel qui spécifie l'ensemble des voies et moyens mis en œuvre au titre de la charte pour rendre la forêt éligible à la qualification de « Forêt Patrimoine ».

**.La signature du contrat de projet** par les différents partenaires est une étape essentielle pour garantir la stabilité du projet et sa qualité d'ensemble.

### **4.2 La conduite de projet :**

La conduite d'un projet « Forêt Patrimoine » sera organisée comme suit :

- Un **comité de pilotage**, organe de décision présidé par un élu et animé par l'ONF, en qualité de représentant du propriétaire. Après avoir partagé les enjeux de cohésion territoriale, de gestion de l'espace et de citoyenneté, ce comité fixe, au vu de documents d'orientation, les objectifs propres au site dans le cadre des principes d'aménagement définis par la présente Charte. Il a la responsabilité de conduire les différentes étapes de la démarche
- Un **comité de suivi** restreint, émanation du comité de pilotage, chargé du suivi de proximité du projet
- Suivant les besoins, il pourra être opportun de constituer, aux fins de consultation, des **groupes de travail** spécifiques aux problématiques du site. Un **chef de projet** clairement identifié (appartenant à la structure gestionnaire : ONF). Ses missions sont
  - l'appui technique auprès des maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre des actions validées par le comité de pilotage.
  - le suivi des programmes
  - l'animation des comités de suivi.

### **4.3 Le contrat de projet, un outil adapté au contexte du site**

Le contrat de projet détaille les objectifs, les divers engagements des partenaires et les modalités de mise en oeuvre du projet. Il est spécifique à chaque site, mais s'attache à préciser chaque fois :

- les grands objectifs du projet.
- Le plan d'action proposé et son calendrier
- Le rôle et l'engagement de chacun des partenaires
- La maîtrise d'ouvrage générale du projet : lorsque le projet concerne uniquement le domanial, l'ONF est maître d'ouvrage. Il peut cependant déléguer cette maîtrise d'ouvrage à une collectivité compétente. Lorsque le projet dépasse le massif domanial, la maîtrise d'ouvrage sera généralement assurée par une collectivité, la partie de maîtrise d'ouvrage concernant le domanial pouvant être déléguée à cette collectivité par l'ONF
- La maîtrise d'ouvrage particulière à chacun des volets de l'opération,
- le budget et son plan de financement, en investissement et en fonctionnement
- les modalités de mise en oeuvre et de financement de la gestion à moyen terme de la « Forêt Patrimoine » : animation, entretien des équipements, gestion des milieux.
- les modalités de retour d'image pour les partenaires du projet.
- le suivi et l'évaluation des actions engagées

Deux documents accompagnent le contrat de projet :

- Un Plan Stratégique « Forêt Patrimoine » visualise sur un document cartographique accompagné de sa notice, les grands éléments de vocation des diverses parties du site et d'organisation de l'accueil ainsi que les liens avec le territoire environnant. Il est compatible avec le plan d'aménagement forestier.
- Une charte des valeurs décline les éléments déontologiques de la charte nationale « Forêt Patrimoine » adaptés au site.

### **5. Créer une dynamique de réseau**

Chaque « Forêt Patrimoine » est un élément constitutif d'un réseau représentatif de la richesse et de la diversité du patrimoine forestier français. Ce réseau a pour objet de :

- Mettre en commun les compétences et l'expérience acquise en matière de gestion efficace et durable de massifs forestiers dans le respect des paysages et des hommes qui y vivent
- Apporter un appui technique aux gestionnaires des forêts publiques
- Favoriser le dynamisme de réseau à travers différentes rencontres et échanges
- Faire connaître et promouvoir les forêts domaniales emblématiques

## **6. Le label « Forêt Patrimoine »**

Le label « Forêt Patrimoine » est une marque déposée dont l'Office National des Forêts est propriétaire, il assure la gestion et la garantie de cette dénomination.

Le label « Forêt Patrimoine » consacre **les valeurs patrimoniales du site, la qualité du projet et sa réalisation**, il est attribué par le Directeur général de l'ONF sur l'avis d'une commission du label associant ses ministères de tutelle et des personnalités qualifiées.

Il doit être demandé par le comité de pilotage du projet après une période de mise en œuvre suffisante pour en évaluer la qualité. Il est décerné pour une période de 5 ans et peut être renouvelé ou retiré.

A la signature du contrat de projet par les partenaires, il est accordé l'autorisation d'appellation « Opération Forêt Patrimoine »

#### Annexe 4 : Liste des 16 projets « Forêt Patrimoine » du réseau de référence

| Nom                                | Département             | Région                     |
|------------------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Forêt domaniale de Fontainebleau   | Seine-et-Marne          | Ile de France              |
| Forêt de Verdun                    | Meuse                   | Lorraine                   |
| Forêt du Donon                     | Bas Rhin                | Alsace                     |
| Forêt du Val Suzon                 | Côte-d'Or               | Bourgogne                  |
| Forêt de la Joux                   | Jura                    | Franche-Comté              |
| Forêt Rouennaises                  | Seine-Maritime          | Haute-Normandie            |
| Forêt de Camporells                | Pyrénées<br>Oriental    | Languedoc Roussillon       |
| Forêt de Compiègne                 | Oise                    | Picardie                   |
| Montagne de Reims                  | Marne                   | Champagne-Ardenne          |
| Forêt de Bercé                     | Sarthe                  | Pays de la Loire           |
| Forêt de Grande Chartreuse         | Isère                   | Rhône-Alpes                |
| Forêt de Tronçais                  | Allier                  | Auvergne                   |
| Forêt de la Teste, Lège et Garonne | Gironde                 | Aquitaine                  |
| Forêt de l'Aigoual                 | Gard, Lozère            | Languedoc Roussillon       |
| Forêt de Boscodon                  | Hautes-Alpes            | Provence-Alpes-Côte-D'azur |
| Forêt de la Sainte Baume           | Bouche du<br>Rhône, Var | Provence-Alpes-Côte-D'azur |

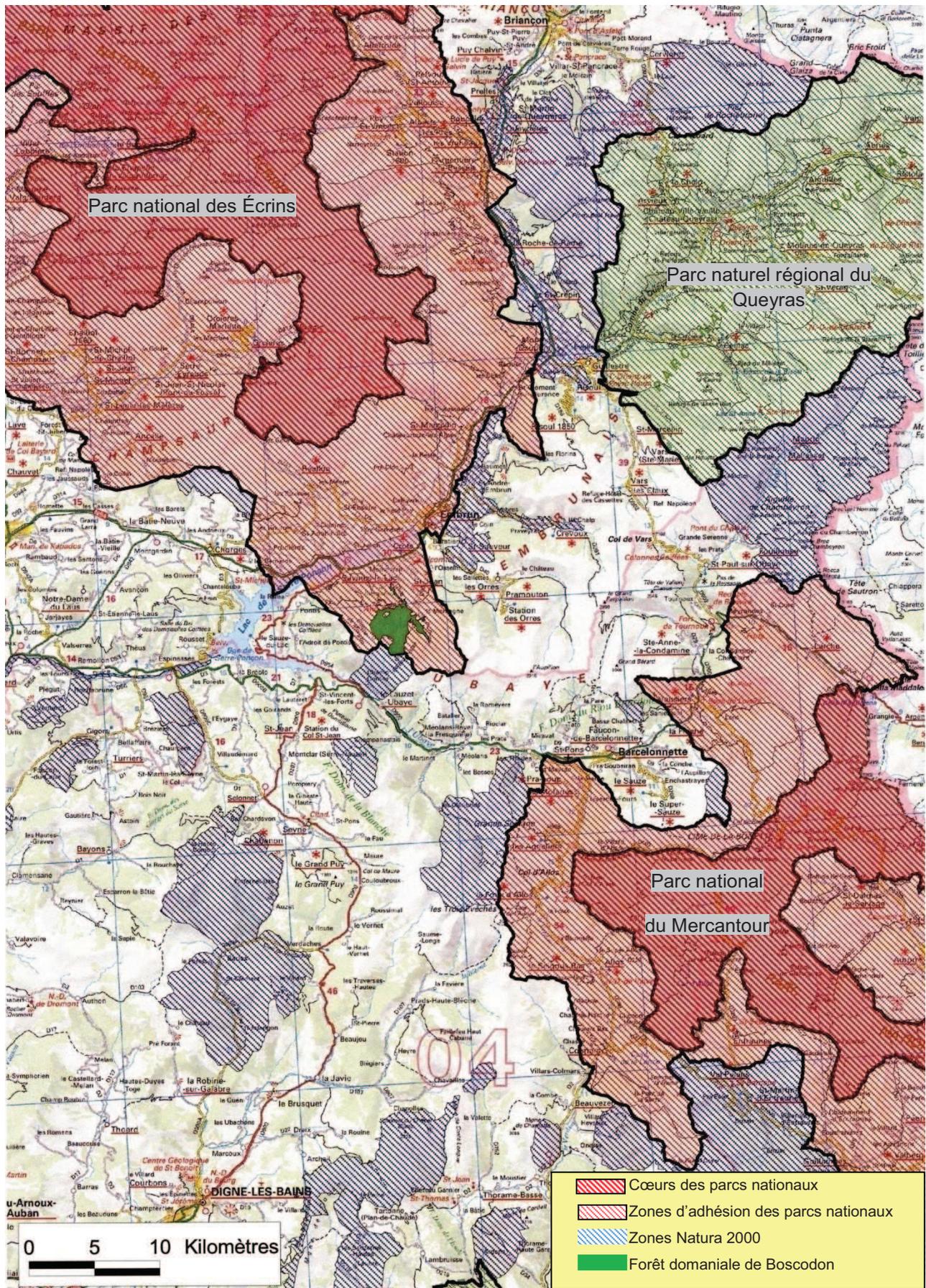
## Annexe 5 : Liste des membres du comité d'orientation « Forêt Patrimoine »

(Liste mise à jour le 4/12/2008)

| Nom, Prénom                                | Qualité   | Organisme                            |
|--|---|--------------------------------------|
| ARNOULD Paul                               | Professeur des universités. Dir. UMR<br>Environnement Ville Société | ENSLH Lyon                           |
| CAVAILE Bernard                            | Paysagiste  | Atelier de l'Ile                     |
| PRATS Michèle                              | Secrétaire générale ICOMOS France                                   | ICOMOS France                        |
| BARRET Philippe                            | Médiateur territorial   | GEYSER                               |
| CHAUVIN<br>Christophe                      |   | CEMAGREF                             |
| BARRERE Sylvie                             |   | ODIT France                          |
| NOUGAREDE Olivier                          | Département Sciences sociales, espace et<br>environnement           | INRA                                 |
| LEGRAIN Dominique                          | Inspecteur Général de l'Environnement                               | MEEDDAT                              |
| VOURC'H Anne                               | Directrice  | Réseau des Grands Sites<br>de France |
| BERGEAL Catherine                          | Sous-directrice de la qualité du cadre de vie                       | MEEDDAT                              |
| BOULARD Agnès                              | Directrice adjointe   | Fédération des PNR                   |
| PILLIAS Anne-<br>Françoise                 | Economie de la Culture  | Mission Région Capitale              |
| BRAIVE Philippe                            | Chargé de mission   | Conservatoire du Littoral            |
| DERONZIER Patrick<br>Ou<br>LENGLET Martine | Sous-direction de la forêt et du bois                               | MAP                                  |
| BOUTHIER<br>Dominique                      | DT Centre Ouest   | ONF                                  |
| GAMBLIN Bernard                            | Directeur Technique et Commercial bois                              | ONF                                  |
| LE BERRE Alain                             | Directeur Développement   | ONF                                  |
| LE HERICY Jacques                          | Directeur de l'Environnement et du<br>Développement Durable         | ONF                                  |
| HERMELINE Michel                           | Chef du Département Développement<br>Durable                        | ONF                                  |
| GERNIGON<br>Christèle                      | Responsable Paysage   | ONF                                  |
| AUREAU François                            | Mission « Forêt Patrimoine »  | ONF                                  |

## Annexe 6 : Cartes de situation de la forêt domaniale de Boscodon

Carte de localisation de la forêt domaniale de Boscodon à l'échelle régionale (source SIG ONF)



Carte de localisation de la forêt domaniale de Boscodon à l'échelle intercommunale (source SIG ONF)





## Annexe 7 : Liste des personnes présentes au groupe de travail « Forêt Patrimoine » du 9 avril 2009

|                 |  |                      |                                       |                   |
|-----------------|--|----------------------|---------------------------------------|-------------------|
| <b>PRÉSENTS</b> | Commune de Crots                             | Jean-Noel Bonardi    | Adjoint au maire chargé des forêts    | Accueil du public |
|                 | Communauté de communes de l'Embrunais        | Laurence Criscuolo   | Chargée de mission                    | Accueil du public |
|                 | Conseil Général des Hautes-Alpes             | Christian Grossan    | Chef de service                       | Accueil du public |
|                 | SMADESEP                                     | Christophe Piana     | Directeur                             | Accueil du public |
|                 | DIACT  | Françoise Albospeyre | Chargée de mission                    | Faune/flore       |
|                 | DRAC   | Xavier Margarit      | Service de l'Archéologie              | Histoire          |
|                 | Parc National des Ecrins                     | Mathieu Villetard    | Chargé mission Natura 2000            | Faune/flore       |
|                 | Comité de pilotage N2000                     | Jean Claude Dou      | Président du Comité de pilotage N2000 | Histoire          |
|                 | CBNA   | Pascal Chondroyannis | Directeur                             | Histoire          |
|                 | SAPN   | Hervé Gasdon         | Président                             | Faune/flore       |
|                 | CRAVE  | Michel Phisel        | Rapporteur du groupe Faune/Flore      | Faune/flore       |
|                 | ONF  | Frédéric Tuillière   | Agent patrimonial                     | Accueil du public |
|                 | Comité de promotion de Serre-Ponçon          | Brigitte Fouret      | Directrice                            | Accueil du public |
|                 | Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon | Gaëlle Lacortiglia   | Permanente à l'Abbaye de Boscodon     | Accueil du public |
|                 | ONF  | Jean Marie Bournat   | Agent patrimonial                     | Faune/flore       |
|                 | Historien Local                              | Roger Cézanne        | Historien Crots et AAAB               | Histoire          |
|                 | Société d'Etude des Hautes-Alpes             | Jaques Bastide       | Ancien directeur ONF                  | Histoire          |
|                 | ONF  | Bruno Gauthier       | Chef de projet Forêt Patrimoine       | Histoire          |
|                 | ONF  | Colin Le Balle       | Stagiaire FIF                         | Accueil du public |
|                 | ONF  | Philippe Girault     | Agent patrimonial                     | Accueil du public |
|                 | AAAB   | Michel Aubert        | Amis de l'Abbaye de Boscodon          | Histoire          |
|                 | ONF  | Dominique Delorme    | Agent patrimonial                     | Faune/flore       |
|                 | Société d'Etude des Hautes-Alpes             | Jean Ulysse          | Rapporteur du groupe Histoire         | Histoire          |
| <b>EXCUSES</b>  |  |                      |                                       |                   |
|                 | REE 05 & Ecrins                              | Isabelle Roux        | Responsable                           |                   |
|                 | Maison de la Nature des Hautes-Alpes         | Natacha Heitz        | Responsable                           |                   |
|                 | Urbaniste                                    | Daniel Kotromanovic  |                                       |                   |
|                 | CG05   | Carine Déal          | Archéologue du CG 05                  |                   |
|                 | Pays Serre-ponçon Ubaye Durance              | Laure Vincent        | Chargée de mission                    |                   |
|                 | Conseil Régional PACA                        | Loïc Dautrey         | Chargé de mission montagne            |                   |
|                 | DDAF   | Sylvia Lochon        | Chef du service Environnement         |                   |
|                 | Arnica Montana                               | Claude Remy          | Président                             |                   |

**Annexe 8 : Compte rendu de la réunion du groupe de travail « Forêt Patrimoine » du 9 avril 2009**

**BOSCODON FORET PATRIMOINE  
COMPTE RENDU DES GROUPES DE TRAVAIL  
DU 9 AVRIL 2009**

**Groupe HISTOIRE**

**Rapporteur M. Jean Ulysse Société d'Études des Hautes-Alpes.**

Le groupe de réflexion est très large (12 participants, diverses associations, des institutionnels, ONF, Conseil général, élus locaux). La discussion permet de s'orienter sur un aspect historique avec comme fil conducteur « l'impact de la forêt dans la mémoire des gens ».

Pour le groupe il s'agit de s'intéresser à « **l'Homme et la forêt** ».

On peut regrouper l'ensemble des remarques et des propositions de travail sur 4 grands thèmes.

**1. Les recherches et les témoignages sur le terrain avant le XII<sup>ème</sup> siècle**

En effet, les sources historiques permettent de remonter jusqu'à 1200 ans.

On peut donc établir l'état de la forêt au moment de l'implantation des moines.

Mais cela ne signifie pas l'absence de traces de présence humaines avant cette période (quels témoignages sur le terrain ?).

D'après certains participants : il y a déjà la connaissance d'un dolmen, et l'on est alors à l'un des vestiges des plus anciens. On connaît aussi une tombe de l'âge de bronze et un poignard en bronze à St Sauveur.

On a, en particulier, trouvé des tuiles romaines et une monnaie enterrée datant d'Agrippa.

Il est, semble-t-il, certain ensuite que l'on se trouve à Boscodon sur une « draille », un chemin qui passait au pied de la motte seigneuriale de Montmirail.

On était réellement sur le passage de la transhumance, on connaît d'ailleurs un pont médiéval.

Au pied du Morgon on a trouvé des monnaies identiques à celles découvertes au Pontis.

Tout cet ensemble pourrait se compléter et se coordonner grâce à une enquête orale sur le territoire qui nous intéresse.

On peut aussi dans ce cadre faire une prospection archéologique (une a été faite aux Crots). On pourrait recueillir des indices . Mais la forêt est un milieu très difficile dans lequel on peut toutefois observer des vestiges en élévation et faire des relevés botaniques de surface. Comme test on pourrait faire une prospection et un inventaire terrestre des sites d'occupation sur quelques hectares.

En fonction des résultats on pourrait effectuer quelques sondages. Il faut cependant souligner la difficulté des prospections à cause de la pente de la forêt de Boscodon. De plus il s'y ajoute les effets dus aux torrents. En effet un verrou de terrain aurait lâché au XIV<sup>ème</sup> et aurait remblayé une partie de la zone et détruit les vestiges antérieurs. Il est aussi exact qu'il existe malgré tout quelques replats Sur le versant forestier l'écotype représenté par le sapin pectiné se caractérise par des graines lourdes peu disséminées ce qui favorable à un décompte des implantations forestières.

## **2. Des recherches à partir des écrits**

On pourrait utiliser des écrits sur place , à l'Abbaye .

En 1130 selon les premiers « ermites » il y avait déjà une forêt. Cela est confirmé lors de l'implantation des moines de Chalais en 1142.

On pourrait aussi faire des recherches plus fines, ciblées dans les archives des moines, par exemple à propos des transhumances.

Les archives RTM ainsi que la carte de Cassini sont très précieuses. Il a été noté une forêt « mouvante » et en haut des pentes un reboisement de la partie torrentielle à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Une étude plus poussée peut se faire sur des documents liés à Boscodon vers 1860.

On peut aussi faire une étude locale à partir des archives départementales. On peut y retrouver des chemins suite de l'utilisation des droits d'usage

## **3. Enquête par l'oralité.**

Le troisième volet à creuser c'est l'enquête orale auprès des gens âgés (voir le centre d'oralité alpine).

L'importance de la forêt monastique dans la mémoire locale devrait apparaître par l'enquête orale: la forêt objet sacré.

Un point de convergence est à faire avec le projet de "maison des torrents" car ceux ci ont eu un rôle très important.

#### **4. L'utilisation de la forêt**

Un point de recherche important serait de voir comment la forêt est et a été utilisée.

On peut faire appel aux exploitants et remonter historiquement sur les exploitations de la forêt.

C'est ainsi que la forêt a été très mal gérée quand l'évêque d'Embrun en était chargé (vers 1760).

Pour la période de la Révolution on n'a peu de données.

Le véritable premier aménagement forestier date de 1858 mais la forêt est de fait ruinée à cette époque.

A propos des faits de Résistance lors de la seconde guerre mondiale; il est précisé par de nombreux participants qu'elle n'a pas eu d'impact important dans la forêt même de Boscodon.

L'apport lié à la chasse est aussi évoqué. Depuis 1964, la forêt (ancienne partie monastique) n'est pas chassée. On parle alors de la forêt, refuge du loup. Certes le loup revient mais il n'y a pas eu encore d'observation proprement dite à Boscodon. Par contre l'ours est dans l'imaginaire local (la fontaine de l'Ours).

L'enquête d'oralité permettrait de mieux comprendre les « lieu dits » et comment les gens ressentaient la forêt.

Un autre point évoqué est le commerce avec les radeaux sur la Durance pour le transport du bois. Certains bois étaient marqués de façon spécifique suivant le lieu d'origine. Il faudrait étudier cette utilisation du bois flotté avec le type d'exploitation et les échanges commerciaux.

Il serait intéressant aussi de se pencher sur l'association forêt - rivière. Des textes très intéressants existent sur les rapports entre le Seigneur de Crottes et les Moines de Boscodon en 1750. Ils sont liés au droit de passage. En effet il est très important de fixer où se trouve le lieu de prise en charge sur la Durance, le port de chargement.

Il y a même à Grenoble les procès verbaux des « réformations » (à propos des bois de marine). RTM a une base de données importante qui peut apporter des renseignements précieux à propos de la chronologie des faits

## **Groupe HISTOIRE: relevé de conclusion**

**Rapporteur: Jean Ulysse (Société d'études des Hautes Alpes)**

On peut donc considérer que le thème général retenu a été :

**« Interactions entre l'Homme et le milieu dans le cadre de la forêt de Boscodon »**

Avec 4 sous thèmes d'étude :

### **1. Les recherches sur le terrain avant le XIIème siècle.**

Avec deux aspects complémentaires :

- une prospection archéo - forestière dans la forêt monastique (repérage des microreliefs et relations avec la répartition botanique.

- une étude plus forestière avec flore et arbres (repérages et évolution)

### **2. Études des archives par rapport à la forêt.**

Avec deux aspects complémentaires :

- les archives monastiques pour découvrir la forêt à l'origine, découverte lors de l'implantation monastique et l'utilisation des bois à usage interne et pour l'exportation.

- les archives RTM plus axées sur l'impact torrentiel sur la population en particulier le rôle majeur dans l'aménagement forestier.

### **3. L'oralité**

Cette étude peut apporter des données sur deux points :

- Le ressenti de la forêt localement

- les légendes autour de la forêt (ours, loup)

### **4. L'utilisation de la forêt**

Elle prend un aspect très important avec un quadruple aspect :

- rôle économique historique ;

- rôle pour la population elle même et l'implantation monastique en particulier ;

- les liaisons entre l'évolution vis-à-vis des risques torrentiels et l'exploitation du bois ;

- l'évolution vers une utilisation double à la fois de sauvegarde d'un milieu et ouverture et connaissance d'une richesse patrimoniale de première importance.

## 5. GROUPE FAUNE/FLORE: RELEVÉ DE CONCLUSION

**Rapporteur: Michel Phisel (Centre de Recherche Alpin sur les Vertébrés- CRAVE)**

### 1. Compléter et communiquer sur les inventaires naturalistes et bio indicateurs

Le premier avantage est d'avoir un seul interlocuteur, l'ONF. Cet état de fait (anodin en apparence mais capital à bien des égards) peut permettre de mettre en synergie les différents acteurs naturalistes (PNE, CBNA, ONF, associations naturalistes...) qui peuvent dans ce territoire « laboratoire » continuer ou innover des études et ceci dans le temps. Suivi de bio indicateurs (lichens, chiroptères ...)

### 2. Analyser les conséquences sur les activités économiques

Ces études devront ou doivent être mises en relation avec les activités socio-économiques. Les incidences sur celles-ci seront analysées. Par exemple, concernant les chouettes forestières: les forêts doivent – elles gagner en altitude pour permettre aux chouettes (chevechettes, et Tengmalm) de subsister au réchauffement climatique ? Quel lien avec le pastoralisme ?

### 3. Viser une rigueur scientifique

Beaucoup de questions se poseront au fil des constats et des années. Les marqueurs du changement climatique seront identifiés, analysés et suivis pour éventuellement être reproduits ou comparés dans d'autres lieux. Pour permettre d'harmoniser ces études un conseil scientifique (local) est souhaité. La forêt patrimoine doit garder sa fonction de forte naturalité (lichens, chiroptères, insectes).

L'ONF étant déjà inscrit dans une démarche de qualité sur l'ensemble de ces forêts (certification PEFC, ISO 14001). Que va impliquer la notion de **forêt patrimoine** comme attention particulière dans la gestion de cet espace ?

## **Groupe ACCUEIL DU PUBLIC**

**Rapporteur Colin LE BALLE: stagiaire ONF.**

### **Problématique :**

L'Aménagement forestier de la forêt domaniale de Boscodon qui est le document de gestion de référence en forêt domaniale, n'a pas de politique spécifique d'accueil du public en forêt. Ainsi, les actions menées jusqu'à aujourd'hui résultent du seul accompagnement de la forte fréquentation. La réflexion globale insuffisante à l'échelle de la forêt et du vallon se retrouve par le manque de cohérence sur les équipements (poubelles, bancs, panneaux d'information, parking...), la desserte et les sentiers, la relation avec l'Abbaye de Boscodon, important acteur de l'accueil du public, l'intégration avec le territoire, les offres touristiques et la gestion des flux du public en période de forte affluence.

Un des premiers objectifs qui est ressorti de ce groupe de travail est de considérer l'accueil du public en forêt comme une fin en soi avec une réflexion à mener sur chacun des aspects abordés ci-dessus, en émettant des objectifs clairs qui permettront de se donner des moyens efficaces.

### **Les usages et les différents publics de Boscodon :**

A Boscodon, on pratique des activités de pleine nature toute l'année avec une différence importante selon les saisons. Il est important de distinguer les différents types d'usages et de publics.

#### Pour les usages:

- l'usage familial (randonnée pédestre principalement),
- l'usage sportif (randonnée pédestre longue durée, équestre, cycliste),
- l'usage de cueillette et de chasse (non pratiquée en forêt domaniale),
- l'usage scientifique (botanique, géologie, torrents)
- l'usage culturel et cultuel (Abbaye de Boscodon, Fontaine de l'Ours)
- l'usage éducatif (groupes scolaires).

#### Pour les publics:

- Le grand public touristique, qui constitue le groupe le plus nombreux. Ces touristes sont en nombre important en été.
- Le public local, qui connaît le vallon mais ne le fréquente pas forcément.
- Le public spécialisé (de niche), avec les associations, les scientifiques, les sportifs de haut niveau. Il a la particularité d'être actuellement indépendant sur le site.
- Le public scolaire.

Parmi tous ces publics se trouve une catégorie transversale qui est le public handicapé. L'accessibilité du site pour ce public nécessite une réflexion de fond.

Par rapport à ces différents types, le groupe a choisi de ne pas se spécialiser dans l'accueil d'un public mais de pouvoir accueillir tout le monde.

## **La relation entre l'Abbaye de Boscodon et la forêt:**

Une importante composante de l'identité de Boscodon est la relation entre l'Abbaye et la forêt. Or, il n'existe pas aujourd'hui d'actions communes entre ces deux acteurs de l'accueil de la vallée de Boscodon. Dans un objectif de cohérence de l'offre et de la demande de l'accueil du public, l'Abbaye et la forêt sont à relier.

Les liens envisageables se situeraient au niveau d'actions communes concernant l'animation scolaire par exemple. Le lien ne doit toutefois pas se traduire par des lieux d'accueil communs, afin de garder son identité propre à chacun des acteurs.

Tout cela peut être rendu possible par une définition commune de l'identité du lieu et par le travail réalisé en lien avec le groupe histoire et culture.

## **L'offre et la demande touristique:**

### Réflexion sur l'offre touristique

Il a été constaté que les offres touristiques ne sont pas structurées à Boscodon. En particulier, il n'existe pas d'interface physique où le tourisme à Boscodon est rassemblé, valorisé et diffusé. Aujourd'hui, les offres touristiques dans la forêt et la vallée du Boscodon sont des initiatives individuelles, et sont peu connues. Il semble intéressant de mener un premier travail d'inventaire.

- Le public se structure en deux groupes: celui que l'on prend en charge avec une proposition "clé en main" et le public autonome après avoir pris connaissance des propositions.
- Idée d'une offre touristique à la journée (activités diverses) pour les familles.
- Il est important de travailler ensemble sur le montage de produits touristique, dans la cohérence avec le territoire. En particulier, resituer Boscodon dans une échelle de pays touristique plus large : Serre-Ponçon. Serre-Ponçon est un territoire pilote pour les activités touristiques natures.
- Il est conseillé de croiser les propositions et les supports, c'est dans la diversité que tout le monde se retrouvera.
- Création d'un dispositif commun ONF/Abbaye en particulier pour créer une synergie pour les actions d'animation.
- Envisager une formation des accompagnateurs en montagne, qui sont prêt à répondre positivement (voir quinzaine des torrents à Crots- été 2009)

### Réflexions sur la demande touristique :

- Il existe peu de connaissances sur les attentes du public, même au niveau du public scolaire, qui est spécifique et généralement bien connu.
- Il est aussi constaté que le public ne va pas avoir la démarche de manifester ses attentes. Une enquête est peut être alors nécessaire pour améliorer les connaissances sur le sujet.
- Il a été observé que le public spécialisé, comme par exemple les associations, les scientifiques, les sportifs de haut niveau ne se met pas en relation avec les acteurs du tourisme de la forêt où de l'Abbaye pour pratiquer leur activité. C'est dommage car cela

ne permet pas de connaître leurs attentes, ni de pouvoir capter leur attention sur des informations que l'on voudrait transmettre à tous les publics.

- Ne pas se faire trop d'illusion sur la demande, peu de personnes sont prêtes à payer pour la forêt. La nature est dans l'esprit de beaucoup quelque chose de gratuit.
- Une demande diffuse existe mais pas d'offre. Si on propose, cela intéressera du monde. En effet, le grand public a des connaissances limitées sur la forêt et c'est un environnement qui permet d'aborder beaucoup de sujets.

### Quelle interface pour valoriser et structurer le tourisme dans la vallée du Boscodon?

Il serait intéressant d'avoir un lieu unique qui relie toute les activités et offres touristiques de la vallée de Boscodon et qui oriente le flux touristique en amont. Une professionnalisation de l'accueil du public serait une étape importante.

Il faut remarquer que la professionnalisation de l'accueil touristique à Crots est en cours, avec la remise en route du bureau du tourisme.

### **Mode de fréquentation du massif**

#### Constat:

La circulation est ouverte toute l'année sur toutes les routes revêtues du massif et sur une partie des routes empierrées. De novembre à avril, les routes ne sont pas praticables à cause de la neige. En été, en période de forte affluence, le nombre important de voitures provoque des gênes : perturbation du calme, circulation très difficile, paysages dégradés par le nombre de véhicules.

Il est important de remarquer qu'à Boscodon, il n'est pas possible de développer ni d'élargir le réseau routier. Par ailleurs, la capacité d'accueil de cars est une nécessité pour l'accueil de groupes (Abbaye et forêt). Il est important de maintenir et d'améliorer cet accueil.

#### Réflexions et questions:

Une réflexion sur une règle générale pour la fréquentation du massif est nécessaire :

- faut-il le même accueil toute l'année ?
- faut-il développer l'accueil du public en masse sur le massif ou plutôt la qualité de l'accueil ?...

Un des objectifs proposé est la limitation de la pénétration de la forêt par les véhicules en modulant l'ouverture des axes de circulation, en revoyant les lieux de départ et d'arrivée afin de retrouver du sens et valoriser au mieux chaque espace.

En terme de règle générale pour les actions à mener, il a été retenu de tester différentes alternatives. La solution n'est pas forcément unique et peut être progressive et évolutive.

#### Cas de la Fontaine de l'Ours :

Aujourd'hui, le public peut monter en véhicule jusqu'à la fontaine de l'Ours, lieu de détente, d'arrivée et de départ de sentiers. Or, il a été observé qu'une grande partie des véhicules

emprunte la route de la fontaine de l'Ours sans raisons particulières, simplement car il y a une route. Cela provoque une circulation inutile, et les gens qui montent à pied depuis l'Abbaye sont déçus car à l'arrivée il y a des véhicules stationnés. Il est alors intéressant de se demander si une limitation de la circulation pose des problèmes. En effet, cela permettrait de privilégier la fontaine de l'Ours comme une destination facile familiale, en redonnant aussi de l'intérêt à des sites intermédiaires aujourd'hui peu fréquentés.

Plusieurs solutions ont été abordées dans la discussion:

- Une gestion différente des flux uniquement pendant l'été (1- 1.5 mois)
- La mise en place d'une navette même si cette solution paraît assez complexe.
- Une différenciation de l'accessibilité de la route selon les heures de la journée pour permettre à ceux qui ont un but précis de se rendre sur place.
- Réflexion sur l'exemple de la vallée de la Clarée, où le flux est complètement contrôlé.

## **Sentiers**

Les sentiers sont par excellence un thème qui implique la prise en compte du territoire dans sa globalité. Le PDIPR en cours de réalisation. Il serait cohérent qu'il y ait un ou plusieurs sentiers sur Boscodon inscrits au PDIPR. De même, une action hautement probable est le renouvellement du balisage à mettre en conformité avec la signalétique départementale.

Plusieurs idées d'itinéraires sont à approfondir, en relation entre autres avec l'UNASIC (Union des amis des sites Chalaisiens), pour un chemin qui relie les sites Chalaisiens à pied, ou par exemple un itinéraire des cabanes pastorales...

## **Thème tourisme et handicap**

La forêt de Boscodon est peu accessible, et les aménagements qui existent (tables) sont encore peu valorisés. En montagne, des aménagements tous publics en tous lieux sont très difficiles à mettre en place. Il semble plus approprié de proposer des actions ciblées pour chaque handicap. Il y a souvent des démarches simples à faire pour améliorer l'accessibilité.

A noter que des aménagements pour public à handicap peuvent être valorisants pour l'accueil d'autres publics (famille, personnes âgées...)

Il est conseillé que les actions et les propositions d'offres touristiques prenant en compte le handicap soient en cohérence avec le territoire (mise aux normes des hébergements)

### **Sujets non évoqués lors de la réunion:**

- L'observatoire de la Fréquentation Touristique
- La relation entre l'accueil du public et l'exploitation forestière
- Les usages de cueillette,
- La relation avec la faune et la flore
- Les équipements touristiques – quelle politique d'accueil ?

## 6. GROUPE ACCUEIL DU PUBLIC: RELEVÉ DE CONCLUSION

**Rapporteur: Colin Le Balle (stagiaire ONF)**

- 1- Reconsidérer l'accueil du public en forêt comme une fin en soi en émettant des objectifs clairs qui permettront de se donner des moyens efficaces.
- 2- Ne pas se spécialiser dans l'accueil d'un public mais pouvoir accueillir tout le monde.
- 3- Mener un premier travail d'inventaire de l'offre touristique du vallon (Abbaye, gîte, ONF, autres)
- 4- Mieux connaître les attentes du public.
- 5- Viser à professionnaliser l'accueil; intérêt d'avoir "en amont" un lieu et une meilleure information pour orienter la fréquentation dans le vallon.
- 6- Moduler la fréquentation par les véhicules automobiles.
- 7- Inscrire les choix faits à Boscodon dans les actions menées par les acteurs du territoire (politique handicap CG05, PDIPR, actions de promotion communales ou intercommunales)

Annexe 9: Coupure de presse concernant la réunion « Forêt Patrimoine » du 9 avril 2009

**BOSCODON** La forêt pourrait devenir un patrimoine à part entière

## Un patrimoine peut en cacher un autre



Around Bruno Gautier (in the center), a part of the intervenants of this first working meeting at the abbey.

**CROTS**

Derrière un même nom, deux produits patrimoniaux souvent complémentaires peuvent parfois se cacher.

C'est bien le cas pour Boscodon. Boscodon, un monument historique bien connu d'abord, mais aussi une célèbre forêt domaniale, monastique autrefois, intégrée jadis tout comme le monument à l'abbaye médiévale du lieu. Cette forêt est en passe de devenir elle-même, tout comme son prestigieux site éponyme, un patrimoine à part entière. En effet une démarche entreprise par les services de l'ONF, qui la gère à présent depuis maintenant plus de deux siècles, tend à obtenir pour celle-ci au plan national, aux côtés de 16 autres forêts domaniales françaises emblématiques, le label de "Forêt Patrimoine".

A cet effet, une première réunion rassemblant plus d'une vingtaine de participants, responsables d'administration ou représentants d'associations, concernés à des titres divers par cette démarche, s'est tenue récemment à l'abbaye à l'initiative de Bruno Gautier, chef de projet au nom de l'Office national des forêts.

Des débats constructifs et parfois passionnés, abordés par trois ateliers différents autour de trois thèmes spécifiques : "Histoire - Patrimoine", "Accueil du public", "Faune, flore archéologie", des discussions qui devaient déboucher sur une volonté commune de faire avancer un projet profitable à toutes les parties prenantes de ces lieux qui connaissent d'année en année un flux touristique croissant.

R.C.

## Annexe 10 : Liste des membres du comité de pilotage du projet « Forêt Patrimoine » de Boscodon

| Structure                                    | Nom   | Fonction   |
|--|---|--|
| Commune de Crots                             | Jean-Pierre GANDOIS                           | Maire  |
| Communauté de communes de l'Embrunais        | Chantal EYMELOUD                              | Présidente   |
| Conseil Général des Hautes-Alpes             | Richard SIRI, président du comité de pilotage | Vice-président du Conseil Général                                  |
| Conseil Régional PACA                        | Christine NIVOU                               | Conseiller régional  |
| SMADESEP                                     | Victor BERENGUEL                              | Président  |
| DIACT  | François VEDEAU                               | Directeur  |
| DDAF   | Jean-Marc PRINGAULT                           | Directeur départemental  |
| DRAC-SRA                                     | Xavier MARGARIT                               | Ingénieur d'études   |
| ONF  | Alain CASTAN                                  | Directeur départemental  |
| Parc National des Ecrins                     | Michel SOMMIER                                | Directeur du Parc des Ecrins                                       |
| Comité de pilotage N2000                     | Jean-Claude DOU                               | Président du Comité de pilotage N2000                              |
| CBNA   | Christiane FARET-HUNERFUST                    | Présidente   |
| Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon | Etienne SARTON                                | Président de l'association des amis de l'abbaye de Boscodon        |
| RTM  | Philippe BOUVET                               | Directeur  |
| ONF  | Bruno GAUTHIER                                | Chef de projet « Forêt Patrimoine » en forêt domaniale de Boscodon |

## Annexe 11 : « Boscodon, un espace de ressourcement »

# Boscodon, *sa montagne, sa forêt, son abbaye,* un espace de ressourcement

*Exposé du frère Jean Mansir, O.P. pour la rencontre avec l'O.N.F. et le comité d'orientation national en vue du classement de la forêt de Boscodon comme "Forêt-Patrimoine", 19 Juin 2009.*

Montagne, forêt et abbaye forment ici, à Boscodon, un ensemble unifié, et cela depuis plus de 9 siècles. L'abbaye ne pouvait exister sans la forêt, et les moines ont élu ce site de montagne comme le "désert" nécessaire à leur retrait, leur silence, leur recherche de l'absolu.

La forêt, de son côté, doit aux soins et à l'industrie des moines son organisation et sa mise en valeur. Elle leur a fourni le bois (le mélèze) des charpentes, des huisseries, de la toiture elle-même ainsi que celui des sols des galeries du cloître, de la salle capitulaire, et très probablement celui de l'église abbatiale.

La montagne a fourni les pierres pour l'édification de l'abbaye, la cargneule calcaire arrachée aux bases du pic de Charence. Par elles, pierres apprivoisées, pierres levées, la montagne est devenue mégalithe sacré, sanctuaire, offrande de la terre au ciel.

C'est donc cet **ensemble unifié** que l'on peut percevoir, aujourd'hui plus que jamais, comme un "espace de ressourcement" pour tous ceux et celles qui viennent y tremper leur vie menacée par ce qu'on peut appeler avec Pascal le "divertissement" de l'existence. "Ressourcement", c'est à dire rafraîchissement et renaissance à la source du réel, mais aussi renforcement de soi-même, comme on trempe un métal chauffé à blanc.

## Constat

Une des difficultés majeures, un des risques de la personne humaine dans la société contemporaine est, me semble-t-il, celui de "*l'abstraction*" (idéalisme) et de "*l'artificiel*".

*Abstraction* : Les hommes ont tendance, individuellement comme collectivement, à se considérer et à considérer leur destinée comme en dehors ou au-dessus de la nature. Avatar ultime du rationalisme et de l'idéalisme qui en découle. La nature n'est plus que le décor d'une existence individuelle et sociale, considérée justement comme d'une "autre nature" (intellectuelle, spirituelle).

*Artificiel* : L'existence humaine ainsi conçue permet et en même temps exige de plus en plus de "moyens", créant un "monde" artificiel de choses, d'outils, de techniques, d'activités, produisant ce qui est à consommer ou à utiliser pour vivre. La "nature" elle-même devient le moyen des "loisirs" à consommer, grâce, là encore, à des techniques et des outils de plus en plus sophistiqués.

De ce fait, l'homme contemporain risque d'oublier et de perdre ses "racines", c'est à dire son lien substantiel avec le cosmos (macrocosme : espace et temps, êtres et rythmes ; microcosme : son corps, sa sensibilité). Du coup, il se rend incapable de percevoir, d'assumer et surtout de gérer toute cette part de lui-même qui est "nature" : son corps, ses pulsions, sensations, sentiments, et plus généralement toute cette part inconsciente de son être, son "être-au-monde". Plus que jamais, l'esprit est pensé et vécu indépendamment du corps.

D'où le sentiment de plus en plus perceptible de non-sens, de non-bonheur et ses conséquences : déprime, angoisse, violence, fuite en avant (le "divertissement" de Pascal), rêve de spiritualité (sectes, gourous, techniques psy... et même écologie), souci du corps ("vous le valez bien" de la pub), refus de la vieillesse, peur de la mort...

On peut constater ce fait dans les deux domaines de l'espace et du temps, qui constituent la trame même du réel que l'homme a à vivre.

*Espace* : déracinement, nomadisme, dégradations diverses au seul bénéfice de l'utilitaire, du profit, de la consommation.

*Temps* : incapacité de retrouver son propre temps personnel. Idéaliser le passé et s'y projeter soi-même de façon mythique ; ou bien vivre de façon imaginaire dans l'avenir, et c'est alors la fuite en avant. Dans l'un et l'autre cas, la personne se rend incapable de vivre le présent de son existence en tenant elle-même, intérieurement, les deux bouts de la chaîne, passé et avenir.

Le risque naturel chez l'homme de "divertissement", selon l'expression de Pascal, devient aujourd'hui un risque d'altération, d'éclatement, de dissolution des personnes.

## Atouts de l'espace Boscodon

Il est donc plus que jamais nécessaire à l'homme contemporain de trouver et d'expérimenter des espaces de ressourcement où il pourra redécouvrir et refaire l'unité de son être, de son être-dans-le-monde, retrouver des "racines". Des espaces-source, qu'on pourrait encore appeler des "lieux d'origine", c'est à dire où le vivant qu'est l'homme peut se retrouver lui-même à l'origine de son être charnel et spirituel. Et, pour cela, retrouver l'approche et le langage symboliques.

L'espace Boscodon (Montagne, Forêt, Abbaye, dans leur inter-dépendance) dispose d'atouts remarquables pour une offre de "ressourcement". Signalons-en quelques uns.

- Un espace "cadre" (principe de Le Corbusier), par opposition à l'espace imaginativement infini du rêve, et conduisant les personnes à leur propre espace intérieur.
- Un espace simple, dépouillé, "vide" : pierriers, alpages, forêt, architecture nue... contraste très fort avec les espaces urbaines et péri-urbains modernes. Ce "vide" produit un effet d'aspiration, qui amène les personnes à mettre au jour leurs propres richesses intérieures cachées, oubliées ; les amenant en même temps à faire tomber les oripeaux et les masques dont elles se protègent. (un mythe instructif : Adam et Ève avant et après la faute).
- Un espace de silence ; apparente immobilité qui aide à redécouvrir la "vie" ; croissance invisible des arbres ; transformation lente des montagnes ; impassibilité de l'abbatiale... Les arbres comme les pierres de l'abbatiale nous réconcilient avec le temps véritable.
- Une nature "sauvage", c'est à dire originelle. (à condition de ne pas la "suréquiper" comme un espace urbain (poubelles, aires de pic-nic, signalisation, parkings...) ; des "pierres sauvages".
- Une invitation à un retour à l'essentiel : l'homme, poussière d'étoiles, modelé de la poussière du sol, de la terre, être de terre parmi les éléments terrestres, un vivant parmi les vivants. Humilité. Fragilité de l'homme, de la forêt... Accepter notre fragilité.
- Une possibilité de retrouver en soi *l'Origine*. Incitation à redescendre vers l'enfant qui est en nous. Naissance. Référence aux fondamentaux de l'essence et de l'existence humaines. Symbolisme de la montagne, de la forêt, de l'art roman... Langage universel qui parle des fondements mêmes de la personne humaine, corps et esprit indistincts. "Archétypes" de l'inconscient, dirait Jung.
- Un espace qui permet de redécouvrir l'harmonie du réel, la proportion naturelle (l'arbre, selon son espèce ; l'abbatiale).

- Une possibilité de réconcilier le charnel et le spirituel, par le retour à l'unité de la personne. Redécouverte du "je".

## Résumé

L'opération « Forêt Patrimoine », initiée par l'Office national des forêts en 2007, a pour objectif de faire connaître et valoriser le patrimoine des forêts françaises. Cette politique propose une démarche novatrice de valorisation des forêts domaniales. Chaque projet « Forêt Patrimoine » repose sur une action partagée avec les acteurs du territoire et sur une gestion des dimensions forestières la plus adaptée aux enjeux locaux. Ce mémoire explore l'application de cette nouvelle démarche dans une forêt à haute valeur patrimoniale : la forêt domaniale de Boscodon. Il en résulte une proposition de choix précis d'objectifs d'aménagement.